

TitreEmploi	Nomenclature	Categorie		Description	Sous	Description	Groupe		Libelle	Commentaire Libelle	Commentaires
		Actif	Personnel		Categorie		Sous Categorie	Rangement			
1101	Agent ou agente de la gestion du personnel	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	21	35	Personne qui conçoit, analyse, évalue et fournit les techniques professionnelles dans le but d'aider à la gestion du personnel de l'établissement.     Doit détenir un baccalauréat en sciences de l'administration ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 101   À compter du 2 avril 2019, rangement 21	
1103	Analyste en informatique	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	35	Personne qui analyse les besoins techniques des utilisateurs, conçoit les systèmes appropriés, assure leur formulation et leur implantation. Effectue l'analyse des coûts et un sommaire des économies qu'entraînera le système proposé.     Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en informatique, en sciences pures, en sciences appliquées ou en sciences administratives.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1123
1104	Agent ou agente d'approvisionnement	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	20	35	Personne qui conçoit, analyse, évalue et fournit les techniques professionnelles relatives à l'approvisionnement. Elle élabore et assure la mise en place des plans de normalisation des produits ainsi que des processus d'approvisionnement. Elle conseille les gestionnaires et le personnel. Elle négocie avec les fournisseurs.     Doit détenir un baccalauréat en sciences de l'administration ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 752   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	Échelle définitive de 2008-04-01 à 2014-4-01 entrée en vigueur le 2012-09-05
1105	Agent ou agente de la gestion financière	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	20	35	Personne qui conçoit, analyse, évalue et fournit les techniques professionnelles relatives aux opérations comptables, financières et statistiques dans le but d'aider à la gestion financière de l'établissement.     Doit détenir un baccalauréat en sciences de l'administration ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	
1106	Conseiller ou conseillère aux établissements	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	105 35	Personne qui fournit les techniques professionnelles relatives aux services communs aux établissements. Elle effectue des études en gestion communautaire. Elle analyse et identifie les besoins des établissements et maintient les relations avec ceux-ci.     Doit détenir un baccalauréat en sciences de l'administration, en sciences humaines, en sciences sociales ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 105   À compter du 2 avril 2019, rangement non défini *     *Suivant une entente intervenue entre les parties, à compter du 2 avril 2019, l'échelle salariale applicable au 1er avril 2019 est maintenue jusqu'au renouvellement des conventions collectives.	
1107	Spécialiste en communication	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	35	Personne qui analyse les besoins, élabore et fournit les techniques professionnelles relatives aux méthodes et systèmes administratifs dans le but d'améliorer le fonctionnement des services.     Doit détenir un baccalauréat en sciences de l'administration ou en sciences humaines et sciences sociales ou dans une autre discipline universitaire appropriée.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 1244

1108	Agent ou agente de planification et de programmation	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	44	Professionnel des services sociaux	0	35	<p>Personne qui est chargée d'un ou de plusieurs programmes dans le but de fournir une assistance professionnelle au développement des services. Elle assure les activités de recherche nécessaires à l'identification et à l'évaluation des ressources et des besoins. Elle conçoit et propose les plans et programmes de développement en vue d'assurer une planification adéquate des services. Elle fournit ses conseils relativement à l'implantation ou à l'amélioration de programmes et/ou de services.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en économique, en sciences de l'administration ou en sciences sociales ou dans une autre discipline appropriée.</p> <p>Personne qui analyse les besoins, élabore et fournit les techniques professionnelles relatives aux méthodes et systèmes administratifs dans le but d'améliorer le fonctionnement des services.   Doit détenir un baccalauréat en sciences de l'administration, en sciences humaines, en sciences sociales ou dans une autre discipline universitaire appropriée.</p>	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
1109	Spécialiste en procédés administratifs	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	105 35	<p>Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 105   À compter du 2 avril 2019, rangement non défini*   *Suivant une entente intervenue entre les parties, à compter du 2 avril 2019, l'échelle salariale applicable au 1er avril 2019 est maintenue jusqu'au renouvellement des conventions collectives.</p>	
1110	Agent ou agente de recherche et de planification socio-économique	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	0	35	<p>Personne qui effectue la conception, la planification et le développement des recherches relatives à la santé publique. Elle élabore les instruments d'évaluation et de recherche et s'assure de leur standardisation et validation. Elle exécute la cueillette des données et la compilation selon des méthodes et techniques scientifiques et tient à jour les banques des données. Elle analyse et évalue les données et rédige les différents rapports de recherche.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.</p>	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
1111	Agent(e) de rech. et de planification socio-économique	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
1113	Analyste-programmeur(euse) en informatique	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	35	<p>Personne qui analyse les besoins techniques des utilisateurs tels que le contrôle des inventaires, la préparation des salaires ou des projets médicaux, conçoit les systèmes appropriés, assure leur formulation et leur implantation. Effectue l'analyse des coûts et un sommaire des économies qu'entraînera le système proposé.   Elle élabore des programmes, les codifie, procède à des tests et prépare la documentation requise. Elle évalue et rectifie les programmes existants.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en informatique, en sciences pures, sciences appliquées ou sciences administratives.</p>	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1123

1114	Avocat ou avocate	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	0	119 35 - 37,50	Personne qui sur demande fournit des opinions et des avis juridiques et exerce toutes les fonctions de sa profession. Notamment, elle plaide devant les tribunaux, les organismes à caractère judiciaire ou quasi judiciaire.   Doit être membre en règle du Barreau du Québec.	Rangement non défini.	2013-05-19 : Passe de 21 à 18 échelons
1115	Conseiller ou conseillère en bâtiment	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Professionnel de 33 l'administration	24	35	Personne qui assume la responsabilité de la réalisation des projets de construction, de rénovation, de conservation et d'aménagement d'installations. Elle rencontre les gestionnaires ou le personnel concerné afin de bien cerner les objectifs reliés au projet.   Elle organise toutes les activités reliées à la réalisation des projets, telles que la définition du concept, la préparation des plans et devis, les appels d'offres et la surveillance des travaux.   Elle coordonne les activités des professionnels et des entrepreneurs et effectue le contrôle administratif et financier des projets qui lui sont confiés.   Doit détenir un baccalauréat en génie ou en architecture.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 765   À compter du 2 avril 2019, rangement 24	
1120	Agent(e) de planification et de programmation socio-sanitaire	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui identifie et analyse les besoins de la population et effectue la planification, la conception et l'évaluation des différents programmes relatifs au maintien et à l'amélioration de la santé publique. Elle s'assure de l'implantation des différents programmes et participe aux différentes activités d'enseignement et de formation.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
1121	Conseiller ou conseillère en promotion de la santé	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	20	35	Personne qui, suite à sa participation à l'identification des besoins de la population et des cibles à atteindre, conçoit, met en application et évalue des programmes de promotion de la santé. Elle conseille les professionnels ou professionnelles des divers domaines d'intervention en santé publique en regard des stratégies appropriées en promotion de la santé.   Doit détenir un baccalauréat en communication, en marketing ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 102   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	
1123	Analyste en informatique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Professionnel de 33 l'administration	21	35 - 40	Personne qui évalue ou analyse les besoins techniques des utilisateurs, conçoit les systèmes appropriés, assure leur formulation, leur implantation et leur évolution. Elle effectue l'analyse des coûts et des économies qu'entraînera le système proposé. Elle coordonne l'implantation des systèmes, des technologies et des applications. Elle s'assure de l'utilisation optimale du parc informatique. Elle peut organiser les activités nécessaires à la surveillance de l'environnement technique.   Doit détenir un baccalauréat en informatique ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 105   À compter du 2 avril 2019, rangement 21	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1103, 1113

1124	Analyste spécialisé ou analyste spécialisée en informatique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	23	35 - 40	Personne qui assure la coordination, la gestion et la supervision des activités d'analyse, de mise en œuvre, d'évolution, d'implantation, de support et de soutien opérationnel de projets concernant des systèmes d'information complexes, multisites et touchant plusieurs secteurs de l'organisation.   Elle agit à titre d'experte dans son domaine de spécialisation. Elle coordonne le travail d'une équipe d'analystes et de techniciens en informatique.   Doit détenir un baccalauréat en informatique ou dans une autre discipline universitaire appropriée ainsi qu'une certification de spécialisation délivrée par une autorité compétente et reconnue dans le domaine des technologies de l'information.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 753   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	
1200	Bactériologiste	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	22	35	Personne qui, dans des domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement de recherche, d'enseignement et agit à titre de conseiller.   Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitements, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 102   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	Le 1993-08-16 : Pour les employés embauchés avant cette date, appliquer l'échelle du titre d'emploi 1108
1202	Biochimiste	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	22	35	Personne qui, dans des domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement de recherche, de l'enseignement et agit à titre de conseiller.   Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitements, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.   Doit détenir un baccalauréat en biochimie ou dans une autre discipline universitaire appropriée.   Doit être membre de l'Ordre des chimistes du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 105   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	
1204	Audiologiste-orthophoniste	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	23	35	Personne qui évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la voix et de la parole, détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication. Elle participe à l'enseignement clinique.   Doit détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en audiologie-orthophonie.   Seules les personnes détenant un permis de pratique à doubles champs d'activités en orthophonie et audiologie peuvent bénéficier de ce titre d'emploi.   Doit être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.   Aucune personne actuellement au service de l'employeur et qui le deviendra par la suite ne peut demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 23	

Ingénieur biomédical ou ingénieure 1205 biomédicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui, dans des domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement de recherche, de l'enseignement et agit à titre de conseiller.   Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitements, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.   Doit être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 102   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Le 1993-08-16 : Pour les employés embauchés avant cette date, appliquer l'échelle du titre d'emploi 1108
1206 Bibliothécaire	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Professionnel de 33 l'administration	21	35	Personne qui est responsable des activités courantes d'une bibliothèque selon les besoins de l'établissement. Elle analyse les besoins du milieu. Elle s'assure de la qualité et du bon fonctionnement des services offerts.   Elle recommande l'achat de documents écrits et audiovisuels ainsi que des ressources imprimées ou électroniques.   Elle exerce un rôle conseil et de soutien auprès des usagers et du personnel et les assiste dans leurs recherches. Elle peut participer ou offrir différentes activités de formation sur les services offerts.   Doit détenir une maîtrise en sciences de l'information.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 21	
Spécialiste en sciences biologiques 1207 et physiques sanitaires	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui, dans les domaines tels que la microbiologie, biochimie, chimie, physique et le génie biomédical, effectue des travaux d'analyses de nature spécialisée, de développement, de recherche, fait de l'enseignement et agit à titre de conseiller ou conseiller.   Elle collabore à l'établissement de diagnostics, à la détermination de traitement, au choix et à l'utilisation de méthodes, de techniques et de l'instrumentation.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 102   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Le 1993-08-16 : Pour les employés embauchés avant cette date, appliquer l'échelle du titre d'emploi 1108
1217 Spécialiste en positionnement	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0				Le 1993-08-16 : Pour les employés embauchés avant cette date, appliquer l'échelle du titre d'emploi 1108  Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
1219 Diététiste-nutritionniste Diététiste professionnel(le)- nutritionniste ou diplômé(e)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui évalue l'état nutritionnel, détermine et assure la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention visant à adapter l'alimentation en fonction des besoins pour maintenir ou rétablir la santé. Elle participe à l'enseignement clinique.   Doit détenir un baccalauréat en diététique ou en nutrition.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 22	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1221, 1223, 1224, 1226
1223 universitaire en diététique	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1219

Conseiller ou conseillère en 1226 alimentation (sans internat)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui conçoit, évalue et assure le traitement diététique et l'alimentation rationnelle des bénéficiaires et du personnel de l'établissement, et ce, dans l'un et/ou l'autre des secteurs de l'établissement. Elle participe à l'enseignement nécessaire à la formation des personnes en stage à l'établissement.     Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en diététique ou en nutrition.     Ce titre d'emploi ne s'applique qu'aux personnes dont le cours prévoyait un internat et qui ne l'ont pas fait.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1219	
Éducateur ou éducatrice physique / 1228 kinésologue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	20	35	Personne qui évalue la condition physique et conçoit des programmes d'activités physiques sécuritaires et adaptées aux besoins des usagers dans le but de développer une pratique autonome d'activités physiques significatives et durables. Elle établit un plan de traitement et d'intervention par le moyen de l'activité physique. Elle effectue la promotion des bienfaits de l'activité physique et de saines habitudes de vie afin d'améliorer la santé.     Doit détenir un baccalauréat en éducation physique, en kinésiologie ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	
Thérapeute en créativité (art 1229 thérapist)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui, suite à l'évaluation des besoins des usagers, conçoit, définit et met en application des programmes de réadaptation par différentes modalités thérapeutiques tel que du matériel d'art, dans le but de renforcer les habiletés déjà acquises et d'encourager des aptitudes sociales et interpersonnelles par des activités artistiques appropriées. Elle utilise les processus psychiques et les conflits inconscients pour promouvoir le développement de la personnalité et une meilleure adaptation aux exigences sociales et éducationnelles. Elle rédige des rapports, évalue les progrès des usagers et les enregistre au dossier.     Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en thérapie par l'art.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 1258	
1230 Ergothérapeute	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui évalue les habiletés fonctionnelles, détermine et met en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développe, restaure ou maintient les aptitudes, compense les incapacités, diminue les situations de handicap et adapte l'environnement dans le but de favoriser une autonomie optimale de l'être humain en interaction avec son environnement. Elle participe à l'enseignement clinique.     Doit détenir une maîtrise en ergothérapie.     Doit être membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 750   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01
1233 Physiothérapeute	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui évalue les déficiences et les incapacités de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, musculo-squelettique et cardiorespiratoire, détermine un plan de traitement et réalise les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal.     Doit détenir une maîtrise en physiothérapie.     Doit être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 772   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01

1234	Chargé ou chargée de l'enseignement clinique (physiothérapie)	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	24	35	Physiothérapeute qui participe à l'organisation et à l'élaboration des programmes cliniques, démonstrations, conférences et qui collabore de façon générale à la formation des étudiants ou étudiantes à l'intérieur du service par la démonstration ou les cours théoriques.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 738   À compter du 2 avril 2019, rangement 24	Intégré au 1228 - Éducateur ou éducatrice physique - Kinésiologue
1235	Kinésiologue	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	0	758			
1236	Assistant-chef physiothérapeute ou assistante-chef physiothérapeute	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	25	35	Physiothérapeute qui assiste le chef de service de physiothérapie dans l'exercice de ses fonctions et le remplace durant ses absences régulières ou durant toute autre absence.   Doit aussi, lorsque requis, traiter les usagers qui lui sont assignés.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 739   À compter du 2 avril 2019, rangement 25	
1238	Candidat ou candidate admissible par équivalence (physiothérapie)	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	42	Professionnel de la santé	0	117 35	Personne qui a complété des études de base en physiothérapie ou en kinésithérapie dans un pays étranger et qui doit faire dans un centre hospitalier du Québec habilité pour ce faire, un stage et/ou un recyclage afin d'obtenir l'équivalence du diplôme canadien en physiothérapie.		Le 2015-03-03 : Abolition du titre d'emploi
1241	Traducteur ou traductrice	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	19	35	Personne qui traduit, révisé, réécrit des textes et fait des recherches terminologiques. Elle conseille le personnel, incluant les gestionnaires, sur la terminologie et la grammaire lors de traduction de textes.   Doit détenir un baccalauréat en lettres et langues ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 763   À compter du 2 avril 2019, rangement 19	Échelle salariale définitive
1242	Agent ou agente d'information	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	35	Personne qui, à partir d'une bonne connaissance des besoins et attentes du milieu, contribue à la définition des objectifs et des programmes d'information et de communication, actualise des moyens et réalise des activités aptes à favoriser la circulation de l'information et à susciter les communications au sein de l'organisme		
1243	Agent ou agente d'information (R.R.S.S.S.)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	0	35	Personne qui, à partir d'une bonne connaissance des besoins et attentes du milieu, contribue à la définition des objectifs et des programmes d'information et de communication, actualise des moyens et réalise des activités aptes à favoriser la circulation de l'information et à susciter les communications au sein de l'organisme		
1244	Agent ou agente d'information	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	33	Professionnel de l'administration	20	35	Personne qui, à partir d'une bonne connaissance des besoins et attentes du milieu, contribue à la définition des objectifs et des programmes d'information et de communication, actualise des moyens et réalise des activités aptes à favoriser la circulation de l'information et à susciter les communications au sein de l'établissement, participe à l'évaluation et à l'élaboration des programmes généraux d'information interne et externe.   Doit détenir un baccalauréat en lettres et langues, en sciences humaines, en sciences sociales ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 111   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1107, 1242, 1243

1245	Thérapeute par la musique	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux Personnel de bureau, techniciens et professionnels de	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui conçoit, définit et met en application des programmes de réadaptation individuel ou de groupe par l'animation de différentes activités musicales visant à inciter les usagers à extérioriser leurs sentiments et leurs émotions, à renforcer les habilités déjà acquises et à encourager des aptitudes sociales et interpersonnelles.   Elle peut initier les usagers au chant ou à l'art de jouer un instrument de musique. Elle rédige des rapports, évalue les progrès des usagers et les enregistre au dossier.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en thérapie par la musique.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 1258 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
1246	Responsable de la matériathèque	0	3 l'administration	Professionnel de 33 l'administration	0			
1254	Audiologiste	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui évalue les fonctions de l'audition, détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication de l'être humain dans son environnement. Elle participe à l'enseignement clinique.   Doit détenir une maîtrise en audiologie.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 23
1255	Orthophoniste	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui évalue les fonctions du langage, de la voix et de la parole. Elle détermine un plan de traitement et d'intervention et en assure la mise en œuvre dans le but d'améliorer ou de rétablir la communication de l'être humain dans son environnement. Elle participe à l'enseignement clinique.   Doit détenir une maîtrise en orthophonie.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 23
1258	Thérapeute par l'art	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui évalue, conçoit, définit et met en application des programmes de traitement par différentes modalités thérapeutiques basées sur des méthodes créatives. Elle peut utiliser du matériel d'art, la musique ou l'art dramatique, et ce, selon des fondements théoriques et pratiques de sa discipline dans le but de répondre aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers. Elle rédige des rapports, évalue le progrès des usagers et les enregistre au dossier.   Doit détenir une maîtrise en art thérapie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 138   À compter du 2 avril 2019, rangement 22 Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1229, 1245, 1259
1259	Thérapeute par l'art	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui évalue, conçoit, définit et met en application des programmes de traitement par différentes modalités thérapeutiques basées sur des fondements théoriques et pratiques de sa discipline dans le but de répondre aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers. Elle rédige des rapports, évalue le progrès des usagers et les enregistre au dossier.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en thérapie par l'art ou dans une discipline appropriée.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 1258



Spécialiste clinique en biologie 1291 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	28	35	Personne qui planifie, organise, coordonne et contrôle les activités cliniques dans des laboratoires de biologie médicale tels que microbiologie, hématologie et biologie moléculaire.   Elle évalue les besoins des médecins en analyses spécialisées. Elle détermine les méthodes analytiques, les réactifs et l'instrumentation. Elle conseille les médecins dans l'interprétation des résultats. Elle révise les processus d'analyse. Elle élabore, surveille et maintient à jour les programmes de contrôle de qualité. Elle agit comme personne-ressource pour l'enseignement auprès des étudiants universitaires et des technologues médicaux. Elle gère des projets de recherche.   Doit détenir un post-doctorat dans une discipline appropriée telle qu'en biologie moléculaire, en sciences biomédicales, en microbiologie, en immunologie ou en génétique.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 754   À compter du 2 avril 2019, rangement 28
1407 Spécialiste en activités cliniques	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui participe à l'évaluation et à l'analyse des besoins des usagers, à l'élaboration des normes, politiques, outils cliniques et standards de pratique professionnelle et à la recherche de solutions appropriées, dans le but d'aider l'établissement à améliorer la qualité des actes professionnels. Elle contribue à l'appropriation des orientations, modèles et approches cliniques. Elle conseille et soutient les divers intervenants dans l'application des processus cliniques auprès des usagers. Elle peut participer aux différentes activités d'enseignement et de formation.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 701   À compter du 2 avril 2019, rangement 22
1521 Spécialiste en évaluation des soins	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui analyse les besoins en évaluation de soins. Elle informe le personnel cadre infirmier sur l'amélioration de la qualité des soins et fournit l'expertise professionnelle relative à l'évaluation des soins dans le but d'en assurer la qualité.   Doit détenir un baccalauréat en sciences de la santé ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 751   À compter du 2 avril 2019, rangement 22  Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01 supérieur à l'équité
1533 Agent ou agente de formation	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Professionnel de 33 l'administration	21	35	Personne qui conçoit, actualise, analyse et met en application des programmes de formation destinés au personnel. Elle coordonne des programmes de stages dans l'établissement.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 21
Agent ou agente de formation dans le 1534 domaine de la déficience auditive	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	22	35	Personne qui conçoit, actualise et évalue des programmes de formation pratique et théorique sur les moyens de communication utilisés en déficience auditive. Elle met en application ces programmes pour le personnel de l'établissement, les parents, les personnes avec problèmes auditifs et le public en général. De plus, elle effectue des recherches dans le domaine de la communication en déficience auditive et des champs d'activités connexes.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 22

1538	Conseiller ou conseillère en éthique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	22	35	Personne qui conseille divers intervenants face à des problèmes de nature éthique concernant les pratiques cliniques et de recherche. Elle s'assure du respect et de la protection des personnes et offre un rôle d'accompagnement et de sensibilisation à l'éthique en contexte de soins. Elle suscite des réflexions sur les pratiques et assure la promotion de l'intégration de ces valeurs dans les pratiques quotidiennes. Elle émet des recommandations sur les politiques et les procédures de l'établissement.   Doit détenir une maîtrise en éthique ou en bioéthique.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 755   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	2013-05-07 : Nouvelle échelle rétroactive au 2008-05-01
1539	Conseiller ou conseillère en génétique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	23	35	Personne qui, à partir de l'histoire génétique qu'elle établit, coordonne les démarches diagnostiques, analyse la condition génétique de l'utilisateur et formule un plan d'action. Elle présente à l'utilisateur et à sa famille les risques possibles. Elle accompagne les personnes concernées dans leur prise de décision en présentant et en expliquant les options envisagées.   Doit détenir une maîtrise en conseil génétique.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 139   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi
1540	Génagogue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	20	35	Personne qui conçoit, actualise, analyse, évalue et met en application des programmes basés sur les communications à l'intérieur d'un groupe en vue de la réadaptation des usagers.   Doit détenir un baccalauréat en communication sociale ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	
1543	Conseiller ou conseillère en enfance inadaptée	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	22	35	Personne qui conçoit, actualise, analyse, évalue et met en application des programmes en vue de corriger les difficultés d'adaptation et d'apprentissage des usagers.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée telle que psychoéducation.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 703   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	
1544	Criminologue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	22	35	Personne qui évalue les facteurs criminogènes et le comportement délictueux de la personne ainsi que les effets d'un acte criminel sur la victime. Elle détermine un plan d'intervention et en assure la mise en œuvre. Elle soutient et rétablit les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement.   Elle conçoit, évalue et met en application des activités de recherche, d'intervention ou de consultation à caractère criminologique.   Doit détenir un baccalauréat en criminologie.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	
1546	Psychologue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	24	35 - 37,50	Personne qui évalue le fonctionnement psychologique et mental ainsi que détermine, recommande et effectue des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale de l'être humain en interaction avec son environnement.   Elle conçoit et exerce des activités d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitements psychologiques adaptés aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers.   Doit détenir un doctorat en psychologie.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 768   À compter du 2 avril 2019, rangement 24	Le 1993-08-16 : Pour les employés embauchés avant cette date, appliquer l'échelle du titre d'emploi 1108

Travailleur social ou travailleuse sociale 1550	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux 4	Professionnel des services sociaux 44	22	35 - 37,50	Personne qui évalue le fonctionnement social, détermine un plan d'intervention et en assure la mise en œuvre. Elle soutient et rétablit le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement.   Elle exerce des activités de conception, d'orientation, de consultation, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un ou plusieurs programmes sociaux.   Doit détenir un baccalauréat en travail social ou en service social ou répondre aux exigences de scolarité de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)   Doit être membre de OTSTCFQ.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 703   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	
Organisateur ou organisatrice communautaire 1551	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux 4	Professionnel des services sociaux 44	22	35	Personne qui fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec des groupes concernés. Elle conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du milieu et de promouvoir son développement. Elle agit comme personne-ressource auprès des groupes.   Doit détenir un baccalauréat en sciences humaines ou en sciences sociales tel que travail social, psychoéducation ou psychologie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 766   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	
Intervenant ou intervenante en soins spirituels 1552	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux 4	Professionnel des services sociaux 44	20	35	Personne qui exerce des activités de soutien et d'accompagnement spirituel et religieux des usagers, à leur famille ainsi qu'à leurs proches.   Elle voit à planifier, réaliser et évaluer des activités d'ordre spirituel et religieux. Elle effectue des visites d'accueil aux usagers et identifie leurs besoins spirituels et religieux. Elle répond aux consultations en matière théologique, spirituelle ou éthique, participe aux équipes interdisciplinaires et apporte un support moral aux familles des usagers.   Doit détenir un baccalauréat en théologie, en pastorale, en sciences religieuses ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	2011-11-22 : Changement de nom Ancien nom : Animateur de pastorale
Agent ou agente de relations humaines 1553	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux 4	Professionnel des services sociaux 44	22	35 - 37,50	Personne qui exerce des activités de conception, d'évaluation, d'orientation, de consultation, d'actualisation et d'analyse dans un ou plusieurs programmes sociaux.   Doit détenir, selon le champ d'activités requis, un baccalauréat en sciences humaines ou en sciences sociales tel que criminologie, travail social ou psychologie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 703   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	
Sociologue 1554	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux 4	Professionnel des services sociaux 44	19	35	Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse, d'évaluation et de recherche à caractère sociologique dans des programmes sociaux.   Doit détenir un baccalauréat en sociologie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 106   À compter du 2 avril 2019, rangement 19	

Agent(e) de planification, de 1555 programmation et de recherche	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui est chargée d'un ou de plusieurs programmes dans le but de fournir une assistance professionnelle au développement des services. Elle assure les activités de recherche nécessaires à l'identification et à l'évaluation des ressources et des besoins. Elle conçoit et propose les plans et programmes de développement en vue d'assurer une planification adéquate des services. Elle fournit ses conseils relativement à l'implantation ou à l'amélioration de programmes et/ou de services.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en économique, en sciences de l'administration ou en sciences sociales ou dans une autre discipline appropriée.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
1556 Agent ou agente de recherche	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui participe à la conception, la planification et le développement des plans de recherche. Elle élabore les instruments d'évaluation et de recherche et participe à leur standardisation et validation. Elle exécute la cueillette des données et la compilation selon des méthodes et techniques scientifiques. Elle analyse et évalue les données et participe à la rédaction des rapports de recherche.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
Spécialiste en orientation et en 1557 mobilité	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	21	35	Personne qui conçoit, actualise, analyse, évalue et met en application des programmes d'orientation et de mobilité adaptés aux besoins de la clientèle ayant une déficience visuelle, en vue de la rendre apte à s'orienter et se déplacer avec confiance, sécurité et aisance dans une variété d'environnements familiaux et moins familiaux en utilisant au maximum les sens fonctionnels et l'instrumentation ou les aides appropriées. Elle apporte du support psychosocial aux usagers, soutient son réseau immédiat et le réfère à des partenaires, lorsque requis.   Doit détenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en intervention en déficience visuelle, concentration orientation et mobilité.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 766   À compter du 2 avril 2019, rangement 21
1558 Spécialiste en basse vision	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Agent ou agente de modification du 1559 comportement	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	22	35	Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, d'analyse et d'évaluation dans un programme de modification de comportement.   Doit détenir un baccalauréat en psychologie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 22

Spécialiste en réadaptation en 1560 déficience visuelle	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	21	35	Personne qui conçoit, définit et met en application des programmes d'adaptation et de réadaptation en vue d'amener les usagers à une participation sociale optimale.   Elle évalue et analyse leurs besoins, intervient pour favoriser le développement de leur autonomie, soit dans ses activités de la vie quotidienne et domestique, de lecture et d'écriture, de communication informatique adaptée et dans son processus d'intégration scolaire, professionnelle et sociale. Elle apporte du support psychosocial aux usagers, soutient son réseau immédiat et le réfère à des partenaires, lorsque requis.   Doit détenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en intervention en déficience visuelle, concentration réadaptation en déficience visuelle.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 140   À compter du 2 avril 2019, rangement 21	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi
Agent ou agente de programmation 1562 (E.S)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	0	35	Personne qui, après avoir évalué les besoins d'un, une ou plusieurs bénéficiaires, définit les services requis, procède à la conception et l'évaluation de plans d'intervention adaptés et s'assure de leur application. Elle participe également à la formation du personnel.   Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
1563 Agent ou agente de programmation	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0				
Agent ou agente de planification, de 1565 programmation et de recherche	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui est chargée d'un ou plusieurs programmes ou de projets dans le but de fournir une assistance professionnelle au développement des services notamment en consultant, en assurant le suivi ou en soutenant divers acteurs dans un ou plusieurs programmes ou projets.   Elle assure les activités de recherche nécessaires à l'identification et à l'évaluation des ressources et des besoins. Elle conçoit et propose les plans et programmes de développement en vue d'assurer une planification adéquate des services. Elle fournit ses conseils relativement à l'implantation ou à l'amélioration de programmes et/ou de services. Elle peut participer aux différentes activités d'enseignement et de formation.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée telle qu'en sciences de l'administration, en sciences humaines ou en sciences sociales.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 769   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1108, 1110, 1111, 1120, 1555, 1556, 1562, 1563, 1705, 1853, 1863
1570 Réviseur ou réviseure	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	23	35	Personne qui révisé la situation d'un enfant et décide de la poursuite ou la fermeture du dossier en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle sanctionne le choix du régime de protection, les mesures volontaires applicables et les recommandations à être formulées à la Chambre de la Jeunesse. Elle anime les tables d'accès et les révisions en présence des usagers. Elle peut être appelée à participer aux discussions de cas. Elle participe au groupe de développement des compétences. Elle rédige les différents rapports et formulaires reliés à ses fonctions.   Doit détenir un baccalauréat en travail social, en service social ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 760   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Échelle salariale définitive

1571	Sexologue	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	761 35	Personne qui développe des programmes d'intervention spécialisés et qui dispense des services d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitement spécifique auprès d'individus présentant des pathologies sexuelles ou des comportements sexuels déviants. Elle développe des programmes de formation à l'intention du personnel, des partenaires et des usagers.   Doit détenir un diplôme de deuxième cycle en sexologie.		Créé de façon non définitive puis aboli
1572	Sexologue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, de consultation, d'analyse et d'évaluation en sexualité humaine, notamment, elle détermine et met en application des plans d'intervention sexologique à des fins éducatives et préventives ou de relation d'aide.   Doit détenir un baccalauréat en sexologie.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 774   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	Échelle salariale non définitive
1573	Sexologue clinicien ou sexologue clinicienne	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	23	35	Personne qui exerce des activités de conception, d'actualisation, de consultation, d'analyse et d'évaluation en sexualité humaine, notamment, elle détermine et met en application des plans d'intervention sexologique à des fins éducatives et préventives ou de relation d'aide. Elle effectue également des évaluations spécialisées et des traitements de psychothérapie auprès de personnes présentant des troubles sexuels et de l'identité sexuelle.   Doit détenir une maîtrise en sexologie concentration clinique ou l'équivalent.   Doit détenir un permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre professionnel des psychologues du Québec.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 760   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Échelle salariale non définitive
1651	Agent ou agente en techniques éducatives	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	20	35	Personne qui assure la planification, la production (conception, rédaction, exécution) et la réalisation des différents moyens nécessaires à l'application des programmes de la direction de la Santé publique. Elle conseille le personnel et les autres intervenants sur l'utilisation des différents moyens éducatifs.   Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 102   À compter du 2 avril 2019, rangement 20	
1652	Psychoéducateur ou psychoéducatrice	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	22	35 - 37,50	Personne qui évalue les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives. Elle détermine un plan d'intervention et en assure la mise en œuvre. Elle rétablit et développe les capacités adaptatives de la personne et contribue au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement.   Elle conçoit, actualise, analyse et évalue des programmes en vue de la réadaptation des usagers.   Doit détenir une maîtrise en psychoéducation.   Doit être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 102   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	

1654	Instituteur(trice) ou professeur(e)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	0			La première équité (2001-11-21 à 2005-11-20) ne s'appliquait pas aux classes 14,15 et 16 La seconde équité (2001-11-21 à 2007-11-21) ne s'appliquait qu'à la classe 17 Le 2001-07-01 : Ajout des échelons 16 et 17 à la classe 17 (glissement vers le haut des échelons) Le 2001-07-01 : Abolition des classes 14, 15 et 16 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
1655	Pédagogue	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0			La première équité (2001-11-21 à 2005-11-20) ne s'appliquait pas aux classes 14,15 et 16 La seconde équité (2001-11-21 à 2007-11-21) ne s'appliquait qu'à la classe 17 Le 2001-07-01 : Ajout des échelons 16 et 17 à la classe 17 (glissement vers le haut des échelons) Le 2001-07-01 : Abolition des classes 14, 15 et 16 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
1656	Orthopédagogue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	22	35	Personne qui conçoit, actualise, analyse et évalue des programmes en vue de corriger les difficultés d'adaptation et d'apprentissage des usagers.    Doit détenir un baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 703   À compter du 2 avril 2019, rangement 22

1657	Pédagogue	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0			La première équité (2001-11-21 à 2005-11- 20) ne s'appliquait pas aux classes 14,15 et 16 La seconde équité (2001-11-21 à 2007-11-21) ne s'appliquait qu'à la classe 17 Le 2001- 07-01 : Ajout des échelons 16 et 17 à la classe 17 (glissement vers le haut des échelons) Le 2001- 07-01 : Abolition des classes 14, 15 et 16 Le 2007-04-01 : Abolition des classes pour ne conserver que la classe 01 Abolition du titre d'emploi par entente spécifique et attrition naturelle
1658	Récréologue	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	20	35	Personne qui conçoit, met en application et évalue des programmes récréatifs adaptés aux besoins individuels ou collectifs.    Doit détenir un baccalauréat en loisirs, culture et tourisme ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20
1660	Jardinier ou jardinière d'enfants	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	20	35	Personne qui conçoit, évalue, organise et met en application des programmes de réadaptation adaptés aux besoins des enfants ayant des problèmes de comportement ou d'apprentissage.    Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée telle qu'en sciences de l'éducation.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20
1661	Spécialiste en audiovisuel	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Professionnel de 33 l'administration	21	35	Personne qui anime, conçoit, actualise, évalue et coordonne les activités de production audiovisuelle.    Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 21
1662	Rééducateur ou rééducatrice en psychomotricité (T.R.)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi



Conseiller d'orientation ou 1701 conseillère d'orientation	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	21	35	Personne qui évalue le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu. Elle intervient sur l'identité de la personne ainsi que développe et maintient des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de la vie. Elle rétablit l'autonomie socioprofessionnelle de la personne et lui permet de réaliser ses projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement.     Elle guide les individus dans le choix d'une profession et des études qui y préparent et fournit une assistance professionnelle en vue de favoriser leur intégration au milieu scolaire, ou au monde du travail à partir notamment d'entrevues de "counselling" (individuelles et de groupes) et de résultats de tests psychométriques. Elle participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.     Doit détenir une maîtrise en orientation.     Doit être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Personne qui exerce des activités de conception et d'actualisation des programmes d'identification, d'évaluation et de surveillance de l'ensemble des composantes de la qualité du milieu du travail. Elle formule également les recommandations jugées appropriées aux intervenants en santé et sécurité du travail.     Doit détenir un baccalauréat en sciences pures ou en sciences appliquées.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 105   À compter du 2 avril 2019, rangement 21
1702 Hygiéniste du travail	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	20	35	Personne qui évalue les besoins des usagers, conçoit, définit et met en application un plan d'intervention individuelle visant à permettre à l'utilisateur d'intégrer le marché du travail. Elle rédige les rapports nécessaires.     Doit détenir un baccalauréat dans une discipline universitaire appropriée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 105   À compter du 2 avril 2019, rangement 20
Conseiller ou conseillère en 1703 adaptation au travail	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	20	35		Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 108   À compter du 2 avril 2019, rangement 20
1704 Agent ou agente d'éducation sanitaire	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Agent ou agente de recherche socio- 1705 sanitaire	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel de la 42 santé	0	35	Personne qui effectue la conception, la planification et le développement des recherches relatives à la santé publique. Elle élabore les méthodes de recherche concernant l'identification et l'analyse des besoins de la population. Elle développe des instruments d'évaluation des projets de santé et s'assure de leur standardisation et validation. Elle exécute la cueillette des données et la compilation selon des méthodes et techniques scientifiques et tient à jour les banques de données. Elle analyse et évalue les données et rédige les différents rapports de recherches.     Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
Agent(e) de planification et de 1853 programmation des services sociaux	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Professionnel des 44 services sociaux	0	35	Personne qui élabore, évalue et fournit les techniques professionnelles et scientifiques relatives au développement, à la validation des programmes et aux travaux de recherche dans le but d'aider l'établissement à améliorer la qualité des services.     Doit détenir un diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences sociales ou en sciences de l'administration ou dans une autre discipline universitaire appropriée.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565

Spécialiste en administration des programmes de services sociaux	1863	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	4	Professionnel des services sociaux	44	0	35		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1565
Infirmier-bachelier ou Infirmière-bachelière (35 hres)	1901	0	Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	1	Infirmière clinicienne et praticienne	12	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1911
Assistant(e)-infirmier(ère) chef bachelier(ère)	1902	0	Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	1	Infirmière clinicienne et praticienne	12	0	35 - 36,25	<p>1)De jour     Infirmière bachelière qui assiste l'infirmière-chef dans ses fonctions et la remplace lors de ses absences régulières dans un centre d'activités. Elle collabore à l'évaluation du rendement du personnel. Elle peut prodiguer des soins.   2)De soir ou de nuit     Infirmière qui, en plus de ses fonctions habituelles d'infirmière bachelière, en l'absence de l'infirmière-chef, administre, surveille et coordonne les activités d'un centre d'activités pour toute la durée de son service. Elle collabore à l'évaluation du rendement du personnel.   3)Absences régulières de l'infirmière-chef   Aux fins d'application de la présente convention, les absences régulières de l'infirmière-chef sont les suivantes:   a)Les congés hebdomadaires</p>	
Infirmier-bachelier ou infirmière-bachelière	1903	0	Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	1	Infirmière clinicienne et praticienne	12	0	35 - 36,25	<p>Personne qui, en plus d'assumer la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins de santé d'un groupe de bénéficiaires qui lui sont confiés, conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes et/ou comportant des dimensions bio-psycho-sociales variées. Cette personne participe au développement ou adapte des outils d'évaluation de la qualité des soins, elle coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de ses collègues et de l'équipe multidisciplinaire. Elle assure l'orientation du nouveau personnel et participe à la formation des stagiaires. Elle supervise l'enseignement fait aux bénéficiaires dans les programmes spécifiques et collabore à la recherche.   Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant au moins deux (2) certificats admissibles conformément aux dispositions sur la formation postscolaire prévues à la convention collective et un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.</p>	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1911

Infirmier(ère)-bachelier(ère) assistant(e) du supérieur immédiat 1904 (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	0	35 - 36,25
---	---	--	---	---	------------

1)De jour | | Infirmière bachelière qui, en plus de ses fonctions habituelles d'infirmière bachelière, assiste le supérieur immédiat et le remplace lors de ses absences régulières dans un centre d'activités. Elle participe à l'initiation des nouvelles embauchées, à l'évaluation du rendement du personnel, à l'élaboration ainsi qu'à l'évaluation de la programmation du centre d'activités. | | 2)De soir ou de nuit | | Infirmière bachelière qui, en plus de ses fonctions habituelles d'infirmière bachelière, en l'absence du supérieur immédiat, administre, surveille et coordonne les activités d'un centre d'activités pour toute la durée de son service. Elle collabore à l'évaluation du rendement du personnel. | | 3)Absences régulières du supérieur immédiat | | Aux fins d'application de la présente convention, les absences régulières du supérieur immédiat sont les suivantes: | | a)Les congés hebdomadaires

Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1904  
Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 1904 au titre d'emploi 1912

Infirmier(ère)-bachelier(ère) assistant(e) du supérieur immédiat 1905	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	0	
---	---	--	---	---	--

Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 1902  
Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 1902 au titre d'emploi 1912

Assistant(e)-infirmier(ère) chef bachelier(ère) (35 hres) 1906	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	0	
--	---	--	---	---	--

Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan thérapeutique infirmier, du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes ou des dimensions bio-psycho-sociales variées. Elle initie et prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle peut prescrire des analyses de laboratoire, des traitements, des produits, des médicaments et des pansements dans les domaines des soins de plaies, de la santé publique et des soins courants selon la réglementation en vigueur. | Elle conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes ou comportant des dimensions bio-psycho-sociales variées. Elle participe au développement ou adapte des outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins. Elle coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire. | Elle identifie, pour les usagers, les besoins et interventions nécessitant une coordination de services dans l'établissement et entre différents établissements ou organismes du milieu. Elle assure, le cas échéant, la coordination de ces services. | Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage. Lorsqu'elle accompagne des usagers à l'occasion de sorties, elle doit faire en sorte que les usagers reviennent à l'institut. | Elle assure l'orientation du nouveau personnel et participe à la formation des stagiaires. Elle supervise l'enseignement fait aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes dans les programmes spécifiques et collabore à la recherche. | Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois (3) certificats admissibles dont au moins deux (2) certificats reconnus en soins infirmiers et être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 128 | À compter du 2 avril 2019, rangement 22

Infirmier clinicienne ou infirmière 1907 clinicienne (Institut Pinel)	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	22	40
--	---	--	---	----	----

1911	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	22	37.5	de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupe de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan thérapeutique infirmier, du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes ou des dimensions bio-psycho-sociales variées. Elle initie et prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle peut prescrire des analyses de laboratoire, des traitements, des produits, des médicaments et des pansements dans les domaines des soins de plaies, de la santé publique et des soins courants selon la réglementation en vigueur.   Elle conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes ou comportant des dimensions bio-psycho-sociales variées. Elle participe au développement ou adapte des outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins. Elle coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de l'équipe de soins et de l'équipe interdisciplinaire.   Elle identifie, pour les usagers, les besoins et interventions nécessitant une coordination de services dans l'établissement et entre différents établissements ou organismes du milieu. Elle assure, le cas échéant, la coordination de ces services.   Elle	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 125   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1901, 1903
1912	Infirmier clinicien assistant infirmier-chef ou infirmière clinicienne assistante infirmière-chef ou infirmier clinicien assistant du supérieur immédiat ou infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	24	37.5	Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne qui, en plus des fonctions d'assistant infirmier-chef ou d'assistante infirmière-chef ou d'assistant du supérieur immédiat ou d'assistante du supérieur immédiat, élabore, s'assure de l'implantation, évalue et révisé les outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins.   Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois (3) certificats admissibles, dont au moins deux (2) certificats reconnus en soins infirmiers et être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 175   À compter du 2 avril 2019, rangement 24	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 1902, 1904  Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01 supérieur à l'équité
1913	Conseiller ou conseillère en soins infirmiers	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	23	37.5	Personne qui conseille l'établissement sur des questions relatives aux soins infirmiers ou aux programmes de prévention et contrôle des infections et qui peut se voir confier notamment les responsabilités de :   - la conception, la diffusion, l'évaluation et la révision des programmes d'orientation, de formation et de mise à jour du personnel et des stagiaires		
1914	Candidat infirmier praticien spécialisé ou candidate infirmière praticienne spécialisée	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	0	134 40	Personne qui est titulaire d'un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que des attestations de formation prescrites par la réglementation.   Elle peut en attendant la délivrance de son certificat, exercer les activités professionnelles qu'un infirmier praticien spécialisé ou qu'une infirmière praticienne spécialisée peut exercer, sous la supervision d'un médecin spécialiste ou d'un infirmier praticien spécialisé ou d'une infirmière praticienne spécialisée, selon la réglementation en vigueur.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 1915	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01 pour les 4 premiers échelons

Infirmier praticien spécialisé ou 1915 infirmière praticienne spécialisée	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	28	40	<p>Personne qui est responsable de soins infirmiers et d'activités professionnelles médicales auprès des usagers dans un domaine de spécialité visant des problèmes de santé courants et complexes selon la réglementation en vigueur. Elle évalue l'état de santé de l'usager, identifie les problèmes de santé et détermine les interventions thérapeutiques appropriées dans sa classe de spécialité, dont prescrire des examens diagnostiques, des traitements médicaux et des médicaments. Elle collabore avec le médecin traitant afin d'établir les priorités de soins et de traitements. Elle réalise ou contribue au suivi et à la prise en charge des usagers préalablement diagnostiqués, en partenariat avec le médecin traitant. Elle apporte un soutien clinique aux infirmières et aux autres professionnels.   Elle contribue à la conception, l'application et l'évaluation des programmes se rapportant à sa spécialité. Elle participe au développement et à l'implantation des programmes d'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes.   Elle participe à l'élaboration et à l'évaluation des règles de soins médicaux et infirmiers, collabore au développement des programmes de formation pour le personnel infirmier et peut superviser les activités des candidats infirmiers praticiens spécialisés et les stagiaires en cours de formation.   Elle réalise ou collabore à la recherche en soins infirmiers et collabore à la recherche clinique médicale.   Doit détenir un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ.</p>	À compter du 25 janvier 2021, rangement 28	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01 pour les 4 premiers échelons
Infirmier premier assistant en chirurgie ou infirmière première 1916 assistante en chirurgie	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	24	37.5	<p>Personne qui, en plus de ses fonctions d'infirmier clinicien ou d'infirmière clinicienne, exerce des activités professionnelles dans le domaine des soins pré, per et postopératoire et ce, conformément à la réglementation en vigueur.   Elle apporte une collaboration immédiate et continue au chirurgien en exécutant des gestes cliniques et techniques chirurgicaux complémentaires lors de l'intervention chirurgicale. Elle n'exerce en aucun temps simultanément comme infirmier ou infirmière en service interne.   Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou doit avoir complété au moins 60 crédits en sciences infirmières dans le cadre d'un programme d'études universitaires autre que le programme conduisant au certificat mentionné à l'alinéa suivant ou doit, au 28 décembre 2000, répondre aux exigences prévues à la réglementation.   Doit détenir un certificat en soins infirmiers périopératoires qui le ou la rend apte, conformément à la réglementation, à exercer les présentes fonctions.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 136   À compter du 2 avril 2019, rangement 24	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi Le 2007-11-06 : Ajustement des salaires au 2007-04-01 pour les 4 premiers échelons

1917	Infirmier clinicien spécialisé ou infirmière clinicienne spécialisée	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Infirmière clinicienne et 12 praticienne	24	37.5	Personne qui a développé une expertise particulière dans un domaine spécialisé, lui permettant de dispenser des soins spécialisés à une clientèle présentant des situations complexes de soins.   Cette expertise lui permet de prendre des décisions cliniques, de résoudre des problèmes cliniques complexes, de dispenser des soins spécialisés, de coordonner les soins et d'assurer le suivi clinique et thérapeutique d'un usager ou d'une population particulière. Cette personne participe à l'élaboration des outils de soins adaptés à la clientèle pour optimiser la qualité et l'efficacité des soins infirmiers dans la spécialité. Elle évalue les stratégies d'adaptation et met en lumière les forces et les compétences des usagers et des familles.   Elle agit comme experte et consultante auprès du personnel, des équipes soignantes ou interdisciplinaires, des usagers et de leurs familles, de la communauté et des organismes du réseau. Elle effectue et participe à des études ou des projets de recherche en soins infirmiers reliés à son domaine ou champs clinique.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2101	
2100	Technicien ou technicienne en administration (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0				
2101	Technicien ou technicienne en administration	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	14	32,50 - 35	Personne qui accomplit des travaux reliés à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ou de l'approvisionnement. Elle assume des responsabilités liées à l'organisation du travail et à la planification de l'exécution de travaux complexes à caractère administratif tels que la cueillette et l'analyse de données.   Elle peut également être responsable du fonctionnement administratif de son milieu et voit aux relations internes et externes de celui-ci. Elle est responsable des activités du personnel de bureau de la direction.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en administration générale, en techniques de comptabilité et de gestion, en techniques de bureautique ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme d'études collégiales (DEC) combiné à un certificat universitaire de premier cycle pertinent ou une attestation d'études collégiales (AEC) pertinente de huit cents heures et plus combinée à de l'expérience pertinente au domaine visé.   Cet emploi comprend également les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques administratives.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 14	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2100

Technicien ou technicienne aux 2102 contributions	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	14	32,50 - 35	Personne qui, en effectuant des entrevues et des enquêtes, établit le niveau de contribution financière des personnes responsables bénéficiant des services de placement de dépendants (clientèle jeunesse). Elle s'assure également de la perception des sommes dues. Elle peut constituer les dossiers de recouvrement ainsi que ceux nécessaires aux délibérations du Comité de révision ou du Comité d'appel.   Elle enregistre les contributions aux livres comptables et établit la balance de vérification. Elle peut aider les familles dans la solution de leurs problèmes et rédiger à cet effet des rapports sous forme d'études de cas et fait des recommandations.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en administration générale, en techniques de comptabilité et de gestion, en techniques de bureautique, en techniques de travail social ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme d'études collégiales (DEC) combiné à un certificat universitaire de premier cycle pertinent ou une attestation d'études collégiales (AEC) pertinente de huit cents heures et plus combinée à de l'expérience pertinente au domaine visé.   Cet emploi comprend également les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques administratives, techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien aux contributions et celles rémunérées selon l'échelle des techniciens.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 777   À compter du 2 avril 2019, rangement 14	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2105 Changement de groupe de 208 à 777 au 2013-04-01
Programmeur ou programmeuse en 2103 informatique	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0	32,50 - 35	Personne qui élabore des programmes destinés au traitement des données par ordinateur à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique. Elle établit et prépare les diagrammes généraux et détaillés des programmes		
Programmeur ou programmeuse en 2104 informatique (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2103 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 2103 au titre d'emploi 2123
Technicien ou technicienne aux 2105 contributions (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2102
2106 Chargé ou chargée de production	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	10	35	Personne qui coordonne le travail des opérateurs en informatique		
2112 Technicien ou technicienne juridique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	14	32,50 - 35	Personne qui est responsable de l'exécution de travaux complexes à caractère juridique et administratif en faisant la cueillette, l'analyse de données et la rédaction de documents. Elle effectue des recherches juridiques ou administratives pour le personnel du service. Elle prépare et rédige des documents juridiques ou administratifs et elle peut assurer le suivi de dossiers. Elle assure un support administratif pour le personnel du service, notamment en faisant l'ouverture et la tenue de dossier. Elle effectue des tâches de secrétariat et de bureautique touchant l'utilisation des logiciels spécifiques et de banque de données juridiques. Elle prend et redirige les appels téléphoniques et assure le traitement du courrier et des courriels.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques juridiques d'une école reconnue par le ministère compétent.	Rangement 14	
Technicien ou technicienne en 2113 informatique	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0		Personne qui effectue différents travaux de reproduction, sauvegarde et lecture de données. Elle enregistre toute donnée		

Technicien ou technicienne en 2123 informatique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	14	32,50 - 35 - 40	Personne qui effectue des travaux techniques concernant la programmation (codification, développement de données tests, tests, correction) à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique. Elle installe, développe, configure et maintient à jour les logiciels. Elle effectue divers travaux reliés aux bases de données. Elle assure la surveillance des bases de données. Elle applique les procédures de sécurité et de sauvegarde des données. Elle gère les droits d'accès au système d'information informatisé.   Elle assure une assistance technique aux utilisateurs des logiciels et des équipements informatiques. Elle intervient lors d'interruption de service.   Elle élabore les plans de câblage destinés à relier les divers services au centre de traitement.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en informatique d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme d'études collégiales (DEC) combiné à un certificat universitaire de premier cycle pertinent ou une attestation d'études collégiales (AEC) pertinente de huit cents heures et plus combinée à de l'expérience pertinente au domaine visé.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 203   À compter du 2 avril 2019, rangement 14	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 2103, 2104, 2113
Technicien spécialisé en informatique ou technicienne 2124 spécialisée en informatique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	16	35 - 40	Personne qui assure la configuration logicielle et matérielle, l'optimisation et la sécurité des systèmes d'information, des infrastructures technologiques et des réseaux de télécommunication. Elle effectue divers travaux reliés aux bases de données. Elle voit à la mise en place, au bon fonctionnement et à l'évolution de composantes technologiques complexes à portée locale, régionale ou provinciale. Elle agit à titre d'experte dans son domaine de spécialisation et supporte les techniciens ou techniciennes en informatique dans la résolution de problèmes d'un niveau de complexité ou de spécialisation élevé. Elle peut élaborer les plans de mise en œuvre de projets technologiques et coordonner le travail de techniciens en informatique.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de l'informatique d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme d'études collégiales (DEC) combiné à un certificat universitaire de premier cycle pertinent ou une attestation d'études collégiales (AEC) pertinente de huit cents heures et plus. Elle doit détenir un minimum de quatre (4) années d'expérience pertinente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 214   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi
2203 Assistant ou assistante en pathologie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	15	35	Personne qui participe ou fait les manœuvres nécessaires aux autopsies. Elle procède à des coupes, prélèvements, dissèque, examine de façon macroscopique différents spécimens et fait les rapports nécessaires, le tout dans une démarche pour en arriver à la détermination d'un diagnostic médical ou pour des fins d'enseignement et de recherche.   Elle effectue tout travail connexe telle la classification du matériel, la préparation de solutions, de pièces anatomiques, de pièces utilisées aux fins d'enseignement et autres travaux similaires. Elle voit à l'entretien de l'équipement et des instruments utilisés.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une technique biologique appropriée telle que thanatologie ou technologie des analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent et posséder une connaissance des techniques utilisées en autopsie.   Ce titre d'emploi comprend aussi les personnes qui, au 26 novembre 2009, faisaient des autopsies et répondent aux exigences réglementaires de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 215   À compter du 2 avril 2019, rangement 15	



Technologue en imagerie médicale 2205 du domaine du radiodiagnostic	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui effectue différents examens en radiologie et produit des images médicales à l'aide d'appareils prévus à cette fin. Ces images sont produites à des fins diagnostiques ou thérapeutiques.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de radiodiagnostic d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 713   À compter du 2 avril 2019, rangement 16
2207 Technologue en radio-oncologie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui prépare et applique des traitements de radiations ionisantes, utilise les radiations à des fins thérapeutiques ou diagnostiques et ce, à l'aide d'appareils prévus à cette fin.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de radio-oncologie d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 713   À compter du 2 avril 2019, rangement 16
Technologue en imagerie médicale 2208 du domaine de la médecine nucléaire	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui prépare et administre des substances radioactives. Elle détecte la répartition de la substance dans le corps humain et étudie la physiologie des organes, et ce, à l'aide d'appareils prévus à cette fin. Ces images sont produites à des fins diagnostiques ou thérapeutiques.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de médecine nucléaire d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 713   À compter du 2 avril 2019, rangement 16
Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en imagerie 2212 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Technologue affecté de façon habituelle à l'exécution d'exams ou d'interventions spécialisés requérant des connaissances spécifiques. Cette personne veille à l'entraînement pratique des technologues en emploi.   Si les besoins l'exigent, elle fait également du travail général lorsque les examens spécialisés sont terminés.   Les spécialités reconnues sont les suivantes :   a) Échographie barytée double contraste – pratique autonome	
Coordonnateur ou coordonnatrice 2213 technique (radiologie)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	18	35	Technologue qui a pour principale fonction de mettre au point et vérifier les techniques radiologiques à l'intérieur d'un service de radiologie. Cette personne peut aussi exécuter des techniques radiologiques.   Cette personne est responsable de la qualité du travail effectué par les technologues et par le personnel auxiliaire.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 240   À compter du 2 avril 2018, rangement 18
Instituteur ou institutrice clinique 2214 (radiologie)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	18	35	Technologue responsable de l'enseignement clinique auprès des étudiants. Cette personne voit à leur formation dans l'une des disciplines suivantes : radiodiagnostic, radio-oncologie ou médecine nucléaire.   Cette personne voit également à l'application du programme collégial en milieu hospitalier et peut, à l'occasion, dispenser certains cours théoriques.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 741   À compter du 2 avril 2018, rangement 18
							Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi (Anciennement 2215)

Instituteur ou institutrice clinique 2215 (radiologie et laboratoire)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	35	Technicien ou technicienne responsable de l'enseignement clinique auprès des étudiants. Cette personne voit à leur formation dans l'une des disciplines suivantes:   -Radio-diagnostique   -Radio-thérapie   -Médecine nucléaire   -Technologie médicale   Il ou elle voit aussi à l'application du programme collégial en milieu hospitalier et peut à l'occasion dispenser certains cours théoriques.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2214
Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en 2217 échographie - pratique autonome	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	18	35	Technologue affecté de façon habituelle à l'exécution d'exams d'échographie en pratique autonome.   Elle veille à la familiarisation et à la formation des étudiants et des technologues en emploi. Si les besoins l'exigent, elle fait également du travail général dans son domaine de pratique lorsque les exams d'échographie sont terminés.   Doit détenir une attestation de pratique autonome émise par l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'échographie médicale d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'OTIMROEPMQ.	À compter du 2 avril 2018, rangement 18
Technologue spécialisé ou technologue spécialisée en radio- 2218 oncologie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Technologue affecté de façon habituelle à l'exécution de tâches ou d'interventions spécialisées requérant des connaissances spécifiques reliées à la planification ou à l'application des traitements de radiations ionisantes ou de sources radioactives à l'aide d'appareils prévus à cette fin.   Cette personne veille à l'entraînement pratique des technologues en emploi. Si les besoins l'exigent, elle fait également du travail général lorsque les tâches spécialisées sont terminées.   Les spécialités reconnues sont les suivantes:   a) Dosimétrie Technologue qui partage les responsabilités du chef technologue ou de la chef technologue en radiologie et le ou la remplace durant ses absences régulières.	
Assistant-chef technologue en radiologie ou assistante-chef 2219 technologue en radiologie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	19	35	Cette personne participe à l'administration courante du service.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 704   À compter du 2 avril 2018, rangement 19
Technologue en radiologie (Système d'information et d'imagerie 2222 numérique)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Personne qui est responsable du fonctionnement du système d'information et d'imagerie numérique en radiologie, de la sauvegarde des données ainsi que de la gestion de la disponibilité et de la sécurité des accès.   Elle forme les intervenants à l'utilisation du système PACS et RIS et leur fournit du support technique.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de radiodiagnostic, de radio-oncologie ou de médecine nucléaire d'une école reconnue par le ministère compétent et posséder un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente dans son champ de spécialisation.   Doit détenir la formation spécifique sur le système informatique (PACS-RIS).   Doit être membre de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 714   À compter du 2 avril 2019, rangement 17

Technologiste médical ou 2223 technologiste médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui effectue, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale. Elle assure la validité technique des résultats à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique ou de recherche.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 713   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	
Technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de 2224 laboratoire médical diplômée	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui effectue, à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale. Elle assure la validité technique des résultats à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique ou de recherche.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent.   Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat de niveau initial de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM).	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 713   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi
Coordonnateur ou coordonnatrice 2227 technique (laboratoire)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Technologiste médical ou technologiste médicale ou technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, tout en exécutant des analyses ou travaux à caractère technique à l'intérieur d'un laboratoire clinique ou de biologie médicale, voit de façon régulière à la surveillance, à l'entraînement et à la coordination des activités d'autres personnes.   Elle peut voir au bon fonctionnement des méthodes et procédés d'analyses et à la compilation statistique des résultats d'analyses en vue du contrôle de qualité ou de toute information nécessaire au bon fonctionnement du laboratoire.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 240   À compter du 2 avril 2019, rangement 17	
Technicien ou technicienne en 2228 pharmacie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	15	36.25	Personne qui effectue des activités techniques complexes en pharmacie, telles que soutenir le travail clinique des pharmaciens et, à leur demande, selon la réglementation en vigueur, qui réalise de façon autonome, diverses tâches reliées aux soins et aux services pharmaceutiques, incluant des interventions auprès des usagers et des autres professionnels de la santé. Elle exerce des activités liées à l'optimisation et à la sécurité du circuit des médicaments et travaille en interdisciplinarité. Elle assure la coordination d'un ensemble d'activités techniques en pharmacie. Elle veille à la formation pratique des assistants ou assistantes techniques et des assistants ou assistantes techniques senior en pharmacie en cours d'emploi et participe à la formation et à la supervision des stagiaires.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de pharmacie d'une école reconnue par le ministère compétent.	À compter du 15 août 2022, rangement 15	

Assistant(e)-chef technologiste, aspect technique	2229	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	35	Technologiste médical ou médicale ou technicien ou technicienne de laboratoire médical diplômé qui, à l'intérieur du laboratoire clinique ou de biologie médicale, en collaboration étroite avec le chef technologiste ou la chef technologiste ou, sous l'autorité du directeur ou de la directrice des laboratoires ou du ou de la chef du centre d'activités de technologie médicale, est responsable de l'ensemble des procédés et méthodes d'analyses utilisés dans une (1) ou plusieurs section(s) de laboratoire.   Peut aussi s'occuper des tâches administratives relatives à ces procédés et méthodes et, le cas échéant, remplacer le chef technologiste ou la chef technologiste lors de ses absences régulières.   Doit participer de façon intensive et régulière à la mise en marche de nouvelles techniques à caractère spécialisé ou débordant les cadres des analyses requises de façon habituelle ou routinière dans les laboratoires de biologie médicale.   Doit voir, lorsque requis, à l'initiation et à l'entraînement systématique ainsi qu'au contrôle de la qualité du travail effectué par toute autre catégorie de personnel qui lui est assignée (y compris les médecins résidents ou médecins résidentes, s'il y a lieu).   De plus, doit pouvoir effectuer toutes les analyses et travaux à caractère technique de type habituel requis par les besoins du centre d'activités. Doit posséder au minimum trois (3) années d'expérience pertinente dans la ou les discipline(s) dans la ou lesquelles s'accomplit son travail.   La technologiste médicale ou le technologiste médical est membre en règle de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et la technicienne de laboratoire médicale diplômée ou le technicien de laboratoire médical diplômé ne l'est pas. Pour utiliser le titre de technologiste, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Annuellement, il appartient à la personne concernée de fournir à l'Employeur la preuve de son appartenance audit Ordre.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 2234	
Assistant-chef technicien de laboratoire médical diplômé, assistante-chef technicienne de laboratoire médical diplômée	2230	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	18	35	Technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, dans une ou plusieurs disciplines d'un laboratoire médical, partage avec le ou la chef technologiste la responsabilité de l'ensemble des techniques utilisées. Cette personne participe à la mise au point de nouvelles techniques à caractère spécialisé, débordant les cadres des analyses requises de façon habituelle ou routinière dans les laboratoires médicaux.   Elle doit voir, lorsque requis, à l'initiation et à l'entraînement systématique ainsi qu'au contrôle de la qualité du travail effectué par toute autre catégorie de personnel qui lui est assignée (y compris les médecins résidents ou médecins résidentes s'il y a lieu).   Elle peut être appelée à participer à l'administration courante du service, elle assiste le ou la chef technologiste dans l'exercice de ses fonctions et le ou la remplace durant ses absences régulières.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 210   À compter du 2 avril 2019, rangement 18	Le 2016-09-23 : retiré du titre d'emploi 2234 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2232
Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire) (35 hres)	2231	0	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0				
Instituteur ou institutrice clinique (laboratoire)	2232	1	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Technologiste médical ou technologiste médicale ou technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, dans un laboratoire de biologie humaine (médicale), est responsable de l'organisation, de la coordination, de l'orientation, du déroulement de l'expérience clinique et du suivi des stages effectués par des étudiants ou étudiantes en technologie d'analyses biomédicales.   Cette personne peut participer à tout comité ayant trait à l'enseignement clinique et assister aux réunions de l'établissement collégial auquel elle est rattachée.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 741   À compter du 2 avril 2019, rangement 17	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi (Anciennement 2231)

Assistant-chef (laboratoire) ou 2234 assistante-chef (laboratoire)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	18	35	Technologiste médical ou technologiste médicale ou technicien de laboratoire médical diplômé ou technicienne de laboratoire médicale diplômée qui, dans une ou plusieurs disciplines d'un laboratoire médical, partage avec le ou la chef de service la responsabilité de l'ensemble des techniques utilisées. Cette personne participe à la mise au point de nouvelles techniques à caractère spécialisé, débordant les cadres des analyses requises de façon habituelle ou routinière dans les laboratoires médicaux.   Elle voit, lorsque requis, à l'initiation et à l'entraînement systématique ainsi qu'au contrôle de la qualité du travail effectué par toute autre catégorie de personnel qui lui est assignée (y compris les médecins-résidents ou médecins-résidentes s'il y a lieu).   Elle peut participer à l'administration courante du service, elle assiste le ou la chef de service dans l'exercice de ses fonctions et le ou la remplace durant ses absences régulières.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 210   À compter du 2 avril 2019, rangement 18	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 2229,2230,2235
Assistant(e)-chef technologiste médical(e) ou assistant(e)-chef 2235 technicien(ne) de laboratoire	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	35	Personne qui, dans une ou plusieurs disciplines d'un laboratoire médical, partage avec le ou la chef technologiste médical(e) ou le chef technicien ou la chef technicienne de laboratoire la responsabilité de l'ensemble des techniques utilisées. Elle participe à la mise au point de nouvelles techniques à caractère spécialisé, débordant les cadres des analyses requises de façon habituelle ou routinière dans les laboratoires médicaux.   De plus, elle assiste le ou la chef technologiste médical(e) ou le chef technicien ou la chef technicienne de laboratoire dans l'exercice de ses fonctions et le ou la remplace durant ses absences régulières.   Pour utiliser le titre de technologiste, la personne doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. À la demande de l'employeur, la personne concernée fournit la preuve de son appartenance audit Ordre.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 2234
Assistant-chef technologue en électrophysiologie médicale ou assistante-chef technologue en 2236 électrophysiologie médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Technologue en électrophysiologie médicale qui, tout en travaillant comme technologue en électrophysiologie médicale, partage avec le ou la chef de service la responsabilité du service et le ou la remplace lors de ses absences régulières.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 709   À compter du 2 avril 2019, rangement 17	
Assistant-chef technicien en diététique ou assistante-chef 2240 technicienne en diététique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Technicien ou technicienne en diététique qui, tout en travaillant comme technicien ou technicienne en diététique, partage les responsabilités du chef de service et le ou la remplace durant les absences suivantes:   a) les congés hebdomadaires		

Technicien ou technicienne en 2241 électro-encéphalographie (E.E.G.)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	14	35	Personne qui opère les divers appareils utilisés dans un laboratoire d'électro-encéphalographie et voit à leur entretien. Elle peut participer à l'enseignement et à la formation clinique.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'électrophysiologie médicale d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme en techniques électroencéphalographiques décerné par l'Association canadienne des techniciens en électroencéphalographie.   Aucune personne actuellement au service de l'employeur et qui le deviendra par la suite ne peut demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien en électro-encéphalographie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 211   À compter du 2 avril 2019, rangement 14
Assistant-chef du service des archives ou assistante-chef du 2242 service des archives	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Archiviste médical ou archiviste médicale qui, tout en travaillant comme archiviste, assiste le ou la chef du service des archives et le ou la remplace durant les absences suivantes :   a) les congés hebdomadaires	
2244 Inhalothérapeute	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	13 Inhalothérapeute	18	37.5	Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins cardiorespiratoires et de techniques d'inhalothérapie. Elle évalue la condition cardiorespiratoire de l'utilisateur à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique. Elle contribue à l'anesthésie et traite des problèmes qui affectent le système cardiorespiratoire.   Elle participe à la recherche visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie. Elle peut prescrire des médicaments selon la réglementation en vigueur.   Elle s'assure du fonctionnement adéquat et optimal des équipements. Elle planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes. Elle peut participer à l'enseignement des soins cardiorespiratoires ainsi que des techniques d'inhalothérapie.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'inhalothérapie d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 714   À compter du 2 avril 2018, rangement 18
Coordonnateur ou coordonnatrice 2246 technique (inhalothérapie)	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	13 Inhalothérapeute	19	37.5	Personne qui, tout en travaillant comme inhalothérapeute, voit de façon régulière à la surveillance, à l'entraînement et à la coordination des activités d'autres personnes. Elle voit à la qualité des techniques utilisées et à la compilation des données nécessaires au bon fonctionnement du service.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'inhalothérapie d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 721   À compter du 2 avril 2018, rangement 19

Chargé ou chargée de l'enseignement 2247 clinique (inhalothérapie)	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	13 Inhalothérapeute	19	37.5	Inhalothérapeute qui, sous l'autorité du ou de la chef du service d'inhalothérapie et en collaboration avec le responsable médical ou la responsable médicale, a la responsabilité de l'exécution du programme de stages cliniques.   Cette personne voit à la planification du travail effectué par les étudiants ou étudiantes stagiaires et à la répartition de ces derniers ou ces dernières à l'intérieur des différents services de l'établissement. Elle dispense ou organise l'enseignement clinique proprement dit et guide les étudiants ou étudiantes dans leurs travaux pratiques.   Elle évalue la qualité de l'apprentissage reçu par les étudiants ou étudiantes.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'inhalothérapie d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 715   À compter du 2 avril 2018, rangement 19
Assistant-chef inhalothérapeute ou 2248 assistante-chef inhalothérapeute	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	13 Inhalothérapeute	20	37.5	Personne qui, tout en travaillant comme inhalothérapeute, partage avec le ou la chef du service d'inhalothérapie la responsabilité du service. Elle planifie, supervise et coordonne les activités du service pour toute la durée de son service. Elle agit comme personne-ressource auprès de ses collègues pour la planification, la distribution et l'évaluation des soins cardiorespiratoires.   Elle collabore à la conception, l'implantation, l'évaluation et à la révision de la programmation d'un service et d'outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins. Elle collabore à l'orientation, à l'identification des besoins de formation et à l'évaluation du rendement du personnel.   Elle remplace le ou la chef de service lors des absences suivantes :   a) congés hebdomadaires	
2250 Archiviste ou archiviste médical(e)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2251
Archiviste médical ou archiviste 2251 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	32,50 - 35	Personne qui assume les responsabilités relatives à la gestion des dossiers, à la mise en code des éléments des dossiers, à l'analyse quantitative et qualitative des dossiers, à la confidentialité et à l'application de la politique de divulgation des informations inscrites au dossier. Elle assume la recherche, collige, analyse et interprète les données statistiques. Elle collabore avec l'équipe professionnelle, à l'enseignement et à l'évaluation par critères objectifs des dossiers.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en archives médicales ou un diplôme d'archiviste médical d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme reconnu par l'Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec ou par le Collège des archivistes médicaux du Canada (Association des archivistes médicales du Canada).	À compter du 2 avril 2019, rangement 15
							Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2250

Illustrateur médical ou illustratrice 2253 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	12	35	Personne dont le travail consiste à exécuter des graphiques, des organigrammes, des exhibits médicaux, d'assister aux opérations en vue de l'exécution des planches d'anatomie ainsi qu'en autopsie pour la dissection, afin de seconder les médecins dans leur travail de recherche ou pour l'enseignement (publications, conférences). De plus, exécute tout travail paramédical requis pour l'administration (journaux et publications, affiches, dépliants).   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en graphisme d'une école reconnue par le ministère compétent et posséder des connaissances en biologie, en anatomie comparative, en embryologie ou en physiologie.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées illustrateur médical.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 245   À compter du 2 avril 2019, rangement 12
Photographe médical ou photographe 2254 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	12	35	Personne qui planifie des travaux de photographie et en assume l'exécution en assistant aux opérations, aux autopsies et autres activités où sa présence est requise. Elle effectue le travail de laboratoire ordinaire ou hautement spécialisé requis. Elle recommande l'achat des fournitures et d'équipements lorsque requis.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en photographie d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées photographe médical.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 215   À compter du 2 avril 2019, rangement 12
Technicien ou technicienne en 2255 réadaptation	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	35	Personne qui applique les différentes techniques de physiothérapie selon une prescription médicale dans le but d'assurer une réadaptation fonctionnelle	
Technicien ou technicienne en 2256 audiovisuel	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Technicien ou technicienne en 2257 diététique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	14	35	Personne qui adapte et vérifie le menu des usagers et du personnel et exécute toutes les compilations et rapports nécessaires. Elle visite des usagers pour recueillir des renseignements concernant leur alimentation et transmet aux divers intervenants ou intervenantes les renseignements requis. Elle contrôle la préparation et le service des aliments. Elle guide le personnel dans la mise en pratique des techniques de travail et d'hygiène. Elle élabore, expérimente, standardise des recettes et calcule le prix de revient. Elle participe au contrôle qualitatif et quantitatif des stocks selon les spécifications établies dans l'établissement.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de diététique d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend également les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques de diététique.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 211   À compter du 2 avril 2019, rangement 14



Technicien ou technicienne en 2258 audiovisuel	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	12	35	Personne qui opère, vérifie, entretient et peut réparer divers appareils de production et de diffusion audiovisuels. Elle récupère, inventorie, classe et range les documents et appareils audiovisuels.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique avec spécialisation en audiovisuel d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien en audiovisuel.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 215   À compter du 2 avril 2019, rangement 12
2259 Orthoptiste	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Personne qui corrige sur des usagers des troubles de vision binoculaire au moyen de traitements et qui enseigne les exercices. Elle prépare des rapports de progrès et des histoires de cas. Elle programme des tests et des traitements.   Doit détenir un certificat décerné par le Conseil Canadien d'Orthoptique et par l'Association Médicale Canadienne conjointement avec la Société Canadienne d'Ophtalmologie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 276   À compter du 2 avril 2019, rangement 17
2260 Audioprothésiste	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0			
2261 Hygiéniste dentaire	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui, à partir des programmes généraux établis, élabore des programmes spécifiques d'éducation et de prévention en matière d'hygiène dentaire. Elle collabore aux différents programmes de dépistage. Elle peut assister le ou la dentiste dans l'exercice de ses fonctions. Elle applique et enseigne en matière de prévention et de soins dentaires, les techniques d'hygiène dentaire. Elle voit à l'application topique des agents anticariogènes. Elle procède au nettoyage, au détartrage et au polissage des dents, effectue l'examen oral préliminaire et l'anamnèse. Elle place, sculpte et finit les restaurations et prend les impressions pour modèles d'étude. Elle tient l'inventaire et fait les commandes de fournitures dentaires.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'hygiène dentaire d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec.	À compter du 20 mars 2016, rangement 16
Technologue en prothèses et 2262 appareils dentaires	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	14	35	Personne qui conçoit, fabrique ou surveille la fabrication, ajuste, répare et modifie les prothèses ou appareils, dentaires ou buccaux, sur ordonnance d'un médecin, d'un dentiste, d'un denturologiste ou d'un orthodontiste.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de prothèses dentaires d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 762   À compter du 2 avril 2019, rangement 14

Le 2005-12-16 :  
Abolition du titre  
d'emploi

Rémunération de certains(nes) mécaniciens(nes) en		Techniciens et professionnels de				1)Ees mécaniciens en orthèse-prothèse qui étaient couverts au 25 mars 1980 par la lettre d'entente concernant la rémunération de certains mécaniciens en orthèses-prothèses.     ou     2)Ees personnes à l'emploi de l'établissement le 20 mars 1987 et qui sont classifiées "mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse" (3262).	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
2263 orthèse/prothèse	0	4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	36.25		
2264 Orthésiste et/ou prothésiste	0	4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0			
Bibliotechnicien ou		Personnel de bureau, techniciens et professionnels de	Technicien de			Personne qui catalogue et identifie la documentation selon le système établi, l'inscrit dans les différents fichiers, assure le service de prêt aux usagers et entre les bibliothèques, assure le retour de la documentation prêtée, effectue les recherches bibliographiques, conseille les usagers, évalue les documents conservés, assure leur entretien et leur réparation.     Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en bibliotechnique d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.     Cet emploi comprend aussi les personnes qui, suite à une expérience pertinente, détiennent un certificat d'études collégiales en bibliotechnique.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 2266 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 2356
2265 bibliotechnicienne	0	3 l'administration	32 l'administration	0	32,50 - 35		
Bibliotechnicien ou		Personnel de bureau, techniciens et professionnels de	Technicien de				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2265 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 2265 au titre d'emploi 2356
2266 bibliotechnicienne (35 hres)	0	3 l'administration	32 l'administration	0			
Technicien ou technicienne en		Personnel en soins infirmiers et				Personne qui, sous surveillance médicale, dérive la circulation sanguine à l'aide d'unités de support vital afin de suppléer à certaines fonctions physiologiques.     Elle voit à la calibration et au fonctionnement des manomètres "flow meter" et des appareils électriques ou électroniques utilisés en chirurgie cardiaque. Elle s'occupe de l'entretien du coeur-poumon artificiel et des autres appareils de même que de la stérilisation du matériel.     Cette personne doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes: radiologie, biologie médicale, électronique industrielle ou médicale d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation.     Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 30 août 1976, étaient classifiées technicien en circulation extra-corporelle.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2287 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2287
2267 circulation extra-corporelle	0	1 cardio-respiratoires	14 Perfusionniste	0	36.25		
2268 Perfusionniste	0	1 cardio-respiratoires	14 Perfusionniste	0			

Technicien ou technicienne en 2270 physiologie cardiorespiratoire	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	14	35	Personne connaissant les techniques utilisées dans le service de physiologie cardiorespiratoire. Elle fait et contrôle les tests, les analyses, donne les traitements, utilise les différents appareils du service et participe à toutes les techniques. Elle fait les calculs relatifs aux épreuves de la fonction cardiaque et pulmonaire.     Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent.     Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.     Ou     Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'inhalothérapie d'une école reconnue par le ministère compétent.     Doit être membre de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 213   À compter du 2 avril 2019, rangement 14	
2271 Cytologiste	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui effectue à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale afin d'identifier et d'évaluer les cellules atypiques ou suspectes reliées à la présence d'un cancer. Elle assure la validité technique des résultats à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique et de recherche.     Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologies d'analyses biomédicales et une attestation d'études collégiales (AEC) en cytotechnologie d'une école reconnue par le ministère compétent.     Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat de niveau initial de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM).     Ce titre d'emploi comprend aussi la personne qui, au moment de la date d'entrée en vigueur de la convention collective assure l'ensemble des fonctions ci-haut décrites et qui était reconnue par l'employeur comme cytotechnologiste et rémunérée comme telle.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 713   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Changement du libellé

Technicien ou technicienne en 2272 hémodynamique	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	36.25	Personne dont la fonction principale est la calibration, le montage et le fonctionnement d'appareils électroniques et physiologiques dans un laboratoire d'hémodynamique.   Elle calibre, entre autres, les manomètres de pression, les cuvettes densitométriques et oximétriques et le "cardiac computer". Elle installe les manomètres de pression et surveille, durant le cathétérisme cardiaque, les pressions du bénéficiaire et l'électro-cardiogramme. Elle enregistre les différents paramètres (courbe de dilution, oximétrie, thermodilution, etc...) afin d'effectuer les calculs de pression et de débit. Elle effectue les techniques de réanimation cardiaque, voit au nettoyage et à l'entretien simple des appareils.   Cette personne doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes: électronique industrielle ou médicale, biologie médicale ou radiologie d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 30 août 1976, étaient classifiées technicien en hémodynamique.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2278
Psychotechnicien ou 2273 psychotechnicienne	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	13	35	Personne qui administre et corrige des tests psychologiques tels que personnalité, intelligence, aptitudes, intérêts, connaissances ou autres dans le cadre d'une évaluation psychologique. Prépare la présentation graphique des données et effectue les calculs statistiques requis.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une technique humaine appropriée telle que techniques de recherche sociale d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées psychotechnicien.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 722   À compter du 2 avril 2019, rangement 13
Psychotechnicien ou 2274 psychotechnicienne	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Technicien ou technicienne en 2275 communication	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	12	35	Personne qui conceptualise, réalise et diffuse de l'information auprès de la population et du personnel, incluant les gestionnaires par l'utilisation d'outils de communication.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de communication dans les médias, en techniques de bureautique avec spécialisation microédition et hypermédia ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 245   À compter du 2 avril 2019, rangement 12
Coordonnateur ou coordonnatrice technique en électrophysiologie 2276 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Technologue qui tout en exécutant des techniques en électrophysiologie médicale a pour fonction de mettre au point et de vérifier ces techniques.   Cette personne est responsable de la qualité du travail effectué par les technologues ainsi que par le personnel auxiliaire.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 707   À compter du 2 avril 2019, rangement 16

Coordonnateur ou coordonnatrice 2277 technique en génie biomédical	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	38.75	Personne qui tout en travaillant comme technicien en génie biomédical, coordonne et surveille les activités d'une équipe de techniciens et voit au respect des standards de qualité. Elle participe à l'élaboration et à la mise en application des programmes d'optimisation et d'entretien préventif des équipements médicaux spécialisés (EMS). Elle participe à l'orientation et à la formation des techniciens en génie biomédical.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 757   À compter du 2 avril 2019, rangement 17	Échelle salariale non définitive
Technologiste en hémodynamique ou 2278 technologue en hémodynamique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35 - 36,25	Technologiste médical ou technologiste médicale ou technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic qui, dans un laboratoire d'hémodynamique, s'occupe du montage, du fonctionnement, de la calibration et du nettoyage d'appareils électroniques, physiologiques, manométriques et enregistreuses tel que capteurs de pression, électrode, manomètre, densitomètre, thermistors, électrocardiogramme, oximètre, intégrateur, stimulateur cardiaque, défibrillateur, ordinateur cardiaque.   Cette personne analyse les différents paramètres sanguins et cardio pulmonaires. Elle surveille et calcule les pressions et débits de l'utilisateur. Elle effectue les techniques de réanimation cardiaque. Elle voit à l'entretien simple des appareils.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 205   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Intégration des titres 2272, 2279 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2278
2279 Technologiste en hémodynamique	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0				
Technicien ou technicienne en 2280 horticulture	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	13	35	Personne qui exécute des tâches horticoles et d'entretien des terrains.   Elle participe aux activités horticoles telles que les semis, le plantage, l'émondage ou le rempotage afin de développer les projets d'horticulture aux serres et sur les terrains de l'établissement.   Elle prend les moyens préventifs dans l'utilisation des insecticides ou fongicides. Elle participe à la planification et à la mise en application des activités thérapeutiques des usagers. Elle assure la sécurité des usagers dans l'utilisation de l'équipement.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en paysage et commercialisation en horticulture ornementale ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 206   À compter du 2 avril 2019, rangement 13	
Archiviste médical ou archiviste 2282 médicale (chef d'équipe)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Archiviste médical ou archiviste médicale qui voit à l'entraînement, la coordination et la surveillance d'un ou d'une ou de plusieurs archivistes médicales ainsi que d'autres personnes travaillant dans diverses catégories d'emplois.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 17	

Technicien ou technicienne en 2284 cytogénétique clinique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui effectue à partir d'échantillons de différents tissus humains, des tests et des analyses sur les chromosomes à des fins diagnostiques, de suivi thérapeutique et de recherche. Elle assure la validité technique des résultats.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent ainsi qu'une attestation d'études collégiales (AEC) en cytogénétique clinique.   Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant un certificat de niveau initial en génétique clinique de la Société canadienne des sciences de laboratoire médical (SCSLM).	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 757   À compter du 2 avril 2019, rangement 16
Technicien ou technicienne en 2285 gérontologie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	13	36.25	Personne qui, en collaboration avec le personnel de son milieu d'occupation, intervient à son niveau pour assurer le bien-être, la sécurité et l'autonomie de l'utilisateur. À cet effet, elle favorise la création d'un milieu de vie de qualité optimale en tenant compte des habiletés physiques et mentales de l'utilisateur, en fonction de l'environnement. Elle incite l'utilisateur à participer aux activités collectives. Elle organise, anime et participe aux activités de loisirs et de récréation à l'intention des utilisateurs en tenant compte de leurs capacités et habiletés résiduelles. Elle participe avec les autres membres de l'équipe pour maintenir et améliorer les services à dispenser aux utilisateurs. Elle favorise un régime de vie équilibrée et sensibilise les membres de l'équipe à l'approche gérontologique en véhiculant l'information pertinente.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 236   À compter du 2 avril 2019, rangement 13
Technologue en électrophysiologie 2286 médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	15	35	Personne qui utilise des appareils électroniques pour capter des mouvements ou des courants électriques émis par des organes ou par des systèmes biologiques.   Elle voit à la préparation de l'utilisateur, à l'installation des électrodes et des appareils, au bon fonctionnement de ceux-ci et à l'enregistrement et la sélection des données.   Elle exerce ses fonctions dans les différents champs de l'électrophysiologie, tels que : électroencéphalographie, électromyographie, électroystagmographie, électrorétinographie, électrocardiographie, électrosonographie, échographie cardiaque, doppler carotidien ou transcrânien, polysomnographie, potentiels évoqués visuels, potentiels évoqués auditifs et potentiels évoqués somesthésiques. Elle peut participer à l'enseignement et à la formation clinique.   Doit détenir un diplôme (DEC) d'études collégiales en techniques d'électrophysiologie médicale d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.   Ce titre d'emploi comprend également la personne détenant le R.E.T. du Bureau canadien d'enregistrement des technologues en électroencéphalographie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 708   À compter du 2 avril 2019, rangement 15

2287	Perfusionniste clinique	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	14 Perfusionniste	23	37.5	Personne qui prend en charge les fonctions cardio-circulatoires et cardio-pulmonaires de l'usager à l'aide d'appareils de circulation extracorporelle lors de l'intervention chirurgicale ou d'une assistance cardiaque afin d'assurer le maintien des fonctions physiologiques. Elle procède à la mise en marche, à la surveillance, au maintien, au transport, au sevrage et à l'arrêt des supports circulatoires. Elle assemble et organise le circuit extracorporel. Elle effectue toutes tâches connexes au bon fonctionnement de son secteur d'activités.   Doit détenir un certificat ou un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en perfusion extracorporelle.   Cet emploi comprend également toute personne qui répond aux exigences du Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées en perfusion clinique.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 775   À compter du 2 avril 2019, rangement 23	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 2267, 2268, 2288   Change ment de groupe de 205 à 775 à partir du 2012-04-01
2288	Perfusionniste (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	14 Perfusionniste	0	35 - 36,25	Personne qui, sous la surveillance médicale, est habilitée par sa formation et son entraînement à dériver la circulation sanguine d'un patient à l'aide d'unités de support vital afin de suppléer à certaines fonctions physiologiques. Elle effectue toutes tâches connexes au bon fonctionnement de son secteur d'activités.   Cette personne doit détenir un diplôme d'études collégiales dans une discipline jugée pertinente par l'employeur.   Cet emploi comprend aussi les personnes salariées qui, le 27 mars 1980, étaient classifiées perfusionnistes.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2287  Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
2289	Technicien ou technicienne en physico-chimie	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0				
2290	Chargé ou chargée clinique de sécurité transfusionnelle	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	19	35	Personne qui participe à la conception et à la coordination du programme relié à la sécurité transfusionnelle en regard des pratiques transfusionnelles incluant les programmes de transfusion, assure le suivi et recommande des modifications ou des actions qui favorisent une meilleure qualité. Elle collabore à l'élaboration et à la planification de programmes de formation et d'éducation continue et participe à la promotion de l'information aux utilisateurs de produit sanguin. Elle réalise les enquêtes nécessaires à l'étude des incidents-accidents transfusionnels. Elle assure la communication entre les utilisateurs et les banques de sang.   Les responsabilités sont assumées à la fois dans les établissements désignés et associés et, au besoin, dans les centres affiliés.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.   Ou   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 290   À compter du 2 avril 2019, rangement 19	Le 2006-07-06 : Création du titre d'emploi (rétroactif au 1999-01-01)

Chargé ou chargée technique de 2291 sécurité transfusionnelle	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	19	35	Personne qui assume le rôle de pilote régional du Système d'information intégré sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance (SIIATH). Elle coordonne la réalisation des rapports d'utilisation des produits sanguins et fournit les données et analyses statistiques pertinentes notamment en regard de la gestion des inventaires. Elle participe à la conception et à la coordination du programme relié à la sécurité transfusionnelle en regard des pratiques en banque de sang, assure le suivi et recommande des modifications ou des actions qui favorisent une meilleure qualité. Elle collabore à l'élaboration et à la planification de programmes de formation et d'éducation continue des technologistes médicaux de banque de sang. Elle assure la communication entre le laboratoire de la banque de sang et les centres associés ou affiliés.   Les responsabilités sont assumées à la fois dans les établissements désignés et associés et, au besoin, dans les centres affiliés.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie d'analyses biomédicales d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 726   À compter du 2 avril 2019, rangement 19	Le 2006-07-06 : Création du titre d'emploi (rétroactif au 1999-01-01)
2295 Technologue en physiothérapie	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui contribue à l'évaluation des déficiences et des incapacités de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, musculosquelettique et cardiorespiratoire. Elle détermine un plan de traitement et réalise les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal lorsqu'elle dispose préalablement d'une évaluation faite par un physiothérapeute ou d'un diagnostic médical non limité aux symptômes qui indique, s'il y a lieu, le type de structure atteinte et qui est accompagné d'un dossier documentant l'atteinte. Elle peut participer à l'enseignement clinique.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de physiothérapie d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 710   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi (Anciennement 2255)
Technicien ou technicienne en arts 2333 graphiques	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	12	35 - 36,25	Personne qui conçoit et réalise des travaux à caractère technique, artistique et pédagogique dans le domaine des arts appliqués et graphiques. Elle peut consulter, au besoin, le personnel dans la conception des imprimés et présentations visuelles.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en graphisme ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme d'études collégiales (DEC) combiné à un certificat universitaire de premier cycle pertinent ou une attestation d'études collégiales (AEC) pertinente de huit cents heures et plus combinée à de l'expérience pertinente au domaine visé.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 215   À compter du 2 avril 2019, rangement 12	



Technicien ou technicienne en 2355 documentation (E.S.)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2365 Le 2006-11- 21 : Fusion du titre d'emploi 2365 au titre d'emploi 2356	
Technicien ou technicienne en 2356 documentation	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	13	32,50 - 35	Personne qui réalise des travaux techniques ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de systèmes ou de centres de documentation tels que : bibliothèques, audiovidéothèques, archives. Elle peut fournir une assistance technique au personnel de même qu'aux usagers.     Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de la documentation d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 246   À compter du 2 avril 2019, rangement 13	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 2265, 2266, 2355, 2365
2360 Technicien ou technicienne de braille	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	12	35	Personne qui, comme correcteur ou correctrice, ou transcripteur ou transcriptrice est appelée à concevoir, adapter ou produire en langage braille divers ouvrages et documents académiques, culturels, techniques ou scientifiques, selon les règles d'abréviation applicables aux disciplines concernées, c'est-à-dire le français, l'anglais, la physique, la chimie, les mathématiques et la musique.     De plus, elle est parfois appelée à collaborer avec les utilisateurs éventuels du produit de son travail (ex. : les enseignants et les différents producteurs de braille, pour l'établissement des conventions et de règles nouvelles ainsi que pour la recherche de solutions à des problèmes communs).     Enfin, certains techniciens ou certaines techniciennes de braille peuvent être appelés à contribuer à la réalisation de maquettes et de figures en relief de certains graphiques et tableaux.     Cet emploi comprend aussi les personnes qui étaient classifiées transcripteur ou transcriptrice sur stéréotypes, transcripteur ou transcriptrice sur braille, correcteur ou correctrice d'épreuves et technicien ou technicienne en transcription braille.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 245   À compter du 2 avril 2019, rangement 12	
Technicien ou technicienne en 2362 orthèse-prothèse	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	15	36.25	Personne qui, à la suite d'une ordonnance médicale, détermine le plan d'appareillage. Elle conçoit, fabrique ou surveille la fabrication, installe, ajuste, répare et modifie les orthèses, prothèses et positionnements afin d'améliorer l'indépendance fonctionnelle des usagers. Elle participe à leur réadaptation. Elle collabore à l'initiation au travail et à l'entraînement du personnel.     Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques d'une école reconnue par le ministère compétent.     Doit être membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 201   À compter du 2 avril 2019, rangement 15	

Opticien ou opticienne 2363 d'ordonnances	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux Personnel de bureau, techniciens et professionnels de	41 Technicien de la santé	14	35	Personne qui pose, vérifie, remplace et ajuste des lentilles ophtalmiques (lunettes et lentilles cornéennes) selon l'ordonnance émise par un optométriste ou un ophtalmologiste. Elle conseille la clientèle sur le choix, l'entretien des lentilles et l'adaptation nécessaire à l'utilisation de son aide visuelle. Elle effectue le choix et le suivi des consignations auprès des fournisseurs.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'orthèses visuelles d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 759   À compter du 2 avril 2019, rangement 14	Échelle salariale définitive Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2374
Technicien ou technicienne en 2364 bâtiment(38,75 hres)	0	3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0				
Technicien ou technicienne en 2365 documentation	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	0	32,50 - 35	Personne qui réalise des travaux techniques ayant trait à l'organisation et au fonctionnement de systèmes ou de centres de documentation: bibliothèques, audiovidéothèques, archives. Dans son travail, la personne peut fournir une assistance technique au personnel affecté dans le service de même qu'aux usagers.   Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en techniques de la documentation d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 2355 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 2356
Technicien ou technicienne en génie 2367 biomédical	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	15	38.75	Personne dont les fonctions principales sont d'effectuer l'installation, la mise en service, le dépannage, la vérification, la réparation, la calibration, la construction, l'entretien et la modification des équipements électroniques de type biomédical. Elle fait les recommandations nécessaires en vue de leur bon fonctionnement y incluant leur aspect sécuritaire. Elle peut également, s'il y a lieu, exécuter des tâches similaires sur des équipements électroniques de type industriel. Elle couvre tous les services de l'établissement.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une technique de l'électronique telle que technologies de l'électronique, technologies de systèmes ordinés ou technologies de l'électronique industrielle d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 208   À compter du 2 avril 2019, rangement 15	
Technicien ou technicienne en 2368 prévention	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	13	35	Personne qui effectue différents travaux de recherche, d'inspection, de formation et de contrôle reliés à la prévention dans le but d'assurer la sécurité des usagers et du personnel ainsi que celle des biens et bâtiments.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de l'environnement, hygiène et sécurité au travail ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 208   À compter du 2 avril 2019, rangement 13	

Technicien ou technicienne en 2369 électronique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	14	38.75	Personne qui effectue l'installation, le dépannage, la calibration, la construction et la modification des équipements électroniques industriels et médicaux, des instruments et appareils de laboratoire. Elle couvre tous les services de l'établissement et fait, au besoin, les recommandations nécessaires au bon fonctionnement des équipements.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique ou en technologie de systèmes ordinés ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent ou un diplôme d'études collégiales (DEC) combiné à un certificat universitaire de premier cycle pertinent ou une attestation d'études collégiales (AEC) pertinente de huit cents heures et plus combinée à de l'expérience pertinente au domaine visé.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 23 août 1976, étaient classifiées technicien en électronique industrielle.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 208   À compter du 2 avril 2019, rangement 14
Technicien ou technicienne en 2370 électricité industrielle	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	13	38.75	Personne qui effectue l'installation, le dépannage, la construction et la modification des équipements industriels et médicaux, des instruments et appareils de laboratoire. Elle couvre tous les services de l'établissement et fait, au besoin, les recommandations nécessaires au bon fonctionnement des équipements.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique industrielle d'une école reconnue par le ministère compétent ainsi qu'un certificat de qualification en électricité émis par l'autorité compétente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 208   À compter du 2 avril 2019, rangement 13
Technicien ou technicienne en 2371 électromécanique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	13	38.75	Personne qui construit, modifie, installe, entretient, calibre ou répare des équipements électromécaniques de bureau, électriques, électroniques ou à bande magnétique. Elle couvre tous les services de l'établissement et fait, au besoin, les recommandations nécessaires au bon fonctionnement des équipements.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend aussi les personnes qui, au 5 décembre 1984, étaient classifiées technicien ou technicienne en électromécanique.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 206   À compter du 2 avril 2019, rangement 13
Technicien ou technicienne en 2373 électrodynamique (35 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0			

Le 2005-12-16 : Fusion  
vers le titre d'emploi  
2381

Technicien ou technicienne en 2374 bâtiment	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	15	35 - 38,75	Personne qui prépare des plans, devis et autres documents techniques de systèmes de plomberie et de chauffage, de ventilation, de climatisation, de réfrigération et d'aménagements architecturaux. Elle fait les calculs requis, résout les problèmes notamment de disposition, de contraintes de mise en plan et d'installation. Elle prépare en partie ou en totalité des devis de projets et en estime les coûts. Elle peut assurer le suivi des projets.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de la mécanique du bâtiment, en technologie de l'architecture, en technologie du génie civil ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 208   À compter du 2 avril 2019, rangement 15	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2364
Travailleur ou travailleuse 2375 communautaire	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	16	35	Personne qui participe à l'identification des besoins de la population et met en application les différents programmes d'action communautaire. Elle agit comme personne-ressource auprès de personnes ou des groupes.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de travail social ou dans une autre discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend également les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 717   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Animateur ou animatrice 2376 communautaire (community worker)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				
Technicien ou technicienne en 2377 fabrication mécanique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	12	38,75	Personne qui effectue l'installation et l'entretien mécanique des équipements médicaux et industriels, voit à la conception, à la fabrication, à la modification et à l'entretien des appareils médicaux, appareils industriels, appareils de laboratoire et des instruments chirurgicaux. Elle couvre tous les services de l'établissement.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de génie mécanique d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 206   À compter du 2 avril 2019, rangement 12	
Technicien ou technicienne en 2378 électrodynamique (38,75 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	0	35 - 38,75	Personne qui, sous l'autorité du chef des installations matérielles, schématise, concrétise, entretient, répare l'appareillage producteur d'électricité		
Technicien ou technicienne en 2379 instrumentation et contrôle	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	Technicien de 32 l'administration	14	38,75	Personne qui monte, entretient, calibre, dépanne des instruments de mesure et appareils de contrôle de température, pression, débit, etc. sur les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Elle exécute des tâches reliées aux programmes de gestion énergétique tant préventives que curatives et fait, au besoin, les recommandations nécessaires au bon fonctionnement des équipements.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique industrielle ou en technologie de la mécanique du bâtiment d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 206   À compter du 2 avril 2019, rangement 14	

Technicien ou technicienne en 2381 électrodynamique	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	13	35 - 38,75	Personne qui schématise, concrétise, entretient, répare l'appareillage producteur d'électricité. Elle entretient, installe et effectue la pose des conduits si nécessaire. Elle conçoit, monte, améliore, entretient l'appareillage relié à son domaine. Elle peut assumer la responsabilité de l'ensemble des installations électriques.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique industrielle d'une école reconnue par le ministère compétent et un certificat de qualification en électricité émis par l'autorité compétente.   Doit être qualifié pour être répondant technique de la licence constructeur-proprétaire en électricité.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 206   À compter du 2 avril 2019, rangement 13	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 2373, 2378 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2459
Infirmier(ère) chef d'équipe (travail 2458 d'équipe organisé)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0				
Infirmier chef d'équipe ou infirmière 2459 chef d'équipe	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	20	37.5	Personne qui, en plus de ses fonctions d'infirmier ou d'infirmière, planifie, dirige, surveille et coordonne les activités d'un groupe diversifié d'infirmiers ou d'infirmières, d'infirmiers auxiliaires ou infirmières auxiliaires, de personnel paratechnique et de stagiaires.   Un groupe diversifié ne comprend pas nécessairement l'ensemble des personnes appartenant aux catégories d'emploi décrites ci-haut.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 718   À compter du 2 avril 2018, rangement 20	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2458
Infirmier moniteur ou infirmière 2462 monitrice	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	19	37.5	Personne qui participe à la formation en cours d'emploi, à l'orientation des personnes salariées et des stagiaires. Son travail consiste en démonstrations ou en cours théoriques.   Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite ne peut demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 740   À compter du 2 avril 2019, rangement 19	Le 2005-12-16 : Intégration des titres 2463, 2464 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2462
2464 Moniteur ou monitrice (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0				
Chargé ou chargée de l'assurance qualité et de la formation aux 2466 services préhospitaliers d'urgence	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	17	35	Personne qui travaille à l'amélioration continue de la qualité des services offerts par les divers intervenants des services préhospitaliers d'urgence (SPU). Elle révisé les interventions pratiquées par les techniciens ambulanciers paramédics et en assure le suivi.   Elle collabore à la conception, à la révision et à l'adaptation des contenus de formation. Elle donne de la formation à divers intervenants.   Elle participe au développement, à l'implantation, à l'application et à l'évaluation des programmes des services préhospitaliers d'urgence.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques ambulancières ou soins préhospitaliers d'urgence d'une école reconnue par le ministère compétent.   Elle doit également détenir une carte de statut de technicien ambulancier paramédic en vertu du Registre national de la main d'œuvre des techniciens ambulanciers et une certification d'instructeur en RCR et MDSA.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 756   À compter du 2 avril 2019, rangement 17	2013-05-07 : Passe de 12 à 15 échelon rétroactif au 2008-05-01

2468	Assistant(e)-infirmier(ère) chef	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	35 - 36,25	<p>1) Assistante infirmière-chef de jour   Infirmière qui assiste l'infirmière-chef dans ses fonctions et la remplace lors de ses absences régulières dans un centre d'activités. Elle collabore à l'évaluation du rendement du personnel. Elle peut prodiguer des soins.   2) De soir ou de nuit   Infirmière qui, en plus de ses fonctions habituelles d'infirmière, en l'absence de l'infirmière-chef, administre, surveille et coordonne les activités d'un centre d'activités pour toute la durée de son service. Elle collabore à l'évaluation du rendement du personnel.   3) Absences régulières de l'infirmière-chef   Aux fins d'application de la présente convention, les absences régulières de l'infirmière-chef sont les suivantes:   a) Les congés hebdomadaires</p>
2471	Infirmier ou infirmière	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	19	37.5	<p>Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan thérapeutique infirmier, du plan de soins et de traitements infirmiers. Elle initie et prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle peut prescrire notamment des analyses de laboratoire, des traitements, des produits, des médicaments et des pansements dans les domaines des soins de plaies et de la santé publique selon la réglementation en vigueur.   Elle planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes. Elle participe à la recherche visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.</p> <p>Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 225   À compter du 2 avril 2018, rangement 19</p> <p>Le 2005-12-16 : Intégration des titres 2472, 2474 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2471</p>
2472	Infirmier ou infirmière (32,5 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0		

2473	Infirmier ou infirmière (Institut Pinel)	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	19	40	Personne qui assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins bio-psycho-sociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Elle évalue l'état de santé de l'usager, détermine et assure la réalisation du plan thérapeutique infirmier, du plan de soins et de traitements infirmiers. Elle initie et prodigue les soins et traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle peut prescrire notamment des analyses de laboratoire, des traitements, des produits, des médicaments et des pansements dans les domaines des soins de plaies et de la santé publique selon la réglementation en vigueur.   Elle planifie, dispense et évalue l'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes. Elle participe à la recherche visant la promotion de la santé et la prévention de la maladie.   Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage. Lorsqu'elle accompagne des usagers à l'occasion de sorties, elle doit faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 226   À compter du 2 avril 2018, rangement 19	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2471
2474	Infirmier ou infirmière (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0				
2475	Candidat(e) à l'exercice de la profession d'infirmier(ère)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	35 - 36,25	1) Personne qui a réussi ses examens du CÉGEP ou d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et attend les examens de l'O.I.I.Q.   2) Personne qui s'est présentée aux examens requis pour l'admission à la profession et qui attend l'émission de son permis d'exercice.   3) Personne qui s'est présentée aux examens requis pour l'admission à la profession et qui doit reprendre un   (1) ou plusieurs examen(s).   4) Personne qui a complété des études de nursing en dehors du Québec, qui n'est pas obligée de suivre une période d'entraînement, et qui attend l'émission de son permis d'exercice de l'O.I.I.Q. comme en fait foi une attestation remise par celui ci. Ces candidates doivent pratiquer sous la surveillance d'une infirmière.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 2476 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 2490
2476	Candidat(e) à l'exercice de la profession d'infirmier(ère) (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2475 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 2475 au titre d'emploi 2490

Candidat(e) admissible par 2477 équivalence, infirmier(ère) (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	35 - 36,25	Personne qui a complété des études de base dans un pays étranger ou en dehors du Québec et qui doit faire dans un établissement des stages obligatoires déterminés par l'O.I.I.Q., en vue de recevoir son permis d'exercice.   Le stage obligatoire s'effectue en tout temps sous la surveillance d'une (1) ou plusieurs personne(s) désignée(s) par la direction des soins infirmiers. Cependant, elle ne peut en aucun cas avoir de façon autonome la responsabilité d'un centre d'activités.   Cette personne bénéficie de toutes les dispositions de la présente convention dans la mesure où elles ne sont pas autrement modifiées par le présent paragraphe.   La durée du stage s'ajoute à la période de probation pour ne former qu'une seule période continue. La durée totale de cette période continue et les modalités du stage sont communiquées par écrit à l'infirmière et au Syndicat dès l'embauchage de l'infirmière.   En cas de congédiement durant cette période continue, l'infirmière n'a pas droit à la procédure de grief.   L'infirmière acquiert son ancienneté une fois cette période continue complétée et dans ce cas, la date d'entrée en service sert de point de départ pour le calcul de l'ancienneté.   L'article relatif à l'expérience antérieure s'applique à compter du 1er jour de la période de probation.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 2478 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 2490
Candidat(e) admissible par 2478 équivalence, infirmier(ère)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2477 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 2477 au titre d'emploi 2490
Infirmier en stage d'actualisation ou 2485 infirmière en stage d'actualisation	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	228 37.5	Infirmier ou infirmière en règle avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et qui a quitté l'exercice de la profession depuis plus de quatre (4) ans.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2471	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2486 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2485
Infirmier(ère) en stage d'actualisation 2486 (5 ans et +)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2488 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 2488 au titre d'emploi 2489
Assistant ou assistante du supérieur 2487 immédiat (infirmière) (35 hres)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	35 - 36,25			



Assistant ou assistante du supérieur 2488 immédiat (infirmière)	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	
--	---	--	---------------	---	--

1) Assistante du supérieur immédiat de jour | Infirmière qui, en plus de ses fonctions habituelles d'infirmière, assiste le supérieur immédiat et le remplace lors de ses absences régulières dans un centre d'activités. Elle participe à l'initiation des nouvelles embauchées, à l'évaluation du rendement du personnel, à l'élaboration ainsi qu'à l'évaluation de la programmation du centre d'activités. | 2) De soir ou de nuit | Infirmière qui, en plus de ses fonctions habituelles d'infirmière, en l'absence de son supérieur immédiat, administre, surveille et coordonne les activités d'un centre d'activités pour toute la durée de son service. Elle collabore à l'évaluation du rendement du personnel. | 3) Absences régulières du supérieur immédiat | Aux fins d'application de la présente convention, les absences régulières du supérieur immédiat sont les suivantes: | a) Les congés hebdomadaires

Assistant-infirmier-chef ou assistante- infirmière-chef ou assistant du supérieur immédiat ou assistante du 2489 supérieur immédiat	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	21	37.5
--	---	--	---------------	----	------

Infirmier ou infirmière qui assiste l'infirmier-chef ou l'infirmière-chef ou le supérieur immédiat dans ses fonctions. Elle planifie, supervise et coordonne les activités d'un service pour toute la durée de son service. Elle agit comme personne-ressource auprès de l'équipe de soins pour la planification, la distribution et l'évaluation des soins infirmiers. | Elle collabore à la conception, l'implantation, l'évaluation et à la révision de la programmation d'un service et d'outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins. Elle collabore à l'orientation, à l'identification des besoins de formation et à l'évaluation du rendement du personnel. | Elle exerce, lorsque requis, les fonctions habituelles d'infirmier ou d'infirmière. | L'assistant-infirmier-chef ou l'assistante-infirmière-chef ou l'assistant du supérieur immédiat ou l'assistante du supérieur immédiat de jour remplace l'infirmier-chef ou l'infirmière-chef ou le supérieur immédiat lors des absences suivantes: | a) les congés hebdomadaires

Candidat à l'exercice de la profession d'infirmier ou candidate à l'exercice de la profession d'infirmière 2490	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	0	231 37.5
--	---	--	---------------	---	----------

Personne qui est titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIQ) ou à qui l'Ordre reconnaît qu'elle a réussi un programme d'études en soins infirmiers ou dont le diplôme ou la formation est reconnu équivalent par l'OIQ aux fins de la délivrance du permis d'exercice. | Elle peut, en attendant la délivrance de son permis, exercer toutes les activités professionnelles qu'un infirmier ou qu'une infirmière peut exercer, sous réserve des exceptions prévues à la réglementation, sous la surveillance d'un infirmier ou d'une infirmière conformément aux normes prévues à cette réglementation.

Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2471  
Le 2006-11-21 :  
Création du titre d'emploi par la fusion des titres 2475, 2476, 2477, 2478

Infirmier en dispensaire ou infirmière 2491 en dispensaire	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	11 Infirmière	22	37.5	Personne qui, en plus de ses fonctions d'infirmier ou d'infirmière, fait, en raison de l'absence d'un médecin en permanence en avant-poste ou en dispensaire, des évaluations des usagers qui permettent au médecin d'effectuer à distance un diagnostic et de déterminer les interventions appropriées. Elle accomplit des activités et des interventions qui sont généralement réservées aux médecins dans d'autres milieux de travail.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 229   À compter du 2 avril 2019, rangement 22	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi (Rétroactif au 2001-11-21)
Technicien ou technicienne en 2584 recherche sociale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	13	35	Personne qui effectue les différents travaux liés à la réalisation de recherches descriptives et évaluatives. Elle utilise les techniques de recherche appropriées impliquant les méthodes d'échantillonnage, la formulation de questionnaire, les techniques d'entrevue, la cueillette, le traitement et l'analyse des données en vue d'actualiser et d'évaluer des programmes de santé, de services sociaux et d'action communautaire.   Doit détenir un diplôme (DEC) d'études collégiales en techniques de recherche sociale d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 716   À compter du 2 avril 2019, rangement 13	
Technicien ou technicienne en 2585 assistance sociale (35 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2586
Technicien ou technicienne en travail 2586 social	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	16	32,50 - 35	Personne qui exerce des activités à caractère social selon les techniques propres à sa profession.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de travail social d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cet emploi comprend également les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques de travail social ou en techniques d'assistance sociale.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 717   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2585 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2588
Aide social ou aide sociale (32,5 2587 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				
2588 Aide social ou aide sociale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	14	32,50 - 35	Personne qui, sans détenir un diplôme de technicien en travail social, exerce, dans les limites de sa compétence et de sa formation, un travail de nature semblable et connexe à celui d'un technicien ou technicienne en travail social.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 220   À compter du 2 avril 2019, rangement 14	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 2587

Technicien ou technicienne en 2686 éducation spécialisée	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	16	35 - 36,25 - 37,50 - 38,75	Personne qui assure l'éducation et la rééducation des usagers selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels ou professionnelles en place, en vue de l'adaptation ou de la réadaptation de l'individu ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.   Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 717   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi (Anciennement 2690)
2688 Agent ou agente d'intégration	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	16	38.75	Personne qui oriente les usagers vers les ressources adéquates en vue de les intégrer au marché du travail ou dans un centre de travail adapté. Elle établit et entretient les relations nécessaires à l'intégration et à l'adaptation des usagers à une entreprise. Elle assure le suivi des usagers intégrés au marché du travail ou au centre de travail adapté.   CLASSE 01   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline collégiale appropriée d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cette classe d'emploi comprend aussi les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.   CLASSE 02   Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère compétent ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère compétent, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant à un diplôme spécialisé (cours de CÉGEP).	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 234   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2691 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2686
2689 Éducateur ou éducatrice (36,25 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				
Technicien ou technicienne en 2690 éducation spécialisée (35 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				

2691	Éducateur ou éducatrice	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	16	35 - 36,25 - 37,50 - 38,75	Personne qui assure l'éducation et la rééducation des usagers en milieu institutionnel ou externe selon les programmes d'intervention établis en collaboration avec l'équipe de professionnels en place, en vue de l'adaptation ou de la réadaptation de l'individu ou de sa réinsertion dans la société. Elle applique des techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne, en organisant, coordonnant et animant les activités prévues au programme, pour assurer l'apprentissage et l'acquisition d'attitudes et de comportements adéquats.   Elle observe et analyse le comportement des usagers, participe à l'évaluation de leurs besoins et de leurs capacités et note leur évolution en rédigeant les documents appropriés.   CLASSE 01   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée ou techniques d'intervention en délinquance d'une école reconnue par le ministère compétent.   Cette classe comprend aussi les personnes qui détiennent un certificat d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou rééducation institutionnelle.   CLASSE 02   Cette personne doit détenir un diplôme de quatorze (14) ans de scolarité générale reconnu par le ministère compétent ou un brevet d'éducateur de cadre auprès de l'enfance exceptionnelle reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère compétent, et/ou avoir complété cinquante pour cent (50%) du cours général menant au diplôme officiel en rééducation institutionnelle ou en éducation spécialisée (cours du cégep).	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 234   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	Le 2005-12-16 : Intégration des titres 2689, 2692, 2693 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2691
2693	Éducateur ou éducatrice (35 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				
2694	Responsable d'unité de vie ou de réadaptation	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	18	36,25 - 38,75	Personne qui dirige, anime et supervise l'équipe d'une unité de vie ou de réadaptation avec laquelle elle partage la responsabilité de la rééducation des usagers et de la bonne marche du groupe, selon les normes établies par la direction.   Elle exerce, sur les usagers et sur le groupe, une action éducative personnelle. Elle doit suivre l'évolution des usagers en tenant compte de leurs études, de leurs problèmes et de leurs ambitions personnelles et elle doit voir à leurs besoins physiques et intellectuels d'une façon adéquate pour que les usagers puissent s'épanouir dans un climat normal, en vue de leur réinsertion sociale.   Elle peut recourir à tous les services consultatifs mis à sa disposition. Elle est le pivot de l'information sur le plan général.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 720   À compter du 2 avril 2019, rangement 18	
2695	Technicien ou technicienne en loisirs (38,75 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2696
2696	Technicien ou technicienne d'intervention en loisir	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	13	35 - 36,25 - 38,75	Personne qui planifie, gère, organise et anime des activités individuelles ou de groupe, à caractère sportif, ludique ou socioculturel, qui favorisent l'atteinte d'objectifs thérapeutiques, le bien-être et la réadaptation des usagers.   Elle peut élaborer des programmes récréatifs, fournir des observations sur le comportement et les attitudes des usagers et participer à l'analyse des besoins en matériel ainsi qu'à diverses réunions où sa présence est requise.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en loisir d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 716   À compter du 2 avril 2019, rangement 13	Le 2005-12-16 : Intégration des titres 2695, 2698

2697	Sociothérapeute (Institut Pinel)	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	17	40	Personne qui répond aux besoins physiques et psychologiques et de rééducation des usagers, en élaborant et en animant les activités des usagers aussi bien dans l'unité qu'en dehors de l'unité de vie. Elle observe le comportement des usagers à tous les moments stratégiques de la vie quotidienne de ceux-ci et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut. Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage.   Lorsqu'elle accompagne des usagers à l'occasion de sorties, elle doit faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une technique sociale telle que techniques d'éducation spécialisée d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 218   À compter du 2 avril 2019, rangement 17	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 2696
2698	Technicien ou technicienne en loisirs (36,25 hres)	0	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	0				
2699	Chef de module	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Technicien des services 43 sociaux	18	35 - 38,75	Personne qui assure le déroulement des opérations courantes d'un module. Elle anime l'équipe du module en favorisant une attitude de continuité dans les relations entre le personnel et les usagers. Elle coordonne et participe à la réalisation des programmes de réadaptation, doit voir à l'individualisation et au bien-être de l'utilisateur, élabore et contrôle les règles de vie propres au module.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 222   À compter du 2 avril 2019, rangement 18	
2702	Technicien ou technicienne en hygiène du travail	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	41 Technicien de la santé	16	35	Personne qui applique les différentes techniques de l'hygiène du travail dans le but d'analyser les postes de travail et leur environnement. Elle fait des recommandations visant à améliorer les conditions de travail et voit à leur suivi. Elle rédige les rapports d'analyse et effectue l'entretien ainsi que la calibration des instruments de mesure nécessaires à l'exécution de ses fonctions.   Doit détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de l'environnement, hygiène et sécurité au travail d'une école reconnue par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 201   À compter du 2 avril 2019, rangement 16	
3201	Assistant ou assistante technique aux soins de la santé	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	5	35 - 36,25	Personne qui assiste des intervenants dans le domaine de la santé dans l'exercice de leurs fonctions lors de cliniques, examens, analyses ou interventions chirurgicales. Elle s'occupe de la préparation, de l'entretien général, de l'entreposage, de l'inventaire et, s'il y a lieu, de la stérilisation du matériel requis et exécute toutes tâches de même nature. Elle peut constituer et tenir à jour le dossier de l'utilisateur.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 344   À compter du 2 avril 2019, rangement 5	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3202
3202	Assistant ou assistante technique aux soins de la santé (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0		Personne qui participe aux manœuvres nécessaires à une autopsie et effectue tout travail connexe comme la préparation de solutions, de pièces anatomiques et/ou de pièces utilisées aux fins d'enseignement et autres travaux similaires.   Doit voir à l'entretien de son équipement et de l'instrumentation utilisés. Doit connaître les techniques utilisées en autopsie.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3201

3203	Préposé ou préposée aux autopsies	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	6	36.25	Personne qui participe aux manoeuvres nécessaires à une autopsie et effectue tout travail connexe comme la préparation de solutions, de pièces anatomiques ou de pièces utilisées aux fins d'enseignement et autres travaux similaires.   Elle voit à l'entretien de son équipement et de l'instrumentation utilisés.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 338   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
3204	Préposé ou préposée au transport	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	3	38.75	Personne qui aide les usagers et s'occupe de leur transport par lit, en civière ou en chaises roulantes dans les différents services de l'établissement et qui retourne l'équipement ainsi utilisé.   Elle effectue le transport des chariots de la centrale de retraitement des dispositifs médicaux, les différents équipements mobiles de traitement ainsi que le corps des usagers décédés à la morgue.   Elle distribue des lettres, messages, fleurs, dossiers, colis, matériel et les prélèvements. Elle surveille les entrées et voit à l'application des règlements par les visiteurs et dirige le public.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 314   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	
3205	Assistant ou assistante technique au laboratoire ou en radiologie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	5	35 - 36,25	Personne dont l'occupation principale consiste à assister les médecins, les techniciens ou techniciennes dans l'exécution de leur travail technique.   Elle accomplit certains travaux techniques de complexité restreinte tels que des analyses ou épreuves simples de laboratoire, la manipulation de certaines substances, l'opération et l'entretien simple de l'appareil à développer des films, automatique ou manuel. Elle accomplit également l'assistance technique dans les salles de radiologie où s'effectuent des examens spéciaux tels que cardiologie, neuro-radiologie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 344   À compter du 2 avril 2019, rangement 5	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3210 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3218
3206	Assistant ou assistante technique en chirurgie buccale	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				
3207	Assistant ou assistante technique en médecine dentaire (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	35 - 36,25	Personne qui assiste les dentistes ou les hygiénistes dentaires dans l'exercice de leurs fonctions lors de cliniques, examens ou interventions chirurgicales. Elle s'occupe de la préparation de la stérilisation, de l'entretien général et de l'entreposage du matériel requis		
3208	Préposé ou préposée en ophtalmologie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	6	36.25	Personne qui effectue tous les tests spécialisés en ophtalmologie. Elle fait la prise de photos de l'œil et de la rétine, les tests d'acuité visuelle, la lecture des verres et le bilan orthoptique. Elle administre également des périmétries et des biométries. Elle classe les photos et les tirages au dossier des usagers. Elle prend et fixe les rendez-vous et elle voit à l'entretien, au bon fonctionnement et au calibrage de l'équipement.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 341   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
3209	Préposé ou préposée en inhalothérapie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36.25	Personne qui, sous la surveillance des inhalothérapeutes techniciens ou techniciennes de la fonction respiratoire, administre des traitements d'inhalothérapie, distribue et s'occupe de l'entretien de tout le matériel servant à l'inhalothérapie et accomplit diverses tâches reliées à la fonction respiratoire.   Cette personne reçoit ou a reçu dans un service d'inhalothérapie, une formation théorique et pratique.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3480	

Code	Titre	Quantité	Classification	Code	Quantité	Montant	Description	Conditions	Notes
3210	Assistant(e) technique au laboratoire ou en radiologie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3205
3212	Assistant ou assistante technique en pharmacie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	6	36.25	Personne qui, sous la responsabilité d'un pharmacien, d'une pharmacienne ou d'une personne attitrée, a pour fonction principale de l'assister dans la préparation de produits pharmaceutiques tels que solutés, solutions, onguents, sirop. Elle fait le conditionnement, sert les usagers au guichet. Elle assure le maintien des réserves. Elle peut constituer et tenir à jour le dossier des usagers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 327   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
3215	Assistant ou assistante technique senior en pharmacie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	36.25	Personne qui, sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'une pharmacienne, a pour fonction principale de l'assister, selon les techniques aseptiques et les protocoles établis, dans la préparation et le conditionnement de médicaments exigeant des calculs pharmaceutiques complexes et des techniques spécialisées, telles que les préparations stériles injectables requises dans une centrale d'additifs aux solutés (SCAS) ou un service équivalent, l'alimentation parentérale et les antinéoplasiques.   Elle peut effectuer la vérification contenant-contenu notamment concernant la médication orale, selon la réglementation en vigueur.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance technique en pharmacie d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	À compter du 31 décembre 2010, rangement 9	
3217	Assistant ou assistante technique en médecine dentaire (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3218
3218	Assistant ou assistante technique en médecine dentaire	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	6	35 - 36,25	Personne qui assiste le dentiste, le chirurgien-dentiste ou l'hygiéniste dentaire dans l'exercice de leurs fonctions lors de cliniques, examens ou interventions chirurgicales. Elle s'occupe de la préparation, de l'entretien général, de l'entreposage et, s'il y a lieu, de la stérilisation du matériel requis. Elle complète et classe les dossiers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 730   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3206, 3207, 3217
3223	Préposé ou préposée en physiothérapie ou ergothérapie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	7	36.25	Personne qui assiste le personnel professionnel et technique dans l'exécution de certaines tâches à caractère technique de complexité restreinte.   Elle peut aussi effectuer le transport des usagers en traitement dans ce service et accomplir tout autre travail général non technique.	À compter du 21 décembre 2015, rangement 7	
3224	Technicien ou technicienne classe B	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	36.25	Personne qui accomplit un certain nombre de travaux techniques normalement dévolus à un technicien diplômé ou à une technicienne diplômée dans une ou plusieurs disciplines d'un laboratoire clinique ou d'un laboratoire de recherche.   Cette personne, tout en ne possédant pas la formation habituelle en technique de laboratoire médical, doit détenir un diplôme d'études secondaires (DES) d'une école reconnue par le ministère compétent et deux (2) années d'expérience pertinente ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 729   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	

3225	Technicien ou technicienne B	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3229	Préposé ou préposée senior en orthopédie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	36.25	Personne qui applique, répare et enlève des plâtres ou des appareils orthopédiques, conformément à l'ordonnance médicale. Elle accomplit une variété de tâches reliées à l'orthopédie à la salle d'opération ou sur les services.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 375   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	
3230	Préposé ou préposée en campimétrie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3231	Préposé ou préposée en labyrinthologie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3237	Préposé ou préposée en électro- cardiographie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36.25	Personne qui opère un électrocardiographe. Peut aussi accomplir, s'il y a lieu, diverses tâches en vectocardiographie ou en phonocardiographie.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3480
3239	Préposé ou préposée en E.E.G. (électro-encéphalographie)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36.25	Personne qui sous la surveillance d'un technicien ou une technicienne en E.E.G., s'initie graduellement au fonctionnement des appareils utilisés dans un laboratoire d'électroencéphalographie et accomplit un travail diversifié à l'intérieur du service.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3480
3241	Préposé ou préposée aux soins des animaux	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	4	36.25	Personne qui prend soin des animaux et les nourrit. Elle exécute diverses tâches reliées à l'utilisation de différents catégories d'animaux aux fins de recherche.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 314   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
3243	Aide de service	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36.25	Personne qui, dans un service, accomplit un travail général tel que nettoyer, entretenir et ranger le matériel et l'équipement en usage. Peut effectuer le nettoyage des tables de travail.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3244
3244	Aide de service	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	3	35 - 36,25	Personne qui exécute des tâches générales telles que nettoyer, entretenir et ranger le matériel et l'équipement en usage. Elle prépare et distribue certains produits.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 379   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3243, 3249, 3250, 3260
3245	Préposé ou préposée à l'audiovisuel	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 Employé de bureau	3	36.25	Personne qui prend des photographies. Elle procède au développement des tirages, effectue le travail de finition, entretient les appareils audiovisuels et opère divers appareils audiovisuels à l'intention du personnel.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 314   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	
3247	Préposé ou préposée en orthopédie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	7	36.25	Personne qui, sous surveillance médicale, applique, répare et enlève des plâtres ou des appareils orthopédiques. Elle peut assurer le maintien des réserves, entretenir et ranger les instruments.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 318   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	
3248	Préposé ou préposée en orthèse et/ou prothèse	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3249	Commis à la pharmacie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36.25	Personne qui exécute des tâches générales telles que: distribuer les produits pharmaceutiques, aider à la propreté générale de la pharmacie et du matériel, répondre au guichet ou au téléphone		
3250	Préposé ou préposée au laboratoire du lait	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36.25	Personne dont le travail consiste à stériliser, embouteiller, préparer et distribuer le lait, au laboratoire de lait centralisé. Elle prépare les boires aseptiques pour les bébés et les gavages et elle exécute des travaux d'entretien ménager dans ce laboratoire.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3244



3251	Préposé ou préposée à l'accueil	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	5	35	Personne qui accueille les usagers, leur remet toute documentation pertinente et les oriente selon les ressources à sa disposition dans le réseau de la santé et des services sociaux. Elle prévoit des activités pour les usagers durant la période d'attente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 344   À compter du 2 avril 2019, rangement 5	
3259	Préposé ou préposée à la centrale des messagers	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	3	35	Personne qui, à l'intérieur d'un service centralisé, effectue le transport des usagers, du courrier, des prélèvements et du matériel à l'intérieur de l'établissement.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 506   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	
3260	Commissionnaire	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3244
3261	Préposé ou préposée au transport	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3262	Mécanicien ou mécanicienne en orthèse ou prothèse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	10	36,25 - 38,75	Personne qui fabrique, corrige, répare et installe les prothèses ou orthèses, et ce, conformément à l'ordonnance médicale.   Doit détenir un diplôme d'études secondaires (DES) d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 325   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3264
3263	Mécanicien ou mécanicienne en adaptation d'équipements	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3264	Mécanicien ou mécanicienne en orthèse et/ou prothèse (38,75 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3262
3268	Aide-perfusionniste	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	36,25	Personne dont l'occupation principale consiste à assister les perfusionnistes dans l'exécution de leur travail technique. Elle accomplit certains travaux techniques de complexité restreinte tels: entretien, installation et calibration des appareils de monitoring à débimètre et hématocrite. Elle effectue de plus toutes autres tâches connexes à son secteur d'activités.		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3269	Préposé ou préposée à la halte-garderie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3445	Infirmier auxiliaire chef d'équipe ou infirmière auxiliaire chef d'équipe	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15	Infirmière auxiliaire	15	37,5	Personne qui, tout en travaillant comme infirmier auxiliaire ou infirmière auxiliaire, assure la coordination des activités d'un groupe de personnes salariées. Elle peut également voir à l'entraînement de celles-ci.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 734   À compter du 2 avril 2018, rangement 15	
3446	Infirmier auxiliaire assistant chef d'équipe, infirmière auxiliaire assistante chef d'équipe	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15	Infirmière auxiliaire	0	325 35 - 36,25	Personne qui partage la responsabilité du ou de la chef d'équipe et le ou la remplace en son absence.   En plus du salaire prévu au groupe 325, la personne reçoit un supplément hebdomadaire de:	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 734   À compter du 2 avril 2019, rangement non défini	
3448	Infirmier(ère) auxiliaire ou diplômé(e) en service de la santé	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15	Infirmière auxiliaire	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3455

3449	Préposé ou préposée en salle d'opération	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	6	36.25	Personne dont l'occupation principale consiste à procéder au nettoyage, à la vérification, à l'entretien préventif et à la préparation simple des appareils et de l'équipement du bloc opératoire.   Sous la surveillance du personnel clinique et médical, elle accomplit divers travaux de complexité restreinte ayant trait au remplacement, à intervalles réguliers, de certaines pièces de l'équipement, à la vérification du fonctionnement de divers appareils, tels que les appareils à succion, au nettoyage et au classement des pièces d'équipement, à la calibration de certains appareils comme les appareils anesthésiques, les vaporisateurs. Elle voit au stockage de diverses pièces de remplacement telles que batteries, tubes, câbles, etc.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 771   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3451	Assistant ou assistante technique en salle d'opération	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				
3455	Infirmier auxiliaire ou infirmière auxiliaire	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15 Infirmière auxiliaire	14	37.5	Personne qui participe à la réalisation d'un ensemble de soins infirmiers en collaboration avec l'équipe de soins. Elle contribue à l'évaluation de l'état de santé de l'usager et à la réalisation du plan de soins, prodigue des soins infirmiers et de bien-être, des traitements infirmiers et médicaux, dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Elle participe à l'enseignement aux usagers et à leurs proches.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers d'une école reconnue par le ministère compétent.   Doit être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.	Jusqu'au 1er avril 2018, groupe salarial 770   À compter du 2 avril 2018, rangement 14	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3448
3456	Candidat à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire ou candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15 Infirmière auxiliaire	0	357 37.5	Personne qui est titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), qui a complété avec succès le programme d'études qui mène à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis de l'OIIAQ ou qui s'est vue reconnaître par l'OIIAQ, une équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un tel permis.   Elle peut, en attendant la délivrance de son permis, exercer toutes les activités professionnelles qu'une infirmière auxiliaire peut exercer, et ce, selon les conditions prévues par la réglementation applicable.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 3455	

Agent(e) communautaire 3458 surveillant(e) (Institut Pinet)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	356 40	<p>Personne qui, sous la surveillance du personnel professionnel, répond aux besoins physiques et psychologiques des usagers.   Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage et, à cette fin, elle fait des fouilles sur les usagers ou sur la propriété de l'Institut lorsque demandé. Lorsque appelée à accompagner des usagers à l'occasion des sorties, elle a la responsabilité de faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.   De plus, lorsqu'affectée à une unité de soins, elle peut animer des activités avec les usagers, elle participe à l'application des plans de soins, observe le comportement des usagers et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut.   La personne du présent titre d'emploi qui complète et réussit trente (30) crédits du cours menant à l'obtention d'un D.E.C. en techniques d'éducation spécialisée, se voit créditer un (1) échelon dans l'échelle des salaires.   Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi après le 16 janvier 1991.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 356   Rangement non défini
Préposé ou préposée (certifié A) aux 3459 bénéficiaires	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	Préposé aux 21 bénéficiaires	6	36.25	<p>Il y a entente de principe entre les parties à l'effet que les personnes comprises à l'intérieur des classifications infirmier de l'armée, infirmier certifié, au moment de la signature de la convention 1976-79 (23 août 1976) et qui ont été reclassifiées préposé (certifié "A") aux usagers en vertu de ladite convention continuent d'être reconnues comme tel.   Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi, à moins d'avoir travaillé dans un établissement du réseau de la Santé et des Services sociaux et d'avoir été reconnue comme tel par son employeur précédent.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 323   À compter du 2 avril 2019, rangement 6
3460 Thérapeute senior en réadaptation	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3461 Puéricultrice / garde-bébé	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15 Infirmière auxiliaire	12	37.5	<p>Personne qui participe à l'administration d'un ensemble de procédés diagnostiques, thérapeutiques et préventifs, notamment auprès des nouveau-nés ou des enfants. Elle donne des soins infirmiers et de bien-être requis par les usagers. Elle exécute certains examens et prescriptions. Elle collabore avec les autres professionnels lors d'examen et de traitements.   Doit détenir un diplôme de puéricultrice ou de garde-bébé reconnu par le ministère compétent ou qui possède, au 11 juin 1980, un diplôme de puéricultrice ou de garde-bébé d'une école reconnue à cette même date par la Fédération des écoles de puéricultrices ou par la Commission des écoles des gardes-bébés du Québec.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 355   À compter du 2 avril 2019, rangement 12

Assistant ou assistante en 3462 réadaptation	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	36,25 - 38,75	Personne qui, en collaboration avec l'équipe médicale ou le personnel professionnel ou technique, participe à l'élaboration des différents programmes de réadaptation par l'activité thérapeutique et voit à l'actualisation de ces programmes. Elle organise et anime des activités individuelles ou de groupe, participe à l'évaluation du comportement et des attitudes des usagers, rédige les rapports d'observations et de statistiques demandées.   Cette personne doit avoir une formation de niveau secondaire ou posséder une expérience prouvée en occupation thérapeutique ou autres techniques comparables.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 733   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3468, 3471, 3472
Intervenant ou intervenante en milieu 3464 résidentiel (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3466  Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 3466 au titre d'emploi 3588
Travailleur ou travailleuse de quartier 3465 ou de secteur	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	35	Personne qui participe à l'identification des besoins du milieu, informe et réfère les usagers aux ressources appropriées. Elle contribue à l'application des programmes d'organisation communautaire.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 364   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	
Intervenant ou intervenante en milieu 3466 résidentiel	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0	36,25 - 38,75	Personne qui, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, partage la responsabilité de l'organisation matérielle de la résidence en organisant et participant à son entretien ainsi qu'à la préparation et au service des repas. Elle accomplit les tâches familiales et les travaux domestiques (excluant le grand ménage annuel) inhérents au maintien du bien-être des résidents. Elle peut être appelée à faire l'épicerie ainsi que les achats mineurs.   Elle voit au confort et aux besoins généraux des résidents et les accompagne, au besoin, dans leurs déplacements. Elle participe à l'identification des besoins et à la réalisation de certaines activités prévues aux plans d'intervention		
Préposé ou préposée au matériel et 3467 équipement thérapeutique	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	7	35 - 36,25	Personne qui participe à la fabrication ou l'adaptation du matériel thérapeutique et des accessoires fonctionnels utilisés pour les activités thérapeutiques. Elle en assure l'entretien et tient à jour l'inventaire.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 320   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3567

Assistant ou assistante en 3468 réadaptation	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36,25	Personne qui, en collaboration avec l'équipe médicale et/ou les professionnels en place, participe à l'élaboration des différents programmes de réadaptation par l'activité thérapeutique et voit à l'actualisation de ces programmes. Elle organise et anime des activités individuelles ou de groupe, participe à l'évaluation du comportement et des attitudes des bénéficiaires, rédige les rapports d'observations et de statistiques demandées.   Cette personne doit avoir une formation de niveau secondaire ou posséder une expérience prouvée en occupation thérapeutique ou autres techniques comparables.   Ce titre d'emploi comprend aussi les personnes qui, au 27 mars 1980, étaient classifiées "préposé en réadaptation" ou "moniteur en réadaptation" (métier artisanal ou occupation thérapeutique).	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3462
Moniteur ou monitrice en 3469 réadaptation (métier spécialisé)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36,25	Personne qui met en application des programmes d'activités ou d'apprentissage dans les champs d'activités des métiers spécialisés dans le but de favoriser le développement et la réadaptation des bénéficiaires. Elle fournit les observations demandées concernant le comportement et les attitudes des bénéficiaires.   Elle peut participer à des réunions d'équipe portant sur l'élaboration des programmes d'apprentissage et d'activités.   Doit détenir dans son métier un certificat de qualification émis par le ministère habilité ou un diplôme de fin d'études secondaires avec spécialisation appropriée ou posséder dans ce métier une compétence équivalente.   En plus du salaire prévu pour son métier, la personne reçoit un supplément hebdomadaire (code 310, partie IV)	Aucune échelle n'a été attribué à ce titre Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Moniteur(trice) en réadaptation (métier artisanal ou occupation 3471 thérapeutique)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	36,25 - 38,75	Personne qui met en application des programmes d'activités ou d'apprentissage dans les champs d'activités des métiers artisanaux ou d'occupation thérapeutique ou de techniques comparables dans le but de favoriser le développement et la réadaptation des bénéficiaires. Elle fournit les observations demandées concernant le comportement et les attitudes des bénéficiaires.   Elle peut participer à des réunions d'équipe portant sur l'élaboration des programmes d'apprentissage et d'activités.   Cette personne doit avoir une formation de niveau secondaire ou posséder une expérience prouvée dans un métier artisanal ou d'occupation thérapeutique ou autres techniques comparables.	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3462
Moniteur(trice) en réadaptation (métier artisanal ou occupation 3472 thérapeutique) (38,75 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3462

Préposé ou préposée aux 3474 bénéficiaires en milieu résidentiel	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0	35	Personne qui a pour fonctions la surveillance, l'occupation, l'hygiène et le bien-être des usagers. Elle voit au confort et aux besoins généraux des usagers et les aide dans leurs déplacements. S'il y a lieu, elle donne aux usagers des soins de base et peut être appelée à faire l'installation de certains appareils pour laquelle elle est formée. Sur demande, elle renseigne les responsables sur le comportement et les changements de comportement des usagers.   Elle donne aux usagers des services d'assistance physique et est appelée à donner des soins tels que curages rectaux, installation et asepsie de matériel urinaire pour laquelle elle a été formée et autres soins de même niveau, à préparer des repas et à effectuer des travaux d'entretien ménager au domicile des usagers.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588
Préposé ou préposée à la garde 3476 (milieu résidentiel)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui, le soir et la nuit, a pour fonction la surveillance et le bien-être des usagers. Elle assure par sa présence leur sécurité physique et psychologique. Elle renseigne les responsables sur le comportement des usagers.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6438
Préposé ou préposée aux 3477 bénéficiaires chef d'équipe	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	Préposé aux 21 bénéficiaires	10	35 - 36,25	Personne qui, tout en travaillant comme préposé ou préposée aux bénéficiaires, assure la coordination des activités d'un groupe de préposés aux bénéficiaires. Elle voit également à leur entraînement qui est orienté vers l'apprentissage et l'intégration des connaissances notamment : des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB), de la prévention et contrôle des infections ainsi que l'approche relationnelle de soins (ARS).	Rangement 10  Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3479  Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 3479 au titre d'emploi 3480
Préposé ou préposée aux 3478 bénéficiaires (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	Préposé aux 21 bénéficiaires	0		Personne qui a pour fonction la surveillance, l'occupation, l'hygiène et le bien être des usagers. Elle voit au confort et aux besoins généraux des usagers et les aide dans leurs déplacements.   S'il y a lieu, elle donne aux usagers des soins de base et peut être appelée à faire l'installation de certains appareils pour laquelle elle est formée.   Elle renseigne les responsables et les autres membres de l'équipe soignante sur le comportement et les changements de comportement des usagers.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 3478  Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3480
Préposé ou préposée aux 3479 bénéficiaires (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	Préposé aux 21 bénéficiaires	0	35 - 36,25		

Préposé ou préposée aux 3480 bénéficiaires	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	Préposé aux 21 bénéficiaires	9	35 - 36,25	Personne qui fait partie de l'équipe de soins et qui prodigue des soins d'assistance liés aux activités de la vie quotidienne. Elle voit à l'hygiène, au bien-être et à la surveillance des usagers. Elle voit au confort, aux besoins généraux, à l'occupation de ceux-ci, et ce, dans un environnement sécuritaire. Elle les aide dans leurs déplacements, effectue leur transport et peut les accompagner à l'extérieur de l'établissement.   Elle donne aux usagers des soins de base et communique à l'équipe soignante des informations relatives à l'état de santé et au comportement des usagers.   Elle peut faire l'installation d'appareils pour lesquels elle est formée. Elle s'assure de la disponibilité, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'équipement et du matériel. Elle effectue le transport du matériel, des prélèvements et des dossiers.	À compter du 1er avril 2020, rangement 9	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3209, 3237, 3239, 3478, 3479
Préposé ou préposée en retraitement 3481 des dispositifs médicaux	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	35 - 36,25	Personne qui accomplit diverses tâches reliées au retraitement des dispositifs médicaux selon les protocoles et normes en vigueur. Elle opère les équipements et les appareils et voit à l'entretien général et au bon fonctionnement de ceux-ci. Elle accomplit ses fonctions notamment à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux, à la salle d'opération, ou dans des unités satellites liées au retraitement des dispositifs médicaux.   Elle peut accomplir d'autres tâches telles que le transport et la distribution du matériel de l'unité centrale de retraitement des dispositifs médicaux.	À compter du 13 mars 2020, rangement 8	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3482 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3481
Préposé ou préposée à la stérilisation 3482 (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				
3485 Brancardier ou brancardière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	4	36,25	Personne qui effectue le transport et voit à la surveillance des usagers lors d'examen, traitements et opérations. Elle peut accomplir certains travaux de désinfection.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 312   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
3488 X-ray orderly	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle 3495 (établissements psychiatriques)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers Personnel de bureau, techniciens et professionnels de	23 Autres paratechniques	0	360 36,25	Personne principalement affectée à la réadaptation des usagers et qui participe à l'exécution des programmes d'occupation industrielle ou d'activités thérapeutiques préparés à l'intention des usagers en vue de leur assurer une activité dirigée et de les aider à se réadapter.   De plus, elle surveille les usagers confiés à ses soins et à la demande des autorités, elle les renseigne sur les progrès et réactions des usagers. Elle peut assurer le remisage du matériel de travail.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 360   Rangement non défini	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3496 Officier ou officière de réception	0	3 l'administration	31 Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Préposé ou préposée en réadaptation ou occupation industrielle 3499	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi

Préposé ou préposée en 3505 établissement nordique	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	Préposé aux 21 bénéficiaires	9	36,25	Personne qui accueille, informe, réfère et accompagne les usagers. Elle voit à leur confort et à leurs besoins généraux. Elle peut leur donner des soins de base et peut faire l'installation de certains appareils.   Elle peut accomplir des travaux d'entretien et de bureau de nature simple.   Cette personne doit être en mesure de traduire les propos des personnes-ressources et des usagers autochtones.	À compter du 1er avril 2020, rangement 9	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3509 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 3509 au titre d'emploi 3588
Préposé ou préposée en résidence 3508 (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0		Personne qui effectue des travaux d'entretien, de lingerie, prépare et fait le service des repas dans une résidence. Elle conseille les usagers dans l'accomplissement de leurs gestes quotidiens, tels que choix vestimentaire, travaux domestiques. Elle assume la surveillance, l'hygiène, l'occupation et le bien-être des usagers. Elle voit au confort et aux besoins généraux des usagers et les aide dans leurs déplacements. Sur demande elle renseigne les responsables sur les comportements et les changements de comportements des usagers. Elle peut participer à l'identification des besoins du usager sur tous les aspects de sa vie.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 3508 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588 Titre d'emploi sans équité (2001-11-21 à 2007-11-21) intégré à un titre avec équité Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588
3509 Préposé ou préposée en résidence	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0	35 - 36,25			
3511 Préposé en résidence (E.S.)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0				
Infirmier auxiliaire en stage d'actualisation ou infirmière auxiliaire en stage d'actualisation	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15 Infirmière auxiliaire	0	305 37,5	Infirmier auxiliaire ou infirmière auxiliaire en règle avec l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et qui a quitté l'exercice de sa profession depuis plus de quatre (4) ans.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 3455	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3530 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3529
Infirmier(ère) auxiliaire ou diplômé(e) en service de santé en stage d'actualisation	0	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	15 Infirmière auxiliaire	0				
3530 d'actualisation	0							
Agent ou agente d'intervention en milieu psychiatrique	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	37,50 - 38,75	Personne qui, dans un milieu psychiatrique, accueille et accompagne les usagers lors de l'évaluation psychiatrique et en période de traitement.   Elle soutient les intervenants du service lors de circonstances particulières. Elle surveille et anime les usagers qui lui sont confiés.   Elle participe à l'identification des besoins de l'usager et fait part de ses observations par voie de rapports significatifs à la poursuite du traitement.   Elle participe à l'intervention en moment de crise, de désorganisation ou de besoins particuliers. Elle peut faire des fouilles sur l'usager lors de son admission ou à tout autre moment lorsque requis. Elle peut donner aux usagers des soins de base, notamment des soins d'hygiène et d'alimentation.   Elle peut assumer des tâches relatives à la surveillance, à la discipline et à la sécurité des usagers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 780   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Changement de groupe de 773 à 780 à partir du 2017-06-20



3544	Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	36.25	Personne qui, dans un milieu médico-légal structuré, accueille et accompagne les usagers pendant la période d'évaluation psychiatrique ordonnée par un tribunal.   Elle supporte, surveille et anime les usagers qui lui sont référés. Elle participe à la dispensation des soins.   Elle participe à l'identification des besoins de l'usager et fait part de ses observations par voie de rapports significatifs à la poursuite du traitement.   Elle intervient en moment de crise, de désorganisation ou de besoins particuliers.   Elle fait des fouilles sur l'usager lors de son admission ou à tout autre moment lorsque requis.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 349   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Le 2003-04-01: Création du titre d'emploi
3545	Agent ou agente d'intervention	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	35 - 38,75	Personne qui assure le support, la surveillance, l'accompagnement et l'animation auprès des usagers qui lui sont référés. Elle accueille les usagers de tous les services d'intervention et les assume en moment de crise, de désorganisation ou de besoin d'aide particulière. Elle peut assumer, en termes de support aux intervenants, des présences dans les différents services, lorsque la situation l'exige. Elle répond à certains besoins des usagers en fonction des objectifs de réadaptation poursuivis. Elle intervient physiquement lorsque la situation l'impose et fait des fouilles sur les usagers ou les lieux physiques lorsque demandées. Elle observe le comportement de l'usager et signale ses observations par voie de rapports significatifs à la poursuite de son traitement. Elle effectue des rondes de sécurité à l'établissement.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 349   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3546	Instructeur(trice) relieur(euse)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				
3553	Agent ou agente d'intervention en milieu psychiatrique chef d'équipe	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	37,50 - 38,75	Personne qui, tout en travaillant comme agent ou agente d'intervention en milieu psychiatrique, assure la coordination et la surveillance des activités d'un groupe de plusieurs agents ou agentes d'intervention en milieu psychiatrique. Elle peut également voir à l'entraînement de ceux-ci.	Rangement 9	
3554	Agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal chef d'équipe	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	36.25	Personne qui, tout en travaillant comme agent ou agente d'intervention en milieu médico-légal, assure la coordination et la surveillance des activités d'un groupe de plusieurs agents ou agentes d'intervention en milieu médico-légal. Elle peut également voir à l'entraînement de ceux-ci.	Rangement 9	
3555	Agent ou agente d'intervention chef d'équipe	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	9	35 - 38,75	Personne qui, tout en travaillant comme agent ou agente d'intervention, assure la coordination et la surveillance des activités d'un groupe de plusieurs agents. Elle peut également voir à l'entraînement de ceux-ci.	Rangement 9	
3562	Instructeur(trice) peintre en ameublement	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) en préparant toute surface à peindre, faisant le mélange des couleurs, appliquant la peinture ou faisant l'enrobage synthétique au moyen de pinceau, de pistolet ou de rouleau, nettoyant et entretenant tout l'outillage ci-haut mentionné		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3467
3567	Préposé ou préposée au matériel et équipement thérapeutique	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0				

3571	Instructeur(trice) en sérigraphie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3573	Instructeur(trice) ouvrier(ère) de maintenance	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) en accomplissant une variété de travaux d'entretien et de réparation dans les secteurs des différents métiers de la construction sans toutefois détenir de certificat de qualification, le tout en conformité avec la loi.   En plus du salaire prévu au groupe 633, la personne reçoit un supplément hebdomadaire (code 321, partie IV)	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3574	Instructeur(trice) cordonnie(ère)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) auprès des bénéficiaires en fabriquant ou réparant des chaussures.   Elle doit posséder une expérience pertinente dans le métier.   En plus du salaire prévu au groupe 346, la personne reçoit un supplément hebdomadaire (code 322, partie IV)	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3577	Intervenant ou intervenante en milieu de vie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui assure le bien-être personnel des résidents d'un point de service et organise les différents aspects domiciliaires du milieu de vie.   Elle doit assurer l'entretien quotidien de la maison ainsi que la préparation du repas tout en s'assurant du maintien du niveau d'autonomie atteint ou en voie de l'être chez chacun des usagers du groupe.   Cette personne doit collaborer avec les représentants du usager et les intervenants, en particulier l'intervenant clinique, afin que l'intégration sociale du usager se fasse de la façon la plus harmonieuse possible.   Elle observe le comportement du usager, participe à l'évaluation de ses besoins et rédige les documents appropriés.	Titre d'emploi sans équité (2001-11-21 à 2007-11-21) intégré à un titre avec équité Le 2006-11- 21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588
3578	Préposé ou préposée de résidence	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	0	38.75	Personne qui, en collaboration avec les techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée ou les éducateurs ou éducatrices, partage la responsabilité de l'organisation de la résidence. Elle participe à l'entretien quotidien de la maison ainsi qu'à la préparation et au service des repas. Elle peut faire l'épicerie ainsi que des achats mineurs. Elle accomplit des tâches familiales et, au besoin, des travaux domestiques (excluant le grand ménage annuel). Elle assure, avec l'équipe, le maintien du bien-être des usagers. Elle voit, en collaboration avec les techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée ou les éducateurs ou éducatrices, au confort et aux besoins généraux des résidents, les prépare et les aide dans leurs déplacements. Elle participe à l'identification des besoins des résidents sur tous les aspects de leur vie, et ce, avec les techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée ou les éducateurs ou éducatrices qui élaborent les programmes et participera à leur application. Elle renseigne les membres de son équipe sur le comportement et les changements de comportement des résidents.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588

Instructeur(trice) opérateur(trice) de 3579 duplicateur offset	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38,75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) auprès des bénéficiaires en opérant une machine pour obtenir des impressions au moyen de plaques off-set et autres procédés d'impression. Opère d'autres machines telles que massicots-assembleuses et inséreuses stations multiples, plieuses et relieuses commerciales. Transpose des documents sur une plaque métallique par procédé de photolithographie ou par brûlage des plaques. Nettoie et maintient en bon ordre les plaques et les cylindres et effectue les réparations mineures à l'équipement.   En plus du salaire prévu au groupe 525, la personne reçoit un supplément hebdomadaire (code 323, partie IV)	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Instructeur ou instructrice aux 3585 ateliers industriels	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	35 - 38,75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice auprès des usagers en s'occupant, répartissant, dirigeant et surveillant les travaux simples de production tels que triage, assemblage et emballage, etc.   Elle met en application des programmes d'activités ou d'apprentissage dans le but de favoriser le développement et la réadaptation des usagers. Elle fournit les observations demandées concernant le comportement et les attitudes des usagers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 653   À compter du 2 avril 2019, rangement 8
Instructeur(trice) aux ateliers 3586 industriels	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Auxiliaire aux services de santé et 3588 sociaux	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22 Auxiliaire familiale	9	35 - 36,25 - 38,75	Personne qui, dans un domicile, une résidence, un foyer de groupe ou un milieu de même nature, assume un ensemble de tâches ayant pour but d'accompagner et de supporter l'utilisateur et sa famille ou de suppléer à ses incapacités dans l'accomplissement de ses activités de la vie quotidienne ou de la vie domestique. Elle voit également à favoriser l'intégration et la socialisation de l'utilisateur dans des activités individuelles et communautaires.   Elle voit à l'hygiène, au bien-être, au confort, à la surveillance et aux besoins généraux des utilisateurs. Elle fait l'installation de certains appareils ou donne certains soins invasifs et non invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne, pour lesquels elle a été formée. Elle peut distribuer et administrer des médicaments. Elle peut préparer des repas ou peut effectuer des travaux domestiques.   Elle renseigne les responsables et les membres de l'équipe de ses observations sur les besoins de l'utilisateur et de sa famille. En collaboration avec les autres intervenants, elle participe à l'identification des besoins de l'utilisateur ainsi qu'à l'élaboration du plan de service ou d'intervention et à la réalisation de celui-ci.	À compter du 1er avril 2020, rangement 9
							Équité (2001-11-21 à 2007-11-21) à partir de la date de création du titre d'emploi Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3464, 3466, 3474, 3508, 3509, 3577, 3578, 3589, 3590, 3591, 3592

3589	Auxiliaire familial(e) et social(e)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22	Auxiliaire familiale	0	35 - 38,75	Personne qui à domicile, et en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire s'il y a lieu, supplée à l'absence et/ou à l'incapacité temporaire du ou des responsables du foyer.   Elle participe à l'entretien quotidien de la maison ainsi qu'à la préparation et au service des repas.   Elle accomplit au besoin, des tâches familiales et des travaux domestiques légers et peut occasionnellement contribuer au maintien du bien être des usagers.   Elle peut participer à l'identification des besoins en ce qui regarde l'organisation matérielle et financière du foyer, l'éducation des enfants le cas échéant, l'alimentation, l'hygiène et conseiller le ou les responsables du foyer sur ces matières. Elle fait les références, le cas échéant, aux programmes existants dans l'établissement.   Occasionnellement et pour des périodes de courte durée, elle peut accompagner les usagers à l'extérieur du foyer pour les raisons ci haut mentionnées.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 3590 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588
3590	Auxiliaire familial(e) et social(e) (38,75 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22	Auxiliaire familiale	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3589 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 3589 au titre d'emploi 3588
3591	Auxiliaire à domicile	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22	Auxiliaire familiale	0	35 - 38,75	Personne qui, à domicile, supplée à l'absence du ou des responsables du domicile le ou les assistent dans l'entretien de la maison, le ravitaillement, la préparation et le service des repas. Selon le besoin, elle voit au maintien du bien être du ou des usagers. Occasionnellement, elle accompagne le ou les usagers à l'extérieur du domicile.   Elle peut conseiller le ou les responsables du domicile en ce qui regarde son organisation matérielle et financière, l'éducation des enfants s'il y a lieu, l'alimentation et l'hygiène.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 3592 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 3588
3592	Auxiliaire à domicile (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	22	Auxiliaire familiale	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3591 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 3588 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6422
3594	Agent ou agente d'unité de vie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	38.75		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3595	Instructeur(trice) à l'élevage des animaux	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25	Métiers	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3596	Instructeur(trice) aide-cuisinier(ère)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25	Métiers	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3597	Instructeur(trice) expéditeur(trice)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	38.75		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi

Instructeur ou instructrice métier artisanal ou occupation thérapeutique	3598	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	8	38.75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice auprès des usagers en exerçant un métier artisanal, une occupation thérapeutique ou une technique comparable.   Cette personne met en application des programmes d'activités ou d'apprentissage dans le but de favoriser le développement et la réadaptation des usagers. Elle fournit les observations demandées concernant le comportement et les attitudes des usagers.   Doit détenir un diplôme d'études secondaires (DES) d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 731   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	
Instructeur(trice) rembourreur(euse)	3599	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Instructeur(trice) couturier(ère)	3627	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75			
Surveillant-sauveteur ou surveillante-sauvetrice	3679	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	6	35	Personne qui, en plus d'assumer la responsabilité de la surveillance des usagers du centre à la piscine, voit à faire respecter les règlements, assure les premiers soins lors d'incidents ou d'accidents. Elle maintient l'équipement et le matériel en bonne condition et accomplit toutes autres tâches reliées à l'entretien de la piscine.   Doit détenir l'un des certificats suivants datant d'au plus deux (2) ans :   - sauveteur professionnel émis par l'Académie de Sauvetage du Québec Inc.		
Instructeur(trice) cuisinier(ère)	3683	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui, conformément à la Loi, assure l'opération et/ou l'entretien général de machines fixes et de l'équipement mécanique tel que machines ou chaudières à vapeur, compresseurs d'air, unités de ventilation. Elle surveille les compteurs, manomètres et contrôles et fait les ajustements et réparations nécessaires. Elle tient à jour les registres de rendement.   Elle doit détenir un certificat (chauffage-moteurs à vapeur) en conformité avec la Loi et règlements concernant les mécaniciens de machines fixes.   N.B.: Les mécaniciens de machines fixes qui étaient considérés et rémunérés comme 2e, 3e ou 4e classe dans les établissements, au 5 décembre 1969, ceci en vertu de la Loi et des règlements concernant les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q. c. M-6), ne seront pas changés de classe suite aux amendements apportés à ladite Loi, et ce, pour la durée de la convention collective.   Cette entente ne peut avoir pour effet de consacrer quelque privilège que ce soit pour les mécaniciens ou mécaniciennes de machines fixes qui seraient embauchés par l'employeur et qui n'auraient pas préalablement bénéficié d'une classification de 2e, 3e ou 4e classe aux termes de la Loi précitée.   La personne qui détient un certificat en appareils frigorifiques (A-B) reçoit un supplément hebdomadaire de salaire, si la nature des appareils qu'elle contrôle exige qu'elle possède un tel certificat.   Ce supplément hebdomadaire est de:		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi

3684	Instructeur(trice) d'atelier (Institut Pinel)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	356 40	Personne qui, en collaboration avec le personnel des unités, élabore, planifie, anime et est la personne ressource des différentes activités de réadaptation. Elle participe à l'application des plans de soins entre autres en réalisant les objectifs fixés par les unités de soins en regard des usagers qui lui sont confiés. Elle observe le comportement des usagers dans le cadre des différentes activités et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut.   Elle peut enseigner un métier. Elle contrôle et entretient le matériel de l'atelier. Elle est responsable de la sécurité des usagers et de leur entourage.   Elle doit détenir un diplôme de niveau secondaire ou un certificat approprié de qualification émis par le ministère habilité ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 356   Rangement non défini
3685	Préposé ou préposée à l'unité ou au pavillon	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	6	36,25 - 38,75	Personne qui effectue des travaux légers d'entretien, de lingerie et de buanderie dans une unité de vie.   Elle conseille les usagers dans l'accomplissement de leurs gestes quotidiens tels que choix vestimentaires, travaux domestiques. Elle peut servir les repas aux usagers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 735   À compter du 2 avril 2019, rangement 6
3687	Moniteur ou monitrice en éducation	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	8	35 - 38,75	Personne qui, en collaboration avec son équipe de travail et les spécialistes, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation générale des usagers. Elle participe à l'évaluation, la programmation, l'exécution et le contrôle des programmes généraux appliqués aux usagers dont elle a charge. Elle enregistre leurs progrès et leurs réactions et rédige les documents de contrôle d'évolution requis.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 318   À compter du 2 avril 2019, rangement 8
3689	Instructeur(trice) menuisier(ère)- charpentier(ère)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	38.75		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3691	Instructeur(trice) horticulteur(trice) (serres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	38.75		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3692	Instructeur(trice) briqueteur(teuse)- maçon(ne)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25	Métiers	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3693	Instructeur(trice) forgeron(ne)- soudeur(euse)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25	Métiers	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
3694	Instructeur(trice) ébéniste	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23	Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) auprès des bénéficiaires en fabriquant, construisant et rénovant, suivant les plans ou esquisses, des meubles, incluant la finition, en appliquant sa connaissance de l'appariement des grains et des teintes selon les essences et en appliquant les techniques de placage et de marqueterie	
3696	Instructeur(trice) débosseleur(euse)- peintre	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25	Métiers	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi

Instructeur(trice) préposé(e) à la 3697 ferme	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0	38.75	Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) auprès des bénéficiaires en s'occupant du fonctionnement de la ferme de l'établissement, de la culture maraîchère, de la culture des fleurs, de la récolte des pommes, du jardinage, de l'érablière, de la cueillette du miel et de l'élevage d'animaux. Elle peut, à l'occasion, être affectée à des travaux généraux.   Elle doit posséder une expérience pertinente reconnue par l'établissement.   Personne qui agit comme instructeur ou instructrice (métier spécialisé) auprès des bénéficiaires en s'occupant du fonctionnement de la ferme de l'établissement, de la culture maraîchère, de la culture des fleurs, de la récolte des pommes, du jardinage, de l'érablière, de la cueillette du miel et de l'élevage d'animaux. Elle peut, à l'occasion, être affectée à des travaux généraux.   Elle doit posséder une expérience pertinente reconnue par l'établissement.	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 3699
Moniteur ou monitrice en loisirs (35 3698 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	0			
3699 Moniteur ou monitrice en loisirs	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	23 Autres paratechniques	7	35 - 38,75	Personne qui applique le programme sportif ou le programme de loisirs de l'établissement.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 727   À compter du 2 avril 2019, rangement 7 Le 2005-12-16 : Intégration du titre 3698
4001 Externe en soins infirmiers	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Externe en soins 16 infirmiers	0	400 37.5	Personne qui, en dehors du cadre de son programme d'études en soins infirmiers, est admissible à l'externat en soins infirmiers conformément à la réglementation en vigueur.   Elle exerce les activités mentionnées à la réglementation, dans les limites qui y sont prévues et sous la surveillance d'un infirmier ou d'une infirmière conformément aux normes prévues à cette réglementation. Elle donne des soins de bien-être à l'usager.   Elle est titulaire d'un certificat d'immatriculation délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec qui la rend admissible à l'externat en soins infirmiers.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2471
4002 Externe en inhalothérapie	1	Personnel en soins infirmiers et 1 cardio-respiratoires	Externe en 17 inhalothérapie	0	402 37.5	Personne qui, en dehors du cadre de son programme d'études en inhalothérapie, est admissible à l'externat en inhalothérapie conformément à la réglementation en vigueur.   Elle exerce les activités mentionnées à la réglementation dans les limites qui y sont prévues et sous la surveillance d'un ou d'une inhalothérapeute conformément aux normes prévues à cette réglementation.   Elle est titulaire d'un certificat d'immatriculation délivré par l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2244
4003 Externe en technologie médicale	1	Techniciens et professionnels de 4 la santé et des services sociaux	Externe en technologie 45 médicale	0	402 35	Personne qui, en dehors du cadre de son programme d'études en technologie médicale, est admissible à l'externat en technologie d'analyses biomédicales conformément à la réglementation en vigueur.   Elle exerce les activités mentionnées à la réglementation dans les limites qui sont prévues et sous la surveillance d'un ou d'une technologiste médicale conformément aux normes prévues à cette réglementation.   Elle est inscrite au registre des externes tenu par l'Ordre des technologistes médicaux du Québec	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi

5009	Commis senior (C.S.D.)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302
5029	Commis (C.S.D.)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304
5100	Opérateur ou opératrice en informatique classe I (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5108
5102	Commis d'unité (Institut Pinet)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5403 Le 2007-02-16 : Fusion vers le titre 5303 lors de l'application de l'équité salariale
5103	Commis senior à la comptabilité	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui dirige plusieurs ou toutes les tâches de la comptabilité et participe à leur exécution. Elle examine, pour en vérifier l'exactitude, les pièces comptables concernant les paiements, les encaissements et autres opérations financières et effectue les calculs nécessaires. Elle enregistre les transactions financières de l'établissement dans les livres comptables à partir de bordereaux de vente, de talons de chèques ou autres pièces comptables. Elle compile les données des différents comptes. Elle établit et analyse les états financiers de l'établissement et tous les rapports comptables et statistiques requis par l'établissement. Elle peut aussi être responsable de la paie.   Elle doit connaître les différentes techniques de la comptabilité, suite à une expérience prouvée dans ce domaine et/ou à des études post secondaires en comptabilité.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5104 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5301
5104	Commis senior à la comptabilité (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5103 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5103 au titre d'emploi 5301
5105	Paie-maître	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne dont la fonction principale est d'être responsable de la préparation et de la distribution des chèques de salaire et/ou de la préparation des dépôts bancaires, de la compilation des données et de la préparation des rapports requis.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5106 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5301
5106	Paie-maître (35 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5105 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5105 au titre d'emploi 5301



Opérateur ou opératrice en 5108 informatique, classe I	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	8	32,50 - 35 - 40	Personne qui assure le fonctionnement des ordinateurs en opérant le ou les pupitres de commande selon les procédures établies. Elle participe à l'élaboration du calendrier des travaux à exécuter et s'assure de son exécution. Elle rapporte les erreurs de traitement et signale les pannes des appareils. Elle peut assurer le fonctionnement de l'équipement périphérique ainsi que de l'équipement de type réseau.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en soutien informatique d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 534   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 5100
5109 Commis senior	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui, à partir d'une connaissance approfondie du processus de fonctionnement d'un service ou programmes d'activités de l'établissement et selon des méthodes qu'elle doit établir ou modifier selon les besoins, exerce de façon autonome des fonctions complexes à caractère administratif exigeant des connaissances supérieures à celles normalement requises pour les commis intermédiaires.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5110 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302
5110 Commis senior (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5109 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5109 au titre d'emploi 5302
Opérateur ou opératrice en 5111 informatique, classe II	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	5	35 - 40	Personne qui assure le fonctionnement de l'équipement périphérique de l'ordinateur. Elle opère des appareils de façonnage et fait le tri des rapports.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en soutien informatique d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 350   À compter du 2 avril 2019, rangement 5	
Opérateur ou opératrice en 5112 informatique classe II	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
5113 Commis intermédiaire (35 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui, dans un service administratif ou de soins, accomplit des fonctions de nature comptable ou autres à caractère modérément compliqué telles que : la cueillette, la vérification, la sélection, l'interprétation, la préparation, la transmission et l'actualisation des différentes demandes, des données médicales ou administratives. Elle est responsable des travaux de bureau demandant une bonne connaissance de la routine générale de bureau.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5114 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5303
5114 Commis intermédiaire (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5113 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5113 au titre d'emploi 5303
5117 Préposé ou préposée aux magasins	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	4	32,50 - 35 - 36,25 - 38,75	Personne dont la fonction principale est d'effectuer des tâches ayant trait à la réception, à la classification, à l'entretien et à la distribution des marchandises.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 314   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
5118 Préposé ou préposée aux magasins	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi

							Personne qui opère un appareil pour obtenir des impressions au moyen de plaques offset et autres procédés d'impression. Elle opère d'autres appareils tels que massicots, assembleuses et inséreuseuses stations multiples, plieuses et relieuses commerciales. Elle transpose des documents sur plaque métallique par procédé de la photolithographie ou par brûlage des plaques. Elle nettoie et maintient en bon ordre les plaques et les cylindres et effectue les réparations simples à l'équipement.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 525  À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 5179 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	6	35 - 38,75		
Opérateur ou opératrice de duplicateur offset	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			
Préposé ou préposée en informatique	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui enregistre sur des supports d'information (cartes, bandes, disques, etc.) au moyen de clavier divers renseignements à être traités par ordinateur. Elle effectue la correction des erreurs ou signale les données erronées qui ne peuvent être corrigées immédiatement. Elle tient à jour les registres des travaux terminés.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Varitypiste	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Préposé ou préposée en informatique	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5129 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5129 au titre d'emploi 5304 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Commis (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5129 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5129 au titre d'emploi 5304 Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5129 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304
Commis	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui accomplit des travaux de bureau de nature simple. Reçoit et classe des rapports, des copies, des formulaires et autres pièces. Dépouille le courrier.	
Opérateur ou opératrice en système de production braille	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	5	35	Personne qui opère et assure le fonctionnement des équipements utilisés pour l'impression en braille (périphériques, presse braille et autres procédés d'impressions). Elle opère d'autres appareils tels que relieuses commerciales et perceuses. Elle assure l'impression des fichiers saisis par les techniciens de braille, la production des rapports détaillés des impressions, la prise des copies de sécurité, l'archivage, l'emballage et la livraison des colis et exécute toute autre tâche reliée directement à sa fonction.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 531  À compter du 2 avril 2019, rangement 5
Préposé ou préposée à la reprographie	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui dans un service centralisé d'imprimerie opère une machine à reproduction à sec ou à stencil. Opère d'autres machines d'usage courant pour l'assemblage et la préparation de documents.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Préposé ou préposée à la reprographie	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			

5138	Acheteur ou acheteuse (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5140 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5140 au titre d'emploi 5301
5140	Acheteur ou acheteuse (35 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui a la responsabilité d'assurer les achats ou une partie des achats requis par l'établissement. À cet effet, elle reçoit et vérifie les réquisitions d'achats et recherche les sources d'approvisionnement possibles. Elle prépare les appels d'offre. Analyse les soumissions et détermine les plus avantageuses. Elle commande les fournitures et vérifie les bons de livraison. Elle rencontre les vendeurs et tient à jour les listes de prix et les catalogues.		Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5138 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5301
5141	Magasinier ou magasinier	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	7	32,50 - 35 - 36,25 - 37,50 - 38,75	Personne responsable de l'approvisionnement, de la réception, de la vérification, de la classification, de l'emmagasinage, de l'inventaire et de la distribution des marchandises aux différents services de l'établissement. Elle peut également rencontrer les représentants des fournisseurs réguliers de l'établissement.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 532 À compter du 2 avril 2019, rangement 7	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 5142 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5141
5142	Magasinier ou magasinier (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	0				
5143	Préposé ou préposée aux comptes à recevoir	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	0	35	Personne affectée aux comptes à recevoir en ce qui a trait à l'encaissement des recettes, à la perception et à la comptabilité des comptes à recevoir.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302
5144	Secrétaire de direction (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5145 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5145 au titre d'emploi 5301
5145	Secrétaire de direction	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui assiste un directeur ou une directrice de l'établissement (cadre supérieur(e)) dans ses fonctions administratives. Elle note en sténographie ou par toute autre technique assimilable et transcrit ses notes à la machine à écrire. Elle rédige la correspondance de routine. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes déjà dactylographiés. Elle peut s'occuper de l'organisation matérielle des réunions de son patron, convoquer les participants et préparer les dossiers nécessaires		

						Personne qui note en sténographie ou par toute autre technique assimilable et transcrit ses notes à la machine à écrire. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes, des résumés de dossiers, rapports scientifiques, protocoles opératoires et autres travaux.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance de routine, tenir à jour le classement des dossiers et assister un ou des cadres, des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives. Elle doit détenir un diplôme de secrétariat médical (cours d'organisation administrative et de terminologie médicale) émis par une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302
Secrétaire médical ou secrétaire 5147 médicale	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	35		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5168 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5168 au titre d'emploi 5302
5148 Secrétaire juridique (32,5 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0			
						Personne qui assiste un chef de département qui dispense de l'enseignement universitaire dans ses fonctions administratives, professionnelles et scientifiques.   Elle note en sténographie ou en sténotypie ou par toute autre technique assimilable et, transcrit ses notes à l'aide d'un ordinateur ou d'un logiciel de traitement de texte.   Elle dactylographie à partir d'enregistrement sur rubans magnétiques, de documents manuscrits ou de textes, des résumés de dossier, des rapports scientifiques et de recherche, des protocoles opératoires, des publications, des rapports concernant son secteur d'activité ou d'autres travaux.   Elle dépouille le courrier et rédige la correspondance de routine ainsi qu'elle tient à jour le classement des dossiers de son secteur d'activités.   Elle fournit elle-même réponse à certaines questions relevant de sa compétence et prépare la synthèse de problèmes organisationnelles et administratifs complexes.   Elle exerce de façon autonome des fonctions de bureautiques complexes requérant l'utilisation de plusieurs types de logiciels.   Elle est appelée à agir en qualité d'agent de liaison entre divers organismes médicaux et d'enseignement médical et le département.   Elle voit à la cueillette et à l'analyse de données statistiques ainsi qu'à la compilation et à la vérification de données scientifiques.   Elle peut collaborer à la recherche à l'obtention de fonds.   Elle peut s'occuper de l'organisation matérielle et informationnelle de réunions à caractères scientifiques et/ou administratifs, convoquer les participants et à tenir le budget de ces réunions.   Elle doit détenir un diplôme de secrétariat (cours d'organisation administrative et de terminologie médicale) émis par une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente. Elle possède également des connaissances relatives à l'enseignement universitaires et l'organisation d'activités d'enseignement.	Le 2004-05-13 : Date de création du titre d'emploi (rétroactif à 2002-05-22) Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5301 Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5152 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5303
Secrétaire de chef de département 5150 (enseignement universitaire)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	35		
5151 Dactylo	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui transcrit à la machine à écrire des lettres, rapports, tableaux et autres documents, fait du classement, répond au téléphone et effectue un travail diversifié de bureau.	

5152 Dactylo (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5151 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5151 au titre d'emploi 5303	
5154 Secrétaire administrative	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	<p>Personne qui assiste le cadre responsable de la coordination des instances de consultation régionale des établissements et organismes du réseau de la santé et des services sociaux d'un secteur ou d'un regroupement de services (service s'entend ici au sens budgétaire). Elle assume la coordination et le suivi de l'ensemble des travaux de secrétariat liés aux instances de consultation régionale du secteur ou du regroupement de services. Elle est responsable de l'uniformisation des méthodes et outils de travail cléricaux à utiliser. Elle note en sténographie, en sténotypie ou par toute autre technique assimilable, et transcrit ses notes à la machine écrire. Elle rédige la correspondance de routine. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes déjà dactylographiés. Elle fournit elle-même réponse à certaines questions de sa compétence et prépare la synthèse des problèmes cléricaux complexes.</p> <p>Personne qui note en sténographie ou par toute autre technique assimilable et transcrit ses notes à la machine à écrire. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance de routine, tenir à jour le classement des dossiers et assister un ou des cadres, des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives.   Elle doit posséder une bonne connaissance des méthodes et de la routine de bureau utilisées dans l'exercice de ses attributions.</p>	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5301
5155 Secrétaire	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5156 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302	
5156 Secrétaire (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5155 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5155 au titre d'emploi 5302	
5159 Téléphoniste	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui utilise un standard ou poste central pour brancher les postes intérieurs entre eux ou sur le réseau urbain	
5161 Réceptionniste	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui accueille les usagers et les visiteurs et leur donne des renseignements d'ordre général	
5162 Réceptionniste	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0		Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi	
Téléphoniste-réceptionniste (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5164 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5164 au titre d'emploi 5304	

5164	Téléphoniste-réceptionniste	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui reçoit et transmet les appels téléphoniques et d'intercommunication et enregistre les frais, s'il y a lieu. Elle accueille les usagers et les visiteurs et leur donne des renseignements d'ordre général.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5163 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304
5165	Messenger ou messagère	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne préposée à la distribution des lettres, messages, fleurs, dossiers et colis.	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
5166	Messenger ou messagère	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0		Personne qui note en sténographie ou par toute autre technique assimilable et transcrit ses notes à la machine à écrire. Elle dactylographie à partir d'enregistrements sur rubans magnétiques, de brouillons ou de textes. Elle constitue les dossiers, assure la préparation de pièces de procédures judiciaires, fait les démarches préliminaires auprès des différentes instances dans le cadre des procédures requises, vérifie les rôles d'audition et donne les suites appropriées.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance de routine, tenir à jour le classement et assister un ou des cadres, des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives. Elle répond aux demandes d'information relevant de sa compétence.   Elle doit détenir un diplôme de secrétariat juridique émis par une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou posséder une compétence équivalente.	Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5148 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302
5168	Secrétaire juridique	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui accueille les visiteurs et leur donne des renseignements d'ordre général. Reçoit et transmet les messages et les appels téléphoniques. Elle transcrit au dactylo des lettres, rapports, tableaux et autres documents. Fait du classement et effectue un travail diversifié de bureau.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304 Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 5278
5171	Réceptionniste (R.R.S.S.S.)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			
5179	Opérateur ou opératrice de duplicateur offset (38,75 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			
5187	Assistant ou assistante de recherche	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	9	35	Personne qui assiste principalement les médecins spécialistes dans la préparation et l'exécution de leurs travaux spécialisés reliés notamment à la recherche et à l'information, à l'exception de la conception du travail professionnel.   À l'intérieur d'un plan de recherche prédéterminé, elle applique des méthodes et des techniques scientifiques pour recueillir des données, les colliger, effectuer les opérations arithmétiques ou statistiques requises et reproduire ces données sous forme particulière.   Elle peut, en se servant de techniques particulières de communications, transmettre l'information spécialisée sur des sujets variés.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 540   À compter du 2 avril 2019, rangement 9
5229	Messenger(ère)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
5230	Répartiteur ou répartitrice	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			

5231 Répartiteur ou répartitrice	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
Préposé ou préposée à l'admission									Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5303
5271 (35 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui reçoit les usagers, fait et complète le dossier d'admission, assigne un lit à l'utilisateur et s'occupe également de perception.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5303
Préposé ou préposée à l'admission									
5272 (C.L.S.C.)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui reçoit les usagers, fait et complète le dossier, fixe les rendez-vous et accomplit le travail de bureau concernant son occupation.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5303
Préposé ou préposée à l'admission									
5275 externe	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35	Personne qui reçoit les usagers externes, fait et complète le dossier d'admission externe, fixe les rendez-vous et accomplit le travail de bureau concernant son occupation.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5303
5278 Auxiliaire en archives (32,5 hres)	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5279 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 5279 au titre d'emploi 5302
5279 Auxiliaire en archives	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	32,50 - 35	Personne qui s'occupe de la mise en code des éléments du dossier et/ou de l'analyse du dossier quant à son aspect quantitatif tel que présence ou absence de ses principaux éléments, soit, entre autres, les diagnostics principal et secondaire, le traitement médical ou chirurgical et les analyses cliniques.   Elle peut également s'occuper des statistiques et/ou de la recherche.   Personne diplômée du cours d'auxiliaire en archives dispensé conjointement par l'Association des Hôpitaux du Canada et l'Association des archivistes médicales du Canada ou d'un cours de valeur équivalente ou qui possède une compétence équivalente.	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5302
Préposé ou préposée aux dossiers									
5280 médicaux	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304
Préposé ou préposée à la									
5283 bibliothèque	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	35		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 5304
5289 Auxiliaire en bibliothèque	1	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	7	35	Personne qui assiste les bibliothécaires et les techniciens en documentation dans leur travail technique. Elle assure la vérification des fichiers, la mise à jour des encyclopédies, etc.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 732   À compter du 2 avril 2019, rangement 7
Agent administratif, classe 1, agente									
5301 administrative, classe 1	0	3	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	501		Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 5103, 5104, 5105, 5106, 5138, 5140, 5144, 5145, 5150, 5154 Le 2012-01-25 : Le titre est défusionné vers les titres 5311, 5312 et 5320

Agent administratif, classe 2, agente 5302 administrative, classe 2	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	502 32,50 - 35	Personne qui, à partir d'une connaissance approfondie du fonctionnement d'un service ou d'un programme, accomplit un ensemble de travaux administratifs selon des méthodes et procédures complexes établies ou qu'elle modifie, selon les besoins. Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives au secrétariat, à l'utilisation de la bureautique ainsi qu'à l'élaboration et au traitement de dossiers ou de données nécessitant des connaissances spécifiques. Elle peut vérifier le fonctionnement d'équipements informatiques et assurer un support technique aux utilisateurs.	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 5009, 5109, 5110, 5143, 5147, 5148, 5155, 5156, 5168, 5278, 5279 Le 2012-01-25 : Le titre est défusionné vers les titres 5314, 5315, 5321 et 5322
Agent administratif, classe 3, agente 5303 administrative, classe 3	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	503 32,50 - 35	Personne qui accomplit une variété de travaux administratifs modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives à l'inscription ou à l'admission des usagers, au traitement de données diverses ainsi qu'au traitement de texte.   (Institut Pine)   Personne qui accomplit une variété de travaux administratifs modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives à l'inscription ou à l'admission des usagers, au traitement de données diverses ainsi qu'au traitement de texte.   De plus, elle participe à l'observation du milieu dans le but sécuritaire et rapporte ses observations au personnel de l'unité. Elle opère et contrôle le tableau de contrôle électrique (console) selon les procédures établies.	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 5113, 5114, 5151, 5152, 5271, 5272, 5275, 5403 Le 2012-01-25 : Le titre est défusionné vers les titres 5316, 5317 et 5323 Le 2000-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 5029, 5121, 5128, 5129, 5135, 5159, 5161, 5163, 5164, 5165, 5171, 5280, 5283 Le 2012-
Agent administratif, classe 4, agente 5304 administrative, classe 4	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31 Employé de bureau	0	504 32,50 - 35	Personne qui accomplit un ensemble de travaux administratifs de nature simple, généralement à caractère routinier et selon des directives précises. Elle exerce, de façon principale et habituelle diverses attributions telles que: l'accueil, la réception des appels, le courrier, le classement, la messagerie, la reproduction de documents, l'entrée de données informatiques.	Le 2012-



Agent administratif, classe 1 - secteur secrétariat ou agente administrative, 5311 classe 1 - secteur secrétariat	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 Employé de bureau	9	32,50 - 35	<p>Personne qui assiste un responsable au sein d'une unité administrative dans ses fonctions administratives et professionnelles. Elle exerce des attributions relatives au secrétariat ou à la bureautique nécessitant des connaissances approfondies du milieu où elle exerce ses responsabilités.   Elle accomplit un ensemble de travaux de secrétariat ou de bureautique complexes tels que la préparation de lettres, de documents, de rapports et autres tâches connexes. Elle est responsable de l'organisation matérielle et informationnelle de réunions, convoque les participants et peut être appelée à y participer et à rédiger le procès-verbal.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers.   Elle peut assumer de façon autonome, au sein du milieu, des responsabilités de coordination, d'organisation du travail et de contrôle qualitatif d'un ensemble de travaux de secrétariat ou de bureautique.   Elle peut également effectuer des tâches relevant d'un secteur d'activités tel que la comptabilité ou l'approvisionnement.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 501   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi
Agent administratif, classe 1 - secteur administration ou agente administrative, classe 1 - secteur administration, 5312 administration	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31 Employé de bureau	9	32,50 - 35	<p>Personne dont la fonction principale est d'assurer des attributions relatives à la comptabilité ou à l'approvisionnement nécessitant des connaissances approfondies.   Elle accomplit des travaux administratifs complexes tels que la compilation des données et la production de rapports, des analyses, des calculs complexes et autres tâches connexes.   Elle peut assumer de façon autonome, au sein du milieu, des responsabilités de coordination, d'organisation du travail et de contrôle qualitatif d'un ensemble de travaux à caractère administratif ou de bureautique.   Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 501   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi

5313	Adjoint ou adjointe à la direction	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	11	35	<p>Personne qui assiste un cadre supérieur ou un hors-cadre dans ses fonctions administratives et professionnelles. Elle exerce des attributions relatives au secrétariat et à la bureautique de nature complexe qui nécessitent des connaissances approfondies de tous les programmes reliés à la direction.   Elle est responsable du fonctionnement administratif d'une direction et voit aux relations internes et externes de celle-ci. Elle assure le suivi des décisions de la personne qu'elle assiste auprès du personnel de la direction et des gestionnaires concernés.   Elle traite les requêtes acheminées au cadre supérieur ou au hors-cadre et répond adéquatement et de façon autonome aux demandes. Elle règle des situations problématiques. Elle détermine les actions à poser, informe le cadre supérieur ou le hors-cadre ou dirige les demandes aux personnes concernées pour le suivi.   Elle assiste un cadre supérieur ou un hors-cadre dans les dossiers particuliers ou plus stratégiques.   Elle assure le contrôle de la qualité des documents et propose des moyens d'améliorer l'organisation du travail et les services offerts par le personnel de bureau.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 779   À compter du 2 avril 2019, rangement 11	Échelle salariale non définitive Le 2013-04-10 : Création du titre d'emploi rétroactif au 2011-10-01
5314	Agent administratif, classe 2 - secteur secrétariat ou agente administrative, classe 2 - secteur secrétariat	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	8	32,50 - 35	<p>Personne qui assiste un ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles.   Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives au secrétariat et la bureautique nécessitant des connaissances spécifiques.   Elle accomplit un ensemble de travaux de secrétariat ou de bureautique selon des méthodes ou procédures établies ou qu'elle peut modifier, selon les besoins.   Elle prépare et saisit à l'ordinateur des lettres et des documents. Elle peut déplier le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers.   Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur administratif.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 502   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi
5315	Agent administratif, classe 2 - secteur administration ou agente administrative, classe 2 - secteur administration	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	8	32,50 - 35	<p>Personne qui assiste un ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles. Elle exerce, de façon principale et habituelle, des attributions relatives à l'élaboration et au traitement de dossiers ou de données nécessitant des connaissances spécifiques.   Elle accomplit un ensemble de travaux administratifs ou de gestion selon des méthodes et des procédures complexes établies ou qu'elle peut modifier, selon les besoins.   Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 502   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi
5316	Agent administratif, classe 3 - secteur secrétariat ou agente administrative, classe 3 - secteur secrétariat	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	6	32,50 - 35	<p>Personne qui accomplit une variété de travaux de secrétariat modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce des attributions relatives au secrétariat, à l'utilisation de la bureautique ainsi qu'à l'élaboration et au traitement de dossiers ou de données.   Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur administratif.</p>	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 503   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi

5317	Agent administratif, classe 3 - secteur administration ou agente administrative, classe 3 - secteur administration	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	Employé de bureau	6	32,50 - 35	Personne qui accomplit une variété de travaux administratifs modérément compliqués selon des directives précises, des méthodes et des procédures établies. Elle exerce des attributions relatives à l'inscription ou à l'admission des usagers, ainsi qu'au traitement de données.   Elle peut également effectuer des tâches relevant du secteur secrétariat.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 503   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi
5318	Agent administratif, classe 4 - secteur secrétariat ou agente administrative, classe 4 - secteur secrétariat	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	Employé de bureau	4	32,50 - 35	Personne qui accomplit des travaux de secrétariat de nature simple, généralement à caractère routinier et selon des directives précises. Elle exerce de façon principale et habituelle diverses attributions telles que le suivi téléphonique, l'orientation des usagers, le dépouillement du courrier, le classement et la distribution de la messagerie.   Elle peut également effectuer des tâches du secteur administratif.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 503   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi
5319	Agent administratif, classe 4 - secteur administration ou agente administrative, classe 4 - secteur administration	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	Employé de bureau	4	32,50 - 35	Personne qui accomplit des travaux administratifs de nature simple, généralement à caractère routinier et selon des directives précises. Elle exerce de façon principale et habituelle diverses attributions telles que la reproduction de documents, l'entrée de données informatiques, le dépouillement du courrier, le classement et la distribution de la messagerie.   Elle peut également effectuer des tâches du secteur secrétariat.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 504   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	Le 2012-01-25 : Création du titre d'emploi
5320	Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	3	Employé de bureau	11	32,50 - 35	Personne qui assiste un ou des cadres, un ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives, professionnelles et scientifiques.   Elle est responsable du fonctionnement administratif de l'enseignement universitaire et voit aux relations internes et externes.   Elle accomplit un ensemble de travaux de secrétariat ou de bureautique tels que la préparation de lettres, de documents, de résumés de dossiers, de rapports scientifiques et de recherche, de protocoles opératoires, de publications, de rapports concernant son secteur d'activités ou d'autres travaux à partir de textes écrits, manuscrits ou dictés.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers de son secteur d'activités.   Elle répond aux demandes d'informations relevant de sa compétence et prépare la synthèse de problèmes organisationnels et administratifs.	Rangement 11	

5321	Secrétaire juridique	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31	Employé de bureau	8	32,50 - 35	Personne qui assiste un ou des cadres, un ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles.   Elle accomplit un ensemble de travaux de secrétariat ou de bureautique tels que la sténographie et la préparation des lettres et des documents juridiques à partir de textes manuscrits ou dictés. Elle constitue les dossiers, assure la préparation de pièces de procédures judiciaires, fait les démarches préliminaires auprès des différentes instances dans le cadre des procédures requises, vérifie les rôles d'audition et donne les suites appropriées.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers. Elle répond aux demandes d'information relevant de sa compétence.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 767   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	
5322	Secrétaire médicale	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31	Employé de bureau	8	32,50 - 35	Personne qui assiste un ou des médecins ou des professionnels ou une équipe de travail dans leurs fonctions administratives et professionnelles.   Elle prépare et saisit à l'ordinateur des dossiers médicaux, des rapports et des demandes d'analyses, des protocoles opératoires ou d'autres travaux à partir de textes écrits, manuscrits ou dictés. Elle effectue l'impression et en assure la transmission au personnel concerné.   Elle peut accueillir les usagers, fixer les rendez-vous, recevoir et transmettre les messages destinés au personnel concerné et aux usagers.   Elle peut dépouiller le courrier, rédiger la correspondance et tenir à jour le classement des dossiers.   Elle doit posséder une connaissance de la terminologie médicale.   Elle répond aux demandes d'information relevant de sa compétence.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 778   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Changement de groupe de 502 à 778 au 2013-02-14
5323	Commis surveillant d'unité (Institut Pinel)	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31	Employé de bureau	8	32,50 - 35	Personne qui surveille et contrôle les allées et venues des usagers et du personnel. Elle s'assure de la sécurité de ceux-ci par le biais de la surveillance en opérant un tableau de contrôle électronique situé dans la console de l'unité. Elle participe à l'observation du milieu dans un but sécuritaire et rapporte ses observations à l'équipe de soins. Elle répond aux demandes des usagers et les réfère, le cas échéant, aux intervenants appropriés.   Elle accomplit une variété de travaux administratifs et de secrétariat modérément compliqués tels que la cueillette, la vérification, la sélection, l'interprétation, la préparation, la transmission et l'actualisation des différentes demandes, des données médicales ou administratives. Elle s'occupe des travaux de nature cléricale demandant une bonne connaissance de la routine générale de bureau.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 780   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Changement de groupe de 773 à 780 au 2018-09-27
5324	Acheteur ou acheteuse	1	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de 3 l'administration	31	Employé de bureau	9	32,50 - 35	Personne qui a la responsabilité d'assurer les achats ou une partie des achats requis par l'établissement. Elle reçoit et vérifie les réquisitions d'achats et recherche les sources d'approvisionnement possibles. Elle prépare les appels d'offres, analyse les soumissions et détermine les plus avantageuses. Elle commande les fournitures et vérifie les bons de livraison. Elle rencontre les fournisseurs et tient à jour les listes de prix et les catalogues.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 501   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Échelle salariale non définitive 2013-04-10 : Création du titre d'emploi

5343	Correcteur ou correctrice de textes	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi Le 2005-12-16 : Intégration du titre
5345	Relieur ou relieuse	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0	544 35 - 36,25	Personne qui, suivant les techniques du métier, effectue les travaux de réfection et de reliure des volumes.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 544 Rangement non défini	5346 Le 2020-08-28 : Abolition du titre d'emploi Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 5345 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6299 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6398 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
5346	Relieur ou relieuse (36,25 hres)	0	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	31	Employé de bureau	0				
6204	Aide-cuisinier ou aide-cuisinière	0	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0				
6221	Préposé ou préposée à la buanderie-lingerie	0	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0	38.75	Personne qui fait l'ouvrage général de buanderie et/ou lingerie.		
6225	Tailleur et/ou couturier ou tailleurse et/ou couturière	0	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0				
6238	Préposé ou préposée à la sécurité	0	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0	38.75	Personne qui, selon les politiques en vigueur, assure la protection de l'ensemble des propriétés et biens de l'établissement. De plus, elle assure la protection et la surveillance des usagers et voit à leur confort et leurs besoins. Sur demande, elle renseigne les responsables sur le comportement.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6438 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6254	Menuisier(ère) préposé(e) à l'entretien général	0	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0				
6262	Préposé ou préposée à la peinture et à la maintenance	1	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	6	38.75	Personne qui accomplit certains travaux de réparation et d'entretien, qui aide à certains travaux de construction et de rénovation. Personne qui doit être capable de préparer les surfaces à peindre, appliquer la peinture, faire le revêtement des murs de toile et de tapisserie et remplir les joints de planches murales. Elle peut aussi faire le revêtement de planchers. Elle doit de plus être capable de faire certains travaux connexes dans ce service.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 641 À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
6299	Aide-cuisinier ou aide-cuisinière	1	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	4	38.75	Personne qui participe à la préparation et à la cuisson d'aliments de tous genres, tels que : soupe, viande, légume, dessert. Elle peut préparer des repas légers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 657 À compter du 2 avril 2019, rangement 4	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 6204, 6304, 6306 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6301
6300	Cuisinier ou cuisinière (35 hres)	0	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	0				
6301	Cuisinier ou cuisinière	1	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	10	35 - 38,75	Personne qui prépare, assaisonne, cuit et portionne les aliments		
6302	Pâtissier-boulangier ou pâtissière-boulangère	1	Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers	24	Services auxiliaires	7	38.75	Personne qui prépare et fait cuire différentes variétés de pains, gâteaux, tartes, pâtisseries et entremets.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en pâtisserie ou en boulangerie d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 643 À compter du 2 avril 2019, rangement 7	

6303	Boucher ou bouchère	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	7	38,75	Personne qui reçoit, vérifie, pèse, entrepose, pare, désosse et coupe les viandes, volailles et poissons. Elle effectue le portionnement selon les normes établies. Elle peut tenir à jour la liste des réserves de viande, volailles et poissons.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en boucherie de détail d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente. Personne qui participe à la préparation et à la cuisson d'aliments de tous genres, tel que: soupe, viande, légume, dessert. Peut être assignée à la préparation de repas légers.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 645   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	
6304	Aide cuisinier ou aide cuisinière	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75	Personne qui s'occupe de la cuisson des légumes. Elle peut aussi faire la préparation des légumes ou des salades.		Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6299 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6299
6306	Préposé ou préposée aux légumes	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75	Personne préposée au fonctionnement de machine à laver la vaisselle de type industriel		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6386
6307	Opérateur ou opératrice de machine à laver la vaisselle	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75			
6309	Aide en alimentation	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75			
6312	Caissier ou caissière à la cafétéria	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	35 - 38,75	Personne dont l'occupation principale est de percevoir l'argent des repas. Elle assume les responsabilités liées aux sommes qui lui sont versées.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 634   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6386
6314	Préposé ou préposée à la cafétéria	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75	Personne qui fait l'ouvrage général à la cafétéria. Personne qui s'occupe du fonctionnement, de l'entretien des accessoires et de l'équipement du restaurant de l'établissement.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6386
6315	Préposé ou préposée au restaurant	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75			
6317	Technicien ou technicienne en alimentation	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	9	36,25 - 38,75	Personne qui, après avoir complété le cours dans un institut familial, assiste les diététistes-nutritionnistes.   Règle d'avancement   La personne qui a complété le cinquième (5e) échelon de la classe 2, est admise au premier (1er) échelon de la classe 1.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 661   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Équité de 2001-11-21 à 2005-11-20 sur la pour la classe 2 seulement
6318	Auxiliaire en alimentation	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	36,25	Personne qui distribue aux usagers les menus spéciaux préalablement établis par le ou la diététiste ou le conseiller ou la conseillère en alimentation, inscrit leur choix, fait la compilation des aliments, vérifie la préparation des plateaux en fonction de ces menus.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6386 Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6386
6319	Aide aux diètes	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75	Personne qui sous surveillance, aide à préparer les aliments et les plateaux dans la cuisine des diètes.		
6320	Buandier ou buandière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	36,25 - 38,75	Personne qui opère des lessiveuses et autres appareils mécaniques à la buanderie. Elle assure l'entretien simple de ces appareils.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 629   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 6420 Le 2005-12-16 : Intégration du titre d'emploi 6421
6321	Préposé ou préposée à la buanderie (38,75 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	36,25 - 38,75	Personne qui fait l'ouvrage général dans le service de la buanderie.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6398
6325	Presseur ou presseuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	38,75	Personne qui utilise une ou plusieurs presses automatiques ou manuelles. Elle peut utiliser un fer à repasser en certaines occasions.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 736   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	

6327	Couturier ou couturière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	38.75	Personne qui exécute, à la main ou à la machine, certains travaux de couture inhérents à la confection, à la transformation et à la réparation des vêtements, du linge et d'autres articles.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 728   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
6332	Préposé ou préposée à la lingerie	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38.75	Personne qui fait l'ouvrage général dans le service de la lingerie.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6398
6333	Préposé ou préposée à la calandre	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38.75	Personne qui alimente la calandre, guide et tend le linge sur les rouleaux, ou reçoit le linge pressé et le plie. Elle peut faire les différents ajustements des contrôles que nécessite le bon fonctionnement de la calandre.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6398
6334	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds)	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	35 - 36,25 - 37,50 - 38,75	Personne affectée au nettoyage et au maintien de la propreté à l'établissement. Elle exécute en particulier les travaux lourds.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 603   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	Le 2005-12-16 : Intégration des titres 6404, 6434
6335	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	35 - 36,25 - 38,75	Personne affectée au nettoyage et au maintien de la propreté à l'établissement à l'exception des travaux lourds.	À compter du 21 décembre 2015, rangement 3	Le 2005-12-16 : Intégration des titres 6403, 6435
6336	Conducteur ou conductrice de véhicules	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	6	35 - 38,75	Personne qui conduit un véhicule automobile.     Doit détenir un permis de conduire valide émis par l'autorité compétente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 633   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 6400
6337	Chef cuisinier ou chef cuisinière	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6338	Gardien ou gardienne de sécurité	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	35 - 38,75	Personne qui assure selon les politiques en vigueur la protection de l'ensemble des propriétés et biens de l'établissement et veille au maintien de l'ordre		
6340	Coiffeur ou coiffeuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	5	36.25	Personne qui réalise les tâches courantes de coiffure.     Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en coiffure d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 737   À compter du 2 avril 2019, rangement 5	
6341	Portier ou portière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	1	38.75	Personne qui accueille et informe les usagers et les visiteurs. Elle surveille les endroits désignés et applique les règlements. Elle reçoit les usagers et aide à les conduire aux services appropriés au besoin. Elle peut, à l'occasion, livrer des colis aux endroits désignés.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 309   À compter du 2 avril 2019, rangement 1	
6344	Porteur ou porteuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	38.75	Personne qui fait la cueillette, le triage et la distribution de lettres, colis, fleurs, messages, prélèvements et autres items similaires. Elle effectue aussi le transport des meubles, de l'équipement pour traitement, des fournitures et d'autres items similaires.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 607   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	
6346	Garde (Institut Pinel)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	7	40	Personne qui assure la sécurité à l'entrée, à l'extérieur et dans les différents postes de contrôle à l'intérieur de l'Institut. Elle effectue des fouilles lorsque requis. Cette personne exécute des rondes autour et à l'intérieur de l'Institut, elle sert d'escorte au besoin et elle peut être appelée à servir de conducteur ou de conductrice pour les véhicules et à remplir sa tâche dans tous les milieux où l'Institut a la garde de ses usagers. Elle surveille et inspecte les personnes et les véhicules au besoin.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 356   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	
6347	Préposé ou préposée aux ascenseurs	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	2	38.75	Personne chargée du fonctionnement des ascenseurs. Elle dirige le public et voit au maintien du bon ordre et à l'observation des règlements par les passagers ou passagères.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 309   À compter du 2 avril 2019, rangement 2	

6348	Portier ou portière	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6349	Gardien ou gardienne de résidence	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	6	36 - 38,75	Personne qui maintient la discipline, répond au téléphone, fait les messages et assure la surveillance et l'entretien des résidences.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 613   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
6350	Préposé ou préposée aux véhicules	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75			Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6351	Concierge	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	35 - 38,75			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6363
6352	Mécanicien ou mécanicienne de machines frigorifiques	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	11	38,75	Personne qui installe, fait fonctionner et répare toutes machines frigorifiques.     Doit, en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, détenir un certificat de qualification de tuyauteur ou de tuyauteuse (frigoriste) émis par l'autorité compétente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 11	
6353	Machiniste (mécanicien ajusteur) ou machiniste (mécanicienne ajusteuse)	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	11	38,75	Personne qui voit à l'installation et à l'entretien mécanique des machines et à la mise au point et à la réparation des pièces. Elle voit à la conception et à la fabrication des machines, appareils, instruments chirurgicaux, équipement et pièces d'équipement destinées à l'établissement.     Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en techniques d'usinage d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 11	
6354	Électricien ou électricienne	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	10	38,75	Personne qui exécute des travaux d'installation, de réfection ou de réparation électrique de tout genre     Doit, en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, détenir un certificat de qualification d'électricien ou d'électricienne émis par l'autorité compétente. Personne dont la fonction principale est de conduire divers types de véhicules ayant un poids nominal brut (PNBV) de 4 500 kg tels que camion, autobus, bélier mécanique, pelle hydraulique, souffleuse à neige, etc. Elle effectue la vérification, l'entretien et la réparation d'urgence.     Doit détenir un permis de conduire valide de la classe appropriée émis par l'autorité compétente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	
6355	Conducteur ou conductrice de véhicules lourds	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	6	35 - 38,75		Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 639   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 6455
6356	Maître-électricien ou maître-électricienne	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	12	38,75	Personne qui est requise par l'établissement de travailler comme maître-électricien ou maître-électricienne.     Doit, en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, détenir un certificat de qualification d'électricien ou d'électricienne émis par l'autorité compétente.     Doit être qualifié pour être répondant technique de la licence constructeur-propriétaire en électricité.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 659   À compter du 2 avril 2019, rangement 12	



6357	Maître-plombier ou maître-plombière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	10	38.75	Personne qui est requise par l'établissement de travailler comme maître-plombier ou maître-plombière.   Elle doit détenir un certificat de qualification "Plombier ou plombière" et une licence EC émise par le ministère habilité.   Aucune personne actuellement au service de l'employeur ou qui le deviendra par la suite, ne pourra demander à être classifiée à l'intérieur de cet emploi après la date d'entrée en vigueur de la présente nomenclature.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 659   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	
6358	Fleuriste	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6359	Plombier ou mécanicien en tuyauterie ou plombière ou mécanicienne en tuyauterie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	10	38.75	Personne qui assemble, répare, met en place et entretient les canalisations d'air, de gaz, d'eau, de vapeur, d'égout et de plomberie sanitaire.   Elle fournit une estimation des matériaux propres à une installation et réparation.   Doit, en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, détenir un certificat de qualification de tuyauteur ou de tuyauteuse (plomberie) émis par l'autorité compétente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	
6360	Mécanicien ou mécanicienne d'entretien (Millwright)	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	10	38.75	Personne qui accomplit divers travaux d'installation, d'entretien, d'inspection, de réparation et d'ajustement de la machinerie et de l'outillage mécanique de l'établissement.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique industrielle de construction et d'entretien d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	
6361	Soudeur ou soudeuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	10	38.75	Personne qui soude à l'arc électrique, à l'acétylène ou à l'argon les métaux et alliages utilisés dans la fabrication ou la réparation de différents appareils, équipements, installation ou pièces connexes.   Doit détenir un certificat de qualification "Soudeur ou soudeuse" ou posséder une compétence équivalente.   La personne, détentrice d'un certificat de qualification "soudure à haute pression" émis par l'autorité compétente, reçoit, lorsque requise de travailler selon cette qualification, en plus du salaire prévu à son échelle, et cela pour le temps travaillé, un supplément horaire de :	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	
6362	Peintre	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	6	38.75	Personne qui prépare toute surface à peindre, fait le mélange des couleurs, applique la peinture ou fait l'enrobage synthétique au moyen de pinceau, de pistolet ou de rouleau. Elle nettoie et entretient tout l'outillage ci-dessus mentionné. Elle fait le revêtement de murs en toile ou de tapisserie et le remplissage des joints de planches murales.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en peinture en bâtiment d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 643   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
6363	Journalier ou journalière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	35 - 38,75	Personne qui s'occupe de travaux tels que le déplacement du mobilier, l'entretien des terrains, l'entretien du stationnement et le transport d'articles divers. Elle aide aux travaux de construction et de rénovation et accomplit tous travaux du même genre. Elle peut exercer la surveillance de la propriété.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 613   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	Le 2005-12-16 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 6351, 6376, 6377, 6384, 6385

6364	Menuisier ou menuisière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	9	38.75	Personne qui construit, répare et entretient des charpentes, finitions de murs, plafonds, planchers et autres ouvrages à partir de matériaux en bois, en métal ou autres, le cas échéant. Elle pose et ajuste portes, fenêtres et quincaillerie intérieure et extérieure. Elle fabrique, transforme et répare l'ameublement fixe et mobile, le tout selon des plans, devis, spécifications et instructions.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en charpenterie-menuiserie d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 651   À compter du 2 avril 2019, rangement 9
6365	Ébéniste	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	10	38.75	Personne qui fabrique, construit, rénove des meubles, incluant la finition, d'après des plans et devis préparés à l'avance. Elle prépare ses propres plans en détail, lorsque demandé.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en ébénisterie d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 10
6366	Maître-mécanicien ou maître-mécanicienne de machines frigorifiques	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	11	38.75	Personne qui est requise par l'établissement de travailler comme maître-mécanicien ou maître-mécanicienne de machines frigorifiques.   Doit, en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, détenir un certificat de qualification en mécanique de machines fixes (appareils frigorifiques) émis par l'autorité compétente et doit être qualifié pour être répondant technique de la licence constructeur-propriétaire en électricité.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 659   À compter du 2 avril 2019, rangement 11
6367	Serrurier ou serrurière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	8	38.75	Personne qui pose, répare et entretient divers types de serrures.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en serrurerie d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 647   À compter du 2 avril 2019, rangement 8
6368	Plâtrier ou plâtrière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	5	38.75	Personne qui prépare le matériel nécessaire et procède à la réfection de murs en plâtre, en gypse, en brique, en tuile ou en terra cotta. Elle voit aussi à la pose de la latte et coin métallique pour recevoir les enduits. Elle doit voir à ce que la finition soit préparée en fonction du travail des peintres.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en plâtrage d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 647   À compter du 2 avril 2019, rangement 5
6369	Ferblantier ou ferblantière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	10	38.75	Personne qui fabrique, construit, installe, répare et entretient les accessoires et les ameublements de métal en feuilles, les réseaux de distribution de ventilation et de climatisation, les applications métalliques conformément aux spécifications du travail ou du modèle.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en ferblanterie-tôlerie d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 645   À compter du 2 avril 2019, rangement 10

6370	Électronicien ou électronicienne	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	9	38.75	Personne qui exécute des travaux d'installation, de réparation et d'entretien d'équipements électroniques.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électromécanique des systèmes automatisés et réparation d'appareils électroniques d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 689   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6372	Vitrier ou vitrière	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38.75			
6373	Ouvrier ou ouvrière de maintenance	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	6	35 - 38,75	Personne qui, sans toutefois détenir de diplôme d'études professionnelles (DEP) ou de certificat de qualification, accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation dans les secteurs des différents métiers de la construction, le tout en conformité avec la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 633   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 6402
6374	Cordonnier ou cordonnière	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	35 - 38,75	Personne qui fabrique et répare des articles tels que des chaussures ou autres objets.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 346   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
6375	Apprenti ou apprentie de métier	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	667 38.75	Personne qui, ayant rempli les formalités requises par la loi dans les cas où telles formalités existent, fait l'apprentissage d'un métier exercé dans l'établissement où elle travaille.	Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 6359	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6363
6376	Journalier(ère) et/ou préposé(e) aux terrains	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38.75			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6363
6377	Journalier ou journalière (38,75 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38.75			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6363
6380	Mécanicien ou mécanicienne de garage	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	9	38.75	Personne qui fait l'entretien et la réparation de véhicules moteurs, de machinerie et d'outillage actionnés par des moteurs à combustion interne.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique automobile, en mécanique d'engins de chantier, en mécanique de véhicules légers ou en mécanique de véhicules lourds routiers d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 685   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6381	Assistant ou assistante en diététique	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				
6382	Rembourreur ou rembourreuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	7	38.75	Personne qui effectue tous travaux de réfection, de capitonnage et de rembourrage de matelas, chaises, portes ou toute autre pièce d'ameublement.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en rembourrage d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 647   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	

6383	Mécanicien ou mécanicienne de machines fixes	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	10	38.75	Personne qui, conformément à la Loi, assure l'opération ou l'entretien général de machines fixes et de l'équipement mécanique tel que machines ou chaudières à vapeur, compresseurs d'air, unités de ventilation. Elle surveille les compteurs, manomètres et contrôles et fait les ajustements et réparations nécessaires. Elle tient à jour les registres de rendement.     Les mécaniciens de machines fixes qui étaient considérés et rémunérés comme 2e, 3e ou 4e classe dans les établissements, au 5 décembre 1969, ceci en vertu de la Loi et des règlements concernant les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q. c. M-6), ne seront pas changés de classe suite aux amendements apportés à ladite Loi, et ce, pour la durée de la convention collective.     Cette entente ne peut avoir pour effet de consacrer quelque privilège que ce soit pour les mécaniciens ou mécaniciennes de machines fixes qui seraient embauchés par l'employeur et qui n'auraient pas préalablement bénéficié d'une classification de 2e, 3e ou 4e classe aux termes de la Loi précitée.     Doit, en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, détenir un certificat de qualification en mécanique de machines fixes (production d'énergie) émis par l'autorité compétente.     CERTIFICAT EN RÉFRIGÉRATION     La personne qui détient un certificat en appareils frigorifiques (A-B) reçoit un supplément hebdomadaire de salaire, si la nature des appareils qu'elle contrôle exige qu'elle possède un tel certificat.     Ce supplément hebdomadaire est de:	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 679   À compter du 2 avril 2019, rangement 10	
6384	Préposé ou préposée aux terrains	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38.75			Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6363 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6363
6385	Concierge (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Équité (2001-11-21 à 2007-11-21) à partir de la date de création du titre d'emploi Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 6307, 6309, 6314, 6315, 6318, 6319
6386	Préposé ou préposée au service alimentaire	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	35 - 38,75	Personne qui travaille au service alimentaire ou lié au service et à la préparation des repas. Elle peut préparer, vérifier et distribuer certains menus spéciaux préalablement établis.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 602   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	
6387	Aide-mécanicien de machines fixes ou aide-mécanicienne de machines fixes	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	38.75	Personne qui sert d'aide à un mécanicien de machines fixes ou une mécanicienne de machines fixes de classe et travaille sous la surveillance et la direction immédiate de ce dernier ou de cette dernière.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 627   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
6388	Ouvrier ou ouvrière d'entretien général	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	9	35 - 38,75	Personne qui exécute une variété de travaux ayant trait à la réfection, la réparation et l'entretien de bâtiments, d'installations sanitaires ou d'installations mécaniques.     Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) d'une école reconnue par le ministère compétent dans l'un ou l'autre des métiers ou des occupations qu'elle exerce, le tout en conformité avec la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 651   À compter du 2 avril 2019, rangement 9	Le 2005-12-16 : Intégration du titre 6408 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6391	Couvreur-ferblantier ou couvreuse-ferblantière	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	0	38.75			

6395	Calorifugeur ou calorifugeuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	6	38.75	Personne qui applique des matériaux isolants (ciment d'amiante, liège, feutre ou autres) sur les parois extérieures d'appareils, tels que chaudières, tuyaux et réservoirs. Elle voit à l'isolation des installations de réfrigération et de climatisation au moyen de matériaux divers. Elle peut aussi poser des matériaux isolants sur des conduits et tuyaux d'air chaud ou froid.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en calorifugeage d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 647   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
6398	Préposé ou préposée à la buanderie	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	36,25 - 38,75	Personne qui effectue des tâches générales au service de la buanderie-lingerie.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 381   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 6221, 6321, 6332, 6333, 6421
6399	Aide-couvreur apprenti de métier ou aide-couvreuse apprentie de métier	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6400	Conducteur ou conductrice de véhicules (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6336
6401	Gardien ou gardienne de sécurité (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6338 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 6338 au titre d'emploi 6438
6402	Ouvrier ou ouvrière de maintenance (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6373
6403	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers) (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6335
6404	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds) (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6334
6405	Aide conducteur ou aide conductrice de véhicules lourds	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6406	Esthéticien ou esthéticienne	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6407	Nettoyeur ou nettoyeuse	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	38.75	Personne qui, selon les techniques appropriées, opère des appareils de nettoyage à sec. Elle assure l'entretien simple de ces appareils.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 681   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	
6408	Ouvrier ou ouvrière d'entretien général (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	25 Métiers	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6388

6409	Dessinateur ou dessinatrice	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	7	35	Personne qui fait des plans de projets simples et représente graphiquement et aux échelles convenables diverses données déjà relevées et formulées par des instructions écrites ou verbales relatives à la construction et à la rénovation. Elle peut procéder à diverses opérations mathématiques, notamment au calcul des terrassements, à la compilation des quantités de matériaux aux fins d'estimations préliminaires ou définitives.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en dessin de bâtiment ou en dessin industriel d'une école reconnue par le ministère compétent ou posséder une compétence équivalente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 663   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	
6410	Surveillant ou surveillante en institution	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	38,75			Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6422 Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi
6411	Spécimen porter	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				
6412	Préposé ou préposée à la centrale de surveillance	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				
6413	Surveillant-préposé ou surveillante-préposée aux élèves	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0	37,5	Personne responsable de l'application de la politique du centre jeunesse relative à l'ordre, la discipline et le respect des règlements chez les élèves tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle contrôle et achemine les rapports de conduite, de retards et d'absences. Elle collabore au déroulement d'activités étudiantes en plus de voir à la sécurité et au bien-être des élèves. Pendant les congés des élèves, elle exécute différents travaux ayant pour but de rendre attrayant les locaux utilisés par les élèves.		Le 2006-11-21 : Fusion vers le titre d'emploi 6422
6414	Aide général ou aide générale	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	3	35 - 38,75	Personne qui accomplit divers travaux d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement tout en étant préposée à la surveillance de la propriété. Elle peut s'occuper du transport d'articles divers et de la réception et de l'entreposage des marchandises. Elle accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation dans le secteur des différents métiers de la construction, le tout en conformité avec la Loi.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 346   À compter du 2 avril 2019, rangement 3	
6415	Aide général en établissement nordique ou aide générale en établissement nordique	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	6	38,75	Personne qui accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Elle peut s'occuper du transport d'articles divers, de la réception et de l'entreposage des marchandises.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 627   À compter du 2 avril 2019, rangement 6	
6416	Préposé ou préposée aux terrains et à l'arrangement paysager	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Abolition du titre d'emploi

6418	Préposé ou préposée au transport des bénéficiaires handicapés physiques	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	5	38,75	Personne qui est responsable du transport des usagers. Elle les aide à monter et descendre du véhicule et s'assure de leur sécurité pendant le transport à l'embarquement et au débarquement. Elle perçoit le paiement des passages et en fait la remise à la personne désignée. Elle signale toute anomalie dans le comportement des usagers.   Selon les circonstances, elle peut effectuer les commissions et transporter des marchandises. Elle assure de garder le véhicule en bon état.   Doit posséder un permis de conduire valide de la classe 4B émis par l'autorité compétente.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 695   À compter du 2 avril 2019, rangement 5	Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6320
6420	Buandier ou buandière (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6321 Le 2006-11-21 : Fusion du titre d'emploi 6321 au titre d'emploi 6398
6421	Préposé ou préposée à la buanderie (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				
6422	Surveillant ou surveillante en établissement	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	8	35 - 36,25 - 37,50 - 38,75	Personne qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, voit à assurer l'ordre, la discipline et la sécurité des usagers et des personnes qui les entourent, et elle intervient physiquement lorsque la situation l'impose. Elle effectue des rondes de sécurité. Elle accompagne les usagers lors de leurs déplacements et elle peut être appelée à conduire un véhicule de l'établissement. Elle observe le comportement des usagers et rapporte l'information aux personnes responsables. Elle effectue des fouilles physiques sommaires ou matérielles selon les protocoles établis.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 380   À compter du 2 avril 2019, rangement 8	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3594, 6410, 6413
6423	Électromécanicien ou électromécanicienne	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	11	38,75	Personne qui installe, modifie, entretient et répare divers systèmes automatisés et leurs composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques électriques et électroniques.   Doit détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électromécanique de systèmes automatisés reconnu par le ministère compétent.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 764   À compter du 2 avril 2019, rangement 11	
6434	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux lourds) (36,25 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6334
6435	Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6335
6436	Agent ou agente d'intervention (Institut Pinel)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	7	40	Personne qui assure la sécurité à l'Institut. Elle est responsable plus spécifiquement de la sécurité des usagers et de leur entourage. Elle fait des fouilles sur les usagers ou sur la propriété de l'établissement, lorsque demandé.   Elle participe à l'atteinte de l'objectif d'amélioration des besoins physiques et psychologiques des usagers.   Lorsqu'appelée à accompagner des usagers à l'occasion de sorties, elle a la responsabilité de faire en sorte que les usagers reviennent à l'Institut.   Elle observe le comportement des usagers et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel professionnel de l'Institut.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 356   À compter du 2 avril 2019, rangement 7	

6438	Gardien ou gardienne	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	4	35 - 38,75	Personne qui assure la sécurité de l'ensemble des propriétés et biens de l'établissement et veille au maintien de l'ordre. Elle accueille, surveille, assure la protection et voit aux besoins des usagers. Elle signale les anomalies aux personnes responsables. Elle intervient lors de situation d'urgence dans le cadre de ses fonctions.	Jusqu'au 1er avril 2019, groupe salarial 648   À compter du 2 avril 2019, rangement 4	Le 2006-11-21 : Création du titre d'emploi par la fusion des titres 3476, 6238, 6338, 6401 Le 2005-12-16 : Fusion vers le titre d'emploi 6355
6455	Conducteur ou conductrice de véhicules lourds (35 hres)	0	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	0				
6500	Intervenant spécialisé ou intervenante spécialisée en pacification et en sécurité (Institut Pinel)	1	Personnel paratechnique, 2 services auxiliaires et métiers	24 Services auxiliaires	10	40	Personne qui participe à l'atteinte de l'objectif de répondre aux besoins physiques et psychologiques des usagers en milieu de vie sécuritaire, en vue de favoriser le rétablissement de leur autonomie. Lorsqu'affectée à une unité de soins, elle peut animer des activités occupationnelles avec les usagers. Elle participe à l'application du plan de soins, observe le comportement des usagers et rapporte ses observations au dossier clinique ou au personnel de l'unité.   Elle assure la sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Institut. Elle est responsable plus spécifiquement de la sécurité des usagers et de leur entourage. Elle fait les fouilles sur les usagers ou sur la propriété de l'établissement, lorsque demandées. Elle exécute des rondes autour et à l'intérieur de l'Institut et peut avoir à escorter des usagers au besoin. Elle peut être appelée à servir de conducteur pour les véhicules et à remplir sa tâche dans tous les milieux où l'Institut a la garde de ses usagers. Elle surveille et inspecte les personnes et les véhicules au besoin. Lorsqu'appelée à accompagner les usagers à l'occasion de sorties, elle a la responsabilité de faire en sorte que ces derniers reviennent à l'Institut. Elle doit intervenir, même physiquement, chaque fois que la situation l'impose.	À compter du 2 avril 2019, rangement 10	